

**L'UNIVERSITE  
SYNDICALISTE**

**MAG**

**Actualité**

**Bonne nouvelle de Grèce**

**Dossier**

**Quelle agriculture  
pour demain ?**

**Entretien**

**Anne Angles, *Les Héritiers***



# Édito

## L'école, caisse de résonance

Après la ministre de l'Éducation, le Premier ministre, c'est au tour du président de la République de convoquer l'École et de rappeler son rôle central dans la construction de la citoyenneté et la lutte contre l'obscurantisme.

Même si le ton était grave, le volontarisme affiché, le catalogue de mesures annoncées, reprenant pour les unes des propos antérieurs, restant très vagues pour les autres, risque de tourner autour du problème sans l'affronter réellement.

Certes, la symbolique a son importance dans toute société, l'invocation renouvelée à la laïcité a un sens. Mais cela suffira-t-il à ce que les principes de la République trouvent écho pour chaque jeune, que chacun d'entre eux ait le sentiment de vivre l'égalité et la fraternité ? L'école produit de l'échec scolaire qui peut alimenter révoltes et sentiments de discrimination : tous les efforts doivent être faits pour lui donner les moyens à la hauteur des défis. Par ailleurs, l'autorité ne se prescrit pas mais au contraire se construit par l'expertise du professeur, sa capacité et les outils dont il dispose pour amener progressivement les élèves à entrer dans la culture. Le message que veut transmettre l'École doit aussi entrer en résonance avec une société soucieuse de plus de justice et de solidarité.

Est-ce bien la voie tracée aujourd'hui par le président de la République ?

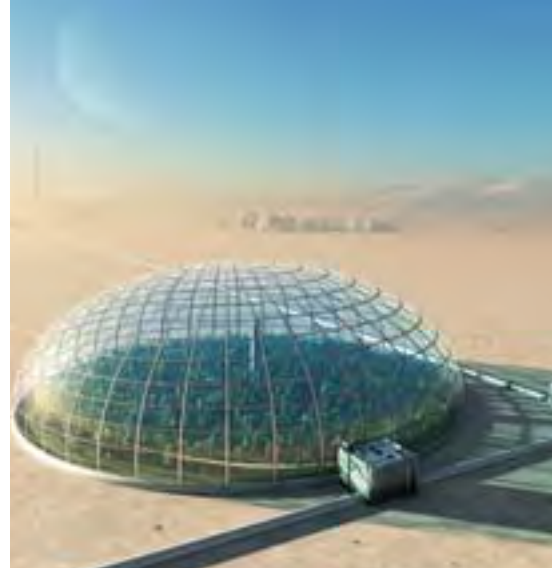
**Frédérique Rolet**  
cosecrétaire générale



## 32 Sur le terrain Équipes pluriprofessionnelles



## 40 Entretien Anne Angles



## 21 Dossier L'agriculture de demain

## SOMMAIRE

<b>30 jours</b>	<b>3</b>	<b>Catégories</b>	<b>30</b>
<b>Revue de presse</b>	<b>4</b>	• <i>Mouvement 2015</i>	
<b>Portrait</b>	<b>6</b>	• <i>CIO : réorganiser pour supprimer ?</i>	
• <i>Le Matricule des Anges</i>		• <i>AED : les oubliés de l'École de la République</i>	
<b>Actualité</b>	<b>8</b>	• <i>Non-titulaires : incohérence ministérielle</i>	
• <i>Mobilisation du 3 février</i>		<b>Sur le terrain</b>	<b>33</b>
• <i>Rentrée 2015 et IMP</i>		• <i>Équipes pluriprofessionnelles</i>	
• <i>Réseaux d'éducation prioritaire</i>		<b>Fenêtre sur</b>	<b>34</b>
• <i>Salaires</i>		• <i>Médecins sans frontières</i>	
• <i>La situation en Grèce</i>		<b>Culture</b>	<b>36</b>
• <i>Loi Macron</i>		• <i>Livres/Revue</i>	
• <i>Fonction publique : qualité au travail</i>		• <i>Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions</i>	
• <i>La formation, EAP, stagiaires</i>		<b>Entretien</b>	<b>40</b>
• <i>Réforme et programme du collègue</i>		• <i>Anne Angles, Les Héritiers</i>	
• <i>Date de prérentrée</i>		<b>International</b>	<b>42</b>
• <i>Contractuels titularisés</i>		• <i>Être prof au pays d'Orban</i>	
<b>Dans la classe</b>	<b>17</b>	• <i>ONU : une éducation secondaire pour tous</i>	
• <i>Le projet comme moteur de classe</i>		<b>Rattrapage</b>	<b>44</b>
<b>Éco/social</b>	<b>18</b>	• <i>Les ORS des enseignants du secondaire</i>	
• <i>Démocratie « réelle » et mise en commun</i>		<b>Changer d'ère</b>	<b>45</b>
• <i>Inégalités au travail</i>		• <i>La « MOOC-mania »</i>	
• <i>Hommage à « Oncle Bernard »</i>		<b>Droits et libertés</b>	<b>46</b>
<b>Dossier</b>	<b>21</b>	• <i>Enseignants suspendus après Charlie Hebdo</i>	
• <i>L'agriculture de demain : quelles alternatives au productivisme ?</i>		• <i>Lutte contre les LGBT-phobies</i>	
<b>Métier</b>	<b>28</b>		
• <i>Éducation morale et civique</i>			
• <i>Calendrier du bac 2015 : peux mieux faire</i>			
• <i>Absentéisme : l'affaire de tous</i>			
• <i>Accompagnement éducatif en collègue</i>			

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 46, avenue de Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu). Rédacteur en chef : Thierry Petrault. Secrétaire de direction : Bénédicte Derieux. Collaborateurs permanents : Nicolas Bénéès, Jean-François Claudon, Monique Degos, Caroline Gros, Véronique Ponvert, Stéphane Rio, Nicolas Sueur. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, 25, rue Fernand-Delmas, 19100 Brive. Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, fax : 05 55 18 03 73, www.comdhabitude.fr. Compogravure : C.A.G., Paris. Imprimerie : SEGO, Taverny (95). C.P. N° 0118 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution.

Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Photo de couverture : © Fotolia.com/freshidea. Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres, France : 42 € ; étranger : 56 €. Publicité : MAIF (p. 5), CASDEN (p. 48). Joint à ce numéro : 8 p. Femmes







©AFP/Kostis Ntarminis

## Le mur de l'austérité s'effrite

« L'espoir l'a emporté ». C'est en reproduisant à l'envi ce slogan sur la toile et sur les murs de leur pays que des dizaines de milliers de Grecs ont salué la victoire de Syriza aux élections législatives du 25 janvier.

Depuis, les nouveaux dirigeants grecs n'ont pas chômé pour tracer, par de nombreuses visites aux quatre coins du continent, les contours d'un large rassemblement européen anti-austérité. Depuis son entrée en fonction, le gouvernement grec n'a eu de cesse de rappeler qu'il voulait renégocier le montant de la dette nationale avec ses partenaires européens tout en rappelant que le mandat qu'il détenait du peuple ne saurait être remis en cause par les traités chers à M. Juncker, pour qui la souveraineté populaire importe décidément moins que les accords intergouvernementaux ou encore l'optimisation fiscale...

Depuis fin janvier, on assiste à l'apparition d'un véritable « effet » Syriza dans toute l'Europe. La restructuration d'une dette en grande partie illégitime, la dénonciation des politiques d'austérité, la défense des services publics, la réponse à l'urgence sociale : ces perspectives enthousiasment à juste titre des millions de citoyens européens. Une brèche a commencé à lézarder le mur de l'austérité dont le mortier était fait du fatalisme des peuples européens. À eux de relever l'espoir né à Athènes pour ouvrir la voie à des politiques redistributrices répondant enfin aux besoins sociaux.

- 1<sup>er</sup> janv.** **J'le vœux bien**  
La rédaction vous souhaite une excellente année.
- 2<sup>e</sup> janv.** **Pas timbré**  
Un facteur retraité perce le mystère de la construction des pyramides.
- 6<sup>e</sup> janv.** **Nein.** « Plus jamais en Allemagne » : mobilisation contre les anti-islam de Pegida.
- 7<sup>e</sup> janv.** **Je suis Charlie**  
Cabu, Charb, Wolinski, Tignous et les autres victimes de l'intégrisme.
- 8<sup>e</sup> janv.** **Crayons en liberté**  
Charlie hebdo sera publié.
- 9<sup>e</sup> janv.** **Second attentat**  
Le terrorisme frappe un supermarché juif.

- 10<sup>e</sup> janv.** **Sors de ta zone.** Un « expert » de Fox News voit des « no-go zones » interdites aux non-musulmans dans Paris.
- 11<sup>e</sup> janv.** **4 millions et moi et moi**  
Nicolas Sarkozy monte en première ligne. #j'ai changé... de place.
- 12<sup>e</sup> janv.** **Ils sont aussi tous Charlie**  
Terrible attaque de Boko Haram contre le village de Baga : 2 000 morts.
- 16<sup>e</sup> janv.** **Sueur froide**  
2014, année la plus chaude sur le globe.
- 19<sup>e</sup> janv.** **Fifty fit'un**  
50 % de la richesse détenus par 1 % de la population.
- 20<sup>e</sup> janv.** **Le bâton et la carotte.** La famille et le pape François : Ne pas « se comporter comme des lapins ».
- 22<sup>e</sup> janv.** **BCE = QE**  
CQFD pour mon ami la finance.
- 23<sup>e</sup> janv.** **Illettré... gêné**  
Emmanuel Macron présente ses excuses aux salariés de Gad.
- 25<sup>e</sup> janv.** **Grèce 1 - Troïka 0**  
Victoire de Syriza en Grèce. La majorité absolue frôlée de deux sièges.
- 27<sup>e</sup> janv.** **Un passé terriblement présent**  
70<sup>e</sup> anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz.
- 1<sup>er</sup> févr.** **Qatar...clisme.** Cinquième titre de championne du monde pour l'équipe de France de handball. Du jamais vu !

### BILLET D'HUMEUR

## Honteux

Christian Forestier a accumulé les responsabilités dans l'Éducation nationale : recteur, directeur du cabinet de Claude Allègre, directeur de l'enseignement scolaire... Il déclare le 28 janvier concernant le redoublement des élèves : « Plus on explique qu'il [le redoublement] est inefficace plus on entend des gens qui disent on y croit pas. C'est presque une forme de négationnisme ». Faire la comparaison entre la contestation de la suppression du redoublement et celle de la Shoah est au-delà de l'irresponsabilité, en particulier quelques jours après les assassinats qui ont eu lieu à Paris. Il y a des provocations malsaines, nauséabondes, qui discréditent, déshonorent leur auteur et donnent le vertige quand elles viennent de quelqu'un qui a eu de hautes responsabilités dans le domaine de l'Éducation et qui prétend continuer à peser sur l'avenir de l'École. ■ Daniel Robin



Face à la barbarie...



... Utilisons des armes de dérision massive!

LE POINT DE VUE DU PAPE



Le dessin du mois



CHARLIE HEBDO, 14 janvier 2015





Les Français s'intéressent de plus en plus aux produits d'épargne solidaires. **À la clé : la satisfaction d'épargner doublement utile.**

# Épargne solidaire Tous gagnants

**C**réer des emplois, soutenir des projets qui respectent l'environnement, aider des enfants défavorisés ou des personnes handicapées : nous sommes nombreux à partager l'envie d'être plus utiles. Aujourd'hui, plus d'un million de Français la concrétise grâce à l'épargne solidaire. Ils étaient moins de 40 000 en 2003<sup>(1)</sup>,

## UN INTÉRÊT SOCIAL DEMONTRE

Depuis 2002, l'argent investi dans l'épargne solidaire a permis de créer ou consolider 200 000 emplois et d'aider 38 000 personnes en difficulté à se loger<sup>(2)</sup>. Preuve qu'il est possible de concilier finances et démarche solidaire. «Au moins, je sais où va mon argent», s'exclame Paul, 57 ans et père de deux grands enfants, qui tient à ce que son épargne contribue à financer des activités socialement utiles. Karine, directrice de la scierie Aprobois, mesure bien l'importance de cette démarche : «L'argent placé par des épargnants m'a aidée à embaucher plusieurs personnes en situation de handicap qui ne trouvaient pas d'emploi sur le marché ordinaire du travail.»

## UN MÉCANISME GAGNANT-GAGNANT

La MAIF est le premier assureur français à proposer une gamme intégralement

# 3,10%

Rendement net<sup>(3)</sup> 2014 du fonds euros d'Assurance vie Responsable et Solidaire MAIF<sup>(4)</sup>.



Karine Mahé concilie performance économique et responsabilité sociale à la tête d'Aprobois, l'une des scieries les plus modernes de Bretagne.

solidaire : livrets<sup>(5)</sup> bien sûr, mais aussi assurance vie<sup>(6)</sup> et fonds d'investissement de proximité. Par conviction, Parce qu'elle est attachée à promouvoir un modèle d'épargne utile à la petite entreprise qui recrute ou à l'association qui s'active. Un choix solidaire qui, pour autant, ne rapporte pas moins à l'épargnant. Avec les livrets, 25% des intérêts sont reversés

66% de cette somme. L'assurance vie permet d'investir dans des structures à forte utilité sociale et

*"Au moins, je sais où va mon argent"*

environnementale et de soutenir la création d'emploi. Être acteur de la solidarité, c'est désormais à la portée de tous. ■



[www.maif.fr/epargnesolidaire](http://www.maif.fr/epargnesolidaire)

(1) Source : Fininvest. (2) Les livrets d'épargne solidaires proposés par la MAIF sont des produits Socotec Banque. (3) Rendement net de l'Etat sur l'épargne globale et nets prélèvements sociaux. (4) Le contrat multirisque Assurance vie Responsable et Solidaire est conçu et géré par Pariscasa-MAIF Mais assurance vie de la MAIF. Pour les supports en unités de compte, le risque financier est assumé par l'adhérent. Pariscasa-MAIF - société anonyme au capital de 123 000 000 €. RCS Nant 8 359 432 782 - Le Plessis - 50 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 49103 Nant cedex 3. MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 49103 Nant cedex 3. Fila-MAIF - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Nant 8 341 672 881 - CS 20000 - 49103 Nant cedex 3. Entreprises régies par le Code des assurances. MAIF Solutions Financières - société par actions simplifiée au capital de 6 658 016 €. RCS Nant 8 350 218 457 - enregistrée auprès de la Chambre nationale des courtiers en investissements financiers sous le n° 0000241 - 49103 Nant cedex 3. MAIF Fila-MAIF et MAIF Solutions Financières agissent en qualité d'intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement exclusifs de Socotec Banque. MAIF Solutions Financières inscrit sur le registre unique sous le n° 07 031 208. Fila MAIF inscrite sous le n° 13 003 699. MAIF inscrite sous le n° 13 005 069 (www.maif.fr). Socotec Banque - société anonyme au capital social de 70 000 000 €. RCS Nant 812014365 - 2 rue du 24 Février - CS 90000 - 49103 Nant cedex 3.



ASSUREUR MILITANT

**LIRE, LE MAGAZINE LITTÉRAIRE, CASSANDRE, BOOKS...** Les publications consacrées à l'actualité littéraire sont nombreuses, signe que l'intérêt pour la lecture n'a pas faibli et existe toujours dans notre société peuplée d'écrans et d'images. Mais *Le Matricule des Anges* n'est pas une revue littéraire de plus : à l'heure où l'avenir de la presse papier, soumise aux diktats des grands groupes de presse et des actionnaires, est grandement menacé, le magazine continue à résister face à ses concurrents et à fidéliser ses lecteurs. Portrait d'une presse libre et indépendante.

# La littérature pour élargir le monde

On peut classer *Le Matricule des Anges* (LMDA) dans les revues pour son contenu spécialisé et très pointu dans le domaine littéraire ; c'est aussi un magazine, pour sa forme, sa mise en page, ses têtes d'affiche et ses sujets d'actualité. Difficile à répertorier tant LMDA a un statut inédit parmi les publications.

## Libre, indépendant : sincère

*Le Matricule* est une publication mensuelle de 52 pages, sans aucune publicité, pas même la couverture d'un récent prix littéraire – relais déguisé pour la maison d'édition qui le publie. Cette absence de référence commerciale est sans doute un manque à gagner en terme de financement, mais c'est à coup sûr un gage d'indépendance pour la ligne éditoriale. LMDA affiche en effet une grande liberté : liberté de ton d'abord, puisqu'on y lit sans complaisance des critiques passionnées, parfois dures, mais toujours sincères, des ouvrages présentés : des propos affranchis de toute collusion d'intérêts, exigence difficile à tenir dans le monde de l'édition. Liberté dans les choix éditoriaux aussi, le contenu, les rubriques, les sujets. S'il faut définir la ligne éditoriale du *Matricule*, c'est bien avant tout la volonté de parler de tous ceux qui n'ont pas de voix : en affichant comme principe la bibliodiversité, LMDA s'attache également à donner la parole à de petites maisons d'édition, qui ont peu de financement et un budget presse restreint, et chez lesquels, pourtant, sont publiés des auteurs talentueux – et en devenir. La poésie, les textes de théâtre, les domaines français et étranger (mais pas seulement la littérature anglo-saxonne largement relayée par ailleurs – les créations allemandes, slaves, latino-américaines...) sont également des entrées privilégiées du *Matricule* : « *La poésie*, nous dit Philippe Savary, cofondateur avec Thierry Guichard du *Matricule*<sup>(1)</sup> (voir encadré ci-contre), *a déserté les pages des suppléments littéraires ; pourtant, un lectorat existe et il y a une vraie vitalité éditoriale. On ne cherche pas à tout prix à*

*parler de ce qui se vend ou va se vendre. Le suicide est une maladie de la presse littéraire* ». Même constat dans la forme retenue : LMDA est une publication qui étonne aussi par ses choix à rebours des modèles en cours. Ailleurs, dans une presse « grand public », s'imposent un format très court des articles,

les formats d'articles sont longs... « *L'époque est au régime, au zapping : pages aérées et textes squelettiques. Nous préférons des articles et des entretiens au long cours. Prendre le temps de la rencontre, laisser l'écrivain s'exprimer, le questionner, échanger, approfondir : tout cela ne nous paraît guère faire partie des objectifs de la grande presse aujourd'hui.* »



**« Nous cherchons à débusquer des écritures singulières, à faire entendre des voix dissonantes »**

des données brutes véhiculées dans les « gratuits », la prépondérance des images, les apports de chiffres et autres informations brèves dans les pages d'actualité : aucun de ces aspects n'est à l'honneur dans *Le Matricule*, au contraire. La mise en page y est épurée, les visuels sommaires et peu nombreux,

## Annie Ernaux à la rescousse ?

La Une met à l'honneur l'auteur du dossier central du *Matricule* : le mois dernier, Annie Ernaux occupait la première place (après Nathalie Quintane en octobre). « *Annie Ernaux est un auteur important, beaucoup lu chez nous, qui manquait dans notre galerie de portraits depuis la création de la revue. Il faut trouver un équilibre. Ouvrir nos colonnes autant à des œuvres confirmées qu'à des œuvres exigeantes mais peu visibles, c'est éviter que Le Matricule s'apparente à un ghetto. Par exemple, Lydie Salvayre<sup>(2)</sup> est une écrivaine dont on suit le parcours depuis longtemps. Nous lui avons consacré deux dossiers déjà, le premier il y a quinze ans, le dernier en 2009...* »

Annie Ernaux en tête d'affiche permet d'assurer des ventes confortables à ce numéro, ce qui n'est pas forcément le cas habituellement, notamment en librairies et en kiosques. Cependant, la diffusion de la revue reste très stable grâce à un réseau d'abonnés fidèles, bien ancré dans les espaces publics (bibliothèques, médiathèques...) et qui par conséquent essaime çà et là et conquiert de nouveaux adeptes. « *Nous cherchons à débusquer des écritures singulières, à faire entendre des voix dissonantes qui font bouger les lignes. Mais nous ne faisons croire à personne que trente chefs-d'œuvre se publient chaque mois ! Nous veillons aussi à ne pas rester le nez collé à l'actualité éditoriale. Il y a des œuvres patrimoniales, pas assez lues à notre goût, qui méritent d'être (re)découvertes. On peut citer nos récents dossiers sur Louis*



## Philippe Savary, rédacteur en chef

**L'US Mag : Comment finance-t-on une publication sans publicité et sans le soutien d'un grand groupe de presse ?**

Par ses lecteurs, tout simplement (ventes au numéro et abonnements). C'est le prix d'une réelle indépendance. La publicité dans nos pages desservirait notre propos. Nous bénéficions d'une seule subvention publique, celle du Centre national du Livre, qui représente 13 % du

chiffre d'affaires. *Le Matricule des Anges* compte trois salariés – dont l'un est à temps partiel (notre webmestre) – et sa rédaction est bénévole.

Nous avons des convictions, des envies. La littérature, quelles que soient son originalité, sa complexité, doit être présentée le plus simplement possible au public – grands lecteurs ou lecteurs occasionnels. D'ailleurs, nous constatons que les écrivains que nous mettons en Une dans les années 1990 ou 2000 sont aujourd'hui des auteurs reconnus. Songeons à Pierre Michon, Erri de Luca, Patrick Deville, Lydie Salvayre, Antoine Volodine, António Lobo Antunes...

**L'US Mag : Quels sont les principes déontologiques que vous vous imposez au Matricule ?**

Imposer suggère une contrainte. Les règles que nous respectons au *Matricule des Anges* semblent plutôt relever de l'évidence. Par exemple, vous ne trouverez pas dans nos pages la rubrique « Nos collaborateurs ont publié ». Quand un journaliste du *Matricule* publie un livre, il se voit même interdit de chroniquer tout livre qui paraîtra chez son éditeur. Nous ne critiquons pas non plus des livres que font paraître nos écrivains-chroniqueurs (Pierre Senges, Marie Cosnay, Charles Robinson) pendant toute la durée de leur collaboration. Il y a aussi d'autres règles : l'interdiction du « je », des règlements de comptes, ou encore du mot « jubilatoire » (dont l'emploi, si fréquent dans la presse, évite d'argumenter) ! Ces règles déontologiques nécessitent de travailler avec une équipe régulière. C'est pour cette raison que nous n'acceptons pas de contributions extérieures à notre rédaction. On pourrait parler de contrat de confiance. Ce n'est pas une coquetterie en ces temps, qui durent, où le journalisme littéraire est gangrené par deux fléaux : la paresse et l'entre-soi.

**L'US Mag : Quel est, selon vous, l'avenir de la presse papier face à la montée en puissance du numérique ?**

Un récent documentaire annonçait la disparition de la presse papier en France en 2029. Crise du papier ou crise des contenus ? Si la génération digitale est en marche, et c'est une très bonne chose, la presse papier a encore un bel avenir pour ceux qui seront curieux, créatifs et peu soucieux de la tyrannie du buzz.

Guilloux, Georges Perros, Emmanuel Bove, Pier Paolo Pasolini ou encore Robert Walser. D'ailleurs, en histoire littéraire, chaque mois, deux rubriques font la part belle aux « égarés oubliés », ou aux « intemporels ».

**Le plaisir comme moteur**

Pour ces deux anciens étudiants en journalisme (à Strasbourg), décider de créer un magazine de littérature contemporaine, de se centrer sur un sujet pointu et spécialisé, c'est avant tout se faire plaisir, c'est-à-dire décider de mettre sa priorité au centre de ses choix de vie, avant l'intérêt commercial par exemple. « Nous pensons que la littérature permet de vivre plus densément le quotidien, d'élargir le monde. Lire est une activité salutaire pour que les idées circulent et répondent, dans leurs productions, aux interrogations de notre époque. On aime la littérature parce que la littérature

**« On ne cherche pas à tout prix à parler de ce qui se vend ou va se vendre.**

**Le suivisme est une maladie de la presse littéraire. »**

nous nourrit, elle irrigue le rapport que l'on a au monde qui nous entoure, à l'Histoire, au passé comme à l'avenir. »

Pour donner corps à ce projet, il fallait s'affranchir de certains jugs, et se trouver des alliés : LMDA est basé à Montpellier, décentré de ce qui fait l'actualité, certes, mais loin des pressions mondaines du microcosme parisien, du copinage, des renvois d'ascenseur ; il vit grâce à la convergence de centres d'intérêts et de valeurs de toute une équipe de rédacteurs qui travaillent ensemble depuis longtemps. « Le côté artisanal et un peu bricoleur du *Matricule*, on le revendique. Il y a une sorte de bonheur à être

dans un état d'apprentissage permanent, ça évite l'usure. »

LMDA est considéré comme un OVNI sur le marché et Philippe Savary s'en amuse : « Déjà, le nom : *Matricule des Anges* ! Difficile d'être pris au sérieux, alors qu'on a tout de même plus de 10 000 lecteurs chaque mois, ce n'est pas rien. Pourtant nos articles sont rarement repris dans les publicités éditoriales. » Face à la puissance médiatique

de certains, *Le Matricule* ne fait évidemment pas le poids. Mais il existe, persiste, poursuit sa quête et remporte l'adhésion et la fidélité d'un lectorat qui repousse au loin la superficialité et la facilité, qui rejette le prisme des médias et cherche sa propre vérité. Tout un projet politique. ■

**Véronique Ponvert**

(1) Toutes les citations du texte sont de P. Savary.

(2) A reçu le prix Goncourt 2014 pour *Pas pleurer* (Seuil).

## En bref...

**Des dates**

- ▶ 1992. Création du *Matricule*, bimestriel
- ▶ 2003. Le *Matricule* devient mensuel

**Des chiffres**

- ▶ 6 000 exemplaires chaque mois (tirage)
- ▶ 150 points de diffusion en librairies (et maisons de presse)
- ▶ 2 300 abonnés, dont 600 bibliothèques

**Une équipe**

- ▶ 25 collaborateurs permanents
- Thierry Guichard : directeur de publication
- Philippe Savary : rédacteur en chef

**Une adresse**

- ▶ Le *Matricule des anges*, BP 20225, 34004 Montpellier Cedex 1

**Un site : [www.lmda.net](http://www.lmda.net)**

- ▶ Les archives du *Matricule*
- ▶ Des interviews
- ▶ Des centaines de chroniques



# L'ÉCOLE AU CENTRE ? CHICHE !

Les suites des attentats qui ont frappé la France continuent de faire couler beaucoup d'encre et de salive sur le rôle de l'École dans la transmission des valeurs de la République, le travail incontournable des enseignants.



© DR

La période de vœux est passée mais les beaux discours semblent bien perdurer. Les enseignants chercheront en vain dans les propos de la ministre de l'Éducation comme du président de la République, la trace d'une promesse de revalorisation des conditions de salaire et de rémunération.

## Au-delà du simple affichage

Troublant paradoxe qui s'ajoute à cette absence de mesures concrètes : au moment où on s'accorde à expliquer que c'est l'accès à la culture et l'appropriation de savoirs structurés qui permettent la distance et l'esprit critique face aux stéréotypes, les attaques éculées contre la structuration disciplinaire du collège et le temps « excessif » passé à l'École reviennent en force dans les discussions sur la réforme du collège.

Les informations glanées par le SNES sur le sujet ont manifestement suscité la réaction des collègues enseignant en collège, si l'on en croit la participation à la journée de grève du 3 février, nettement plus marquée qu'en lycée. Difficilement médiatisée dans le contexte

post-attentats, cette journée n'a pas rassemblé suffisamment une profession en proie au doute sur les possibilités de satisfaction de ses revendications, déçue du peu d'évolutions perceptibles dans le quotidien. Cette mobilisation cependant, à l'appel de l'ensemble des syndicats de l'éducation de la FSU, rejoints dans plusieurs départements par d'autres organisations, a manifesté le mécontentement des enseignants confrontés à une préparation de rentrée difficile, l'absence de reprise des discussions sur l'éducation prioritaire, des salaires toujours aussi faibles. Elle a aussi donné au gouvernement le signal que ni le SNES ni la FSU ne laisseraient remettre en cause les équilibres arrachés au début du quinquennat, sur l'unité du second degré en particulier. Il s'agit maintenant de donner des suites à cette journée en revenant sur les problèmes réels que rencontrent personnels et élèves, la dégradation des taux d'encadrement<sup>(1)</sup>, l'état des équipes pédagogiques et éducatives, celui de la formation continue.

À cet effet, le SNES lancera une campagne publique, utilisant tous les supports (site, tract,

## UN APPEL POUR L'ÉCOLE

Le débat public après les attentats de Paris en janvier a conduit à une forte interpellation de l'École. S'il est positif que la société redécouvre soudainement l'importance de l'acquisition d'une culture commune vivante dans la formation de citoyens éclairés et dans la compréhension de la laïcité, il n'en reste pas moins que les discours ne suffiront pas. Le SNES-FSU lance, sous forme d'une tribune, un appel pour une politique éducative qui soit enfin à la hauteur des enjeux, tant sur le plan de la conception des programmes scolaires liée aux finalités de la scolarité obligatoire que sur celui de la revalorisation des professions de l'Éducation.

Cet appel est téléchargeable sur le site du SNES : [www.snes.edu/L-Ecole-au-coeur-du-debat.html](http://www.snes.edu/L-Ecole-au-coeur-du-debat.html).

réseaux sociaux...) et faisant appel à différents témoignages (chercheurs, enseignants, parents...) afin de dresser l'état de l'existant et proposer des remèdes. Une adresse publique au président de la République suivra.

Il s'agit de faire participer le maximum de collègues, donner un cadre aux différentes actions menées dans les établissements sur la préparation de la rentrée afin d'envisager une mobilisation collective en mars si le gouvernement ne bouge pas. ■ **Frédérique Rolet**

(1) Source DEPP repères et références statistiques 2014

- |                |   |
|----------------|---|
| <b>Collège</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 classe sur 10 au moins à plus de 30 élèves</li> <li>• 53,6 % des classes de 25 à 29 élèves</li> </ul>  |
| <b>Lycée</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 classes sur 5 comptent plus de 30 élèves</li> <li>• 1 classe sur 3 compte plus de 35 élèves</li> <li>• La classe de Seconde étant la plus chargée</li> </ul> |

## ENSEIGNANTES, ENSEIGNANTS

### Le mythe de l'égalité

Colloque SNES-FSU

**Judi 26 mars 2015**



Espace Hermès, auditorium

18, rue du Sergent-Beauchat, 75012, métro Montgallet

**S'inscrire :** par email à [droits.libertes@snes.edu](mailto:droits.libertes@snes.edu) ou par téléphone au **01 40 63 29 11**



© Clément Martin



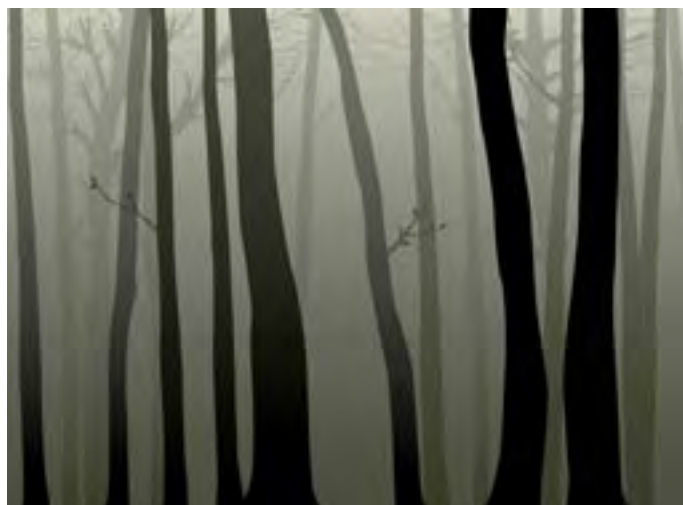
# RENTRÉE 2015 : PRIORITÉ INVISIBLE

La rentrée 2015 se prépare activement dans les établissements qui ont maintenant connaissance des moyens qui leur sont attribués. Les CA vont délibérer très prochainement sur leur répartition et les collègues qui en débattent aujourd'hui mesurent les difficultés qui se profilent.

En effet, les nouveaux emplois créés pour le second degré, l'équivalent de 2 550 postes à temps plein d'enseignants et dix emplois de CPE stagiaires, seront loin de suffire pour compenser la hausse démographique et financer une relance ambitieuse de l'éducation prioritaire. Le ministère a lui-même convenu que ces moyens ne permettront de prendre en compte la hausse démographique qu'à moitié. Or, la tension sur les effectifs est plus forte d'année en année : sur dix ans, les effectifs moyens d'élèves par division ont augmenté d'une unité environ et les établissements de l'éducation prioritaire ne sont pas épargnés. Le risque est grand d'un appauvrissement de l'offre de formation et la répartition des moyens va encore se faire en jouant les disciplines les unes contre les autres.

## Flou entretenu

Nous sommes dans cette préparation confrontés à une difficulté supplémentaire. En effet, le décret concernant les indemnités pour missions particulières (IMP) n'est toujours pas paru à ce jour et l'absence de texte donnant aux recteurs et chefs d'établissement des consignes sur l'application des nouveaux décrets régissant les obligations de service des enseignants engendre la plus grande cacophonie dans les collèges et les lycées. Prenant des libertés d'interprétation des plus fantaisistes avec les textes réglementaires, ils continuent de faire la preuve que pour eux « autonomie des établissements » rime avec déréglementation et autoritarisme à tous les étages.



© Fotolia.fr / Rucalio30

Le SNES-FSU s'adresse à la ministre pour lui demander de sortir du silence et de faire en sorte que les textes de cadrage indispensables soient pris. Il appelle les collègues à intervenir notamment dans les CA pour imposer le respect des textes, une autre écriture du décret IMP et aussi la prise en compte des besoins de chaque établissement en termes de moyens. ■

Fabienne Bellin

# IMP : DÉRIVES MANAGÉRIALES À COMBATTRE

Le projet de décret portant sur les Indemnités pour missions particulières (IMP) que le ministère présentera au CTM du 11 février est inacceptable en l'état ([www.snes.edu/Rentree-2015-les-clarifications.html](http://www.snes.edu/Rentree-2015-les-clarifications.html)). D'après les informations dont nous disposons, la déclinaison que projette le ministère dans la circulaire d'application amplifie les dérives du projet de décret.

Malgré nos interventions, le ministère refuse de différencier, dans le projet de décret, les missions contribuant à la bonne organisation des enseignements (celles qui pouvaient ouvrir droit à décharges dans les décrets de 1950<sup>(1)</sup>), et dont la mise en place devrait être une obligation, de celles relevant des politiques éducatives au plan national, voire du projet d'établissement. En cela, le ministère donne plus de poids aux chefs d'établissement pour faire pression sur les équipes pédagogiques et éducatives en jouant sur la répartition des IMP.

Les missions inscrites dans le projet de décret trouvent leur déclinaison dans un projet de circulaire d'application. Dans la droite ligne des conseils de cycle ou des conseils école / collège, il envisage de créer des hiérarchies intermédiaires en donnant, par exemple, à des coordonnateurs de niveaux ou de cycle des prérogatives dignes de celles d'un adjoint. Le SNES-FSU combat ces orientations.

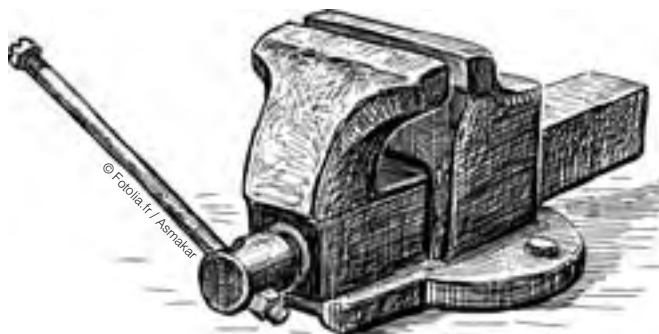
## Réduction de moyens

Certains établissements font le constat que le volume des IMP va au-delà de ce qui est consacré, pour l'année 2014-2015, aux décharges, à l'IFIC<sup>(2)</sup> et aux éventuelles indemnités versées aux coordonnateurs de disciplines. Parallèlement, la baisse du nombre d'HSA attribuées restreint la petite marge de manœuvre qui pouvait exister pour apporter des soutiens ou dédoublements ponctuels... ([www.snes.edu/La-DGH-2015-dans-les-CA.html](http://www.snes.edu/La-DGH-2015-dans-les-CA.html)).

Le SNES appelle à refuser que des moyens soient attribués à des fonctions de coordination de cycle, de coordination de niveau, ou toute mission s'apparentant à des prescripteurs locaux de la « bonne pédagogie » ou autres préfets des études

et à demander qu'ils soient consacrés à une amélioration des conditions de travail des personnels et d'étude des élèves. ■

Xavier Marand



© Fotolia.fr / Asmakar

(1) Cabinet d'histoire-géographie, heures de laboratoire, coordination EPS  
(2) IFIC : Indemnité pour fonctions d'intérêt collectif

# ÉDUCATION PRIORITAIRE : UN PEU D'ESPOIR, BEAUCOUP D'INSATISFACTION

Après un long parcours, la réforme de l'éducation prioritaire a abouti à une nouvelle carte. Dans le même temps, dans les 102 REP+ préfigurateurs, les personnels témoignent trop souvent de dérives.



lège/lycée n'avait guère d'importance. L'incertitude demeure donc sur le devenir des LGT et LP qui relèvent aujourd'hui, à un titre ou à un autre, de l'éducation prioritaire. Il est urgent que le ministère s'en préoccupe et qu'il ne répète pas les mêmes erreurs.

## Petits arrangements avec la pondération

De nombreux témoignages signalent de lourdes dérives dans les REP+.

Il en va ainsi de la pondération de 1,1 qui se voit « triturée » dans tous les sens au mépris des règles qui ont été fixées par le décret. En Seine-Saint-Denis par exemple, il ne s'agit pas de la réduction des obligations de service que définit pourtant le décret, mais d'une simple base de calcul des HSA (voir illustration). Pour le SNES-FSU, le décret doit être appliqué et conduire donc à une réduction des obligations de service dans ces établissements (pour un certifié, 16,4 heures soit 17,4 heures avec une HSA qui peut être imposée par nécessité de service).

## Ne rien se laisser imposer

Trop souvent aussi, les chefs d'établissement cherchent à utiliser le temps libéré par la pondération pour imposer dans les emplois du temps un créneau horaire avec présence obligatoire, voire un planning de concertation avec thèmes imposés – sans aucune concertation.

Rappelons que la circulaire précise qu'il ne s'agit pas « d'entrer dans une comptabilisation » des tâches effectuées dans le cadre de la pondération. Les personnels doivent rester maîtres d'œuvre de l'usage fait du temps libéré et du travail collectif de réflexion pédagogique. Un travail de concertation doit permettre en amont d'identifier les besoins de l'établissement et des élèves pour mettre en place ce qui permettra d'y répondre. ■

Bruno Mer

La liste des REP et REP+ à compter de la rentrée 2015 vient d'être publiée au BO du 5 janvier. Elle s'établit à 1 089 réseaux, soit 350 REP+, comme prévu initialement, et 789 REP, soit sept de plus qui ont été ajoutés lors du Comité technique ministériel du 17 décembre.

## Manque de transparence

Même si l'EP n'a pas subi un mouvement de concentration, ni de délabellisation totale, on ne peut se satisfaire d'une carte dite « isopérimétrique » qui laisse de côté nombre de situations qui appelaient pourtant des réponses dans un contexte d'aggravation des difficultés sociales et de la grande pauvreté. On ne peut être satisfait non plus de modalités de

délimitation de cette carte, trop souvent marquée localement par une absence de concertation et un refus de toute transparence. Cela ne pouvait susciter que de l'incompréhension de la part des personnels, voire de la colère de ne pas être entrés ou d'être sortis de l'éducation prioritaire sans raison apparente. Dans la plupart des académies, des établissements continuent de se mobiliser pour préserver leurs moyens ou voir reconnaître leurs difficultés.

## Et les lycées ?

La nouvelle carte présente aussi le défaut d'évacuer la question des lycées pour les traiter plus tard, comme des entités déconnectées des réseaux, comme si la liaison col-

Conformément aux articles du décret, la politique de la D.S.D.E.N consiste à travailler pour l'ensemble de l'éducation prioritaire renforcée dans le département sur la base de 18h. Exemple : 18h travaillées correspondent à 19,80h en terme de rémunération (18h x 1,1 = 19,8 / 18h + 1,8 = 19,8). Cette politique intègre aussi des aménagements en fonction des contraintes pédagogiques et humaines.

→ temps de concertation 1h30 /sem.

→ 36 semaines dans l'année.

FAUX



# SALAIRES : LE GEL, ÇA SUFFIT !

Le décret confirmant le versement de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) en 2015 est paru au *JORF*<sup>(1)</sup>.

Soulagement pour les bénéficiaires, il est cependant associé à une politique salariale préjudiciable à nos professions.

## Versement de la GIPA

Les fonctionnaires qui ont perdu du pouvoir d'achat entre les 31 décembre 2010 et 2014 percevront la GIPA en 2015. Sont aussi concernés dans les mêmes conditions les contractuels en CDI et ceux en CDD employés de manière continue sur cette période. Pour apprécier la perte de pouvoir d'achat, il est procédé à la comparaison de l'évolution du traitement brut sur la période de référence avec l'évolution des prix, hors tabac. Le montant de l'indemnité correspond à la différence. Un arrêté devra préciser l'évolution des prix retenue, mais il est acquis que tous ceux dont l'indice de rémunération n'a pas évolué sur la période de quatre ans sont concernés. Cette indemnité est versée automatiquement, généralement au mois de juillet.

## Déclassement

La GIPA, mise en place en 2008, n'existe qu'en conséquence du choix des gouverne-



ments successifs de laisser le point d'indice se déprécier, puis de le geler.

C'est donc toute la grille de rémunération de la Fonction publique qui dégringole, se déforme et se tasse, car il faut bien en bas de grille maintenir les rémunérations au niveau du SMIC. On en arrive ainsi à recruter les enseignants avec un salaire de 1,12 SMIC. Globalement, par rapport à la génération<sup>(2)</sup> qui nous a précédé, il nous manque un tiers du salaire. Cette situation insupportable doit être corrigée. La FSU a adressé aux ministres de

l'Éducation nationale et de la Fonction publique des propositions<sup>(3)</sup> visant à remédier à la crise de recrutement. Tous les leviers statutaires doivent être mobilisés : valeur du point, déroulement des carrières et échelles de rémunération, politiques indemnitaires face à l'urgence. ■

Anne Féray

(1) Décret 2015-54 du 23 janvier 2015, *JORF* du 25/01/15.

(2) En considérant que 30 ans séparent deux générations.

(3) [www.fsu.fr/Carrieres-et-remuneration-des.html](http://www.fsu.fr/Carrieres-et-remuneration-des.html)

# REVENDEICATIONS : LES RETRAITÉS SE FONT ENTENDRE

Face à la politique de baisse du « coût » du travail menée par le gouvernement et à l'érosion des cotisations sociales qui en découle, les retraités ne désarment pas.

Après la journée d'action du 30 septembre 2014, les retraités se sont fait entendre à nouveau dans les départements auprès des préfetures et conseils généraux à l'appel de leurs organisations syndicales (UCR- CFTFO- UNAR CFTC- FSU – Solidaires – FGRFP – UNRPA – LSR).

Ils se mobilisent sur la base d'un mémorandum construit autour de sept revendications, notamment le retour à la revalorisation annuelle des pensions et retraites au 1<sup>er</sup> janvier avec rattrapage des 30 derniers mois, l'indexation des retraites sur les salaires, le retour au droit à la retraite à 60 ans, le minimum retraite au SMIC, l'amélioration des pensions de réversion, l'exonération fiscale des majorations de pension pour les retraités ayant eu trois enfants...

## Méprise ou mépris ?

Car le pouvoir d'achat des retraités – comme celui des actifs – est durement attaqué : 10 % des

retraités vivent sous le seuil de pauvreté, alors que 1 % de la population mondiale a le même montant de ressources que l'ensemble des 99 % restants.

Autre sujet de colère : le 5<sup>e</sup> report de la loi d'adaptation de la société au vieillissement pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2016. Mais les retraités imposables sur le revenu continueront à verser les 0,3 % de la CASA, censée financer la perte d'autonomie, contribution illégitime qui rompt les solidarités.

Seconde initiative, celle-là nationale : la rencontre avec les élus au CESE. Seuls M. Watrin, sénateur communiste, et l'attaché parlementaire de Mme Fraysse, députée Front de gauche, étaient présents. Les échanges ont été fructueux, convergents, le sénateur du Pas-de-Calais proposant des rendez-vous réguliers. Que penser des autres groupes parlementaires qui n'ont envoyé aucun représentant, ni aucun courrier pour répondre à l'invitation des huit organisations syndicales ou associations de



retraités ? Ces derniers représentent pourtant seize millions de citoyens.

## Pour les retraités aussi, revalorisation !

Les retraités ne désarment pas. Ils préparent des initiatives autour du 1<sup>er</sup> avril, date de revalorisation des pensions avant la loi sur les retraites de 2014 et le gel des pensions décidé peu après par Manuel Valls.

Le combat des retraités n'est pas égoïste. Ils se battent aussi pour que les générations à venir n'héritent pas de reculs sociaux historiques. ■

Marylène Cahouet

# BONNE NOUVELLE DE GRÈCE ON PEUT REFUSER L'AUSTÉRITÉ !

**Le message venu de Grèce est clair tant le rejet de toute forme d'austérité par le peuple grec a été massif. Il est enfin temps de reconstruire un pays dévasté par la finance.**

**T**rès attendu et scruté tant par les secteurs financiers que par les citoyens européens avides de changement, le vote émis par les Grecs traduit un message clair, celui du refus des politiques d'austérité qui ont eu le double effet d'aggraver la situation du pays et de plonger dans la pauvreté une grande partie de la population. Il montre également que, en dépit des scénarii agités avant l'élection destinés à faire peur spéculant sur la sortie de la Grèce de l'euro, voire de l'Europe, les électeurs ont fait confiance à ceux qui proposent des orientations alternatives à l'austérité, plaident pour une refondation de l'Europe plus démocratique et sociale.

## Sursaut en Grèce...

Ce qui s'est passé en Grèce avec la victoire de Syriza doit être vu comme une opportunité pour relancer le débat, quelque peu tari, sur la conception de l'Europe, sur des mesures d'harmonisation des droits, des politiques de progrès social. La tournée que font actuellement en Europe le Premier ministre grec et celui des Finances a pour objectif d'obtenir



© Fotolia.fr / mliangonda

une renégociation de la dette du pays, montée à 175 % du PIB, mais aussi de lancer un débat plus général sur la situation actuelle de l'Europe, la genèse de la crise et les remèdes à apporter à celle-ci.

Les politiques devront tirer tous les enseignements de ce qui a été imposé à la Grèce, une politique d'austérité brutale, enfonçant le pays dans une crise sociale d'une extrême gravité. Les contacts de la FSU et du SNES avec nos homologues ont permis de mesurer l'ampleur des dégâts causés aux services publics, notamment dans l'Éducation, depuis les suppressions de postes jusqu'aux baisses de salaire. Ces

contacts seront renforcés dans la période afin de recueillir les analyses des syndicalistes grecs, confronter nos expériences et réfléchir ensemble aux enjeux du mouvement syndical et au rôle qu'il peut jouer pour contribuer à d'autres politiques économiques et sociales.

## ... et en France ?

Le gouvernement français a affirmé sa volonté de respecter le résultat électoral démocratique des Grecs. Souhaitons également qu'il en tire les conséquences sur sa propre politique et sur le rôle de la Fonction publique, facteur de cohésion sociale. ■ **Frédérique Rolet**

# ON PEUT FAIRE AUTREMENT !

**La victoire de Syriza change incontestablement la donne en Grèce et en Europe. Les Grecs, libérés de la troïka, ont enfin retrouvé le droit d'essayer.**

**E**n 2010, les institutions européennes ont refusé la restructuration de la dette grecque pour sauver les intérêts des banques françaises et allemandes qui avaient généreusement profité du robinet à crédit ouvert en Grèce. Le peuple grec a été invité à payer la note à leur place, avec les mémorandums d'austérité imposés en contrepartie d'une « aide » européenne qui consistait en fait à financer des prêts à 5 % par des emprunts auprès de la BCE à 1 % !

En 2012, la restructuration de la dette détenue par des créanciers privés est enfin réalisée en la transférant sur les créanciers publics (BCE, États, fonds de soutien européens...). Et l'austérité a pour principal effet de gonfler la dette publique à 175 % du PIB du fait d'une baisse historique de la production (- 25 %).

En Irlande, le gouvernement élu en 2013, confronté à la même situation, tente un coup de force en menaçant de faire défaut et obtient de la BCE une restructuration de la dette irlandaise permettant de réduire les coupes budgétaires. La demande grecque a donc un précédent, contrairement à ce que dit la BCE. Aujourd'hui, le gouvernement Tsipras adopte cette stratégie dite « du faible au fort », en refusant de reconnaître la troïka et en demandant une négociation de la dette grecque pour financer le coût de son programme social (estimé à 12 milliards) destiné à sortir le peuple grec de l'austérité.

vie tout en refusant de négocier réellement sur la dette ? Impensable, ont dit les Grecs le 25 janvier. Précipiter la Grèce hors de l'euro et de la zone euro ? Destabiliser ce pays qui occupe une position géostratégique d'importance ?

Le combat des Grecs est notre combat car on nous répète sans cesse : la dette ! l'austérité ! on ne peut pas faire autrement !

Dans les années 1920, la France s'est accrochée à un slogan qui s'est avéré désastreux : l'Allemagne paiera ! En 1953, la Conférence de Londres a réduit la dette allemande de 60 %. Retiendra-t-on les leçons de l'Histoire ?

Le gouvernement français doit peser pour que l'Europe sorte de son hiver austéritaire. ça n'en prendra pas le chemin : alors que les négociations avançaient la BCE a tenté un coup de force en prenant la décision d'arrêter les opérations normales de refinancement des banques grecques afin de faire plier le gouvernement grecques au risque de déclencher une crise bancaire catastrophique. ■

**Daniel Rallet**



© Fotolia.fr / drian Niedermäuser

## Une leçon à méditer

Quelle est l'alternative ? Poursuivre la même politique ? Baisser encore plus le niveau de



# LOI MACRON : UN FOURRE-TOUT LIBÉRAL

**Le projet de loi rebaptisé « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » actuellement débattu à l'Assemblée nationale vise officiellement à casser « les rigidités » qui entraveraient l'activité économique.**

Il n'est pas facile de s'y retrouver dans les 206 articles du texte tant il concerne des domaines aussi variés que les professions réglementées du droit, le travail dominical et de nuit, les transports, le logement, l'examen du permis de conduire, les licenciements, la justice prud'homale, l'épargne salariale, la cession d'actifs de l'État...

## Déréglementation sur toute la ligne

Certaines mesures semblent positives comme l'encadrement des « retraites-chapeau » ou celui des tarifs des autoroutes... Mais le texte est surtout guidé par une logique de déréglementation au détriment des salariés. C'est surtout la question du travail dominical qui a occupé la scène médiatique, en raison des débats vifs qu'elle suscite à juste titre. Les commerces non alimentaires devaient pouvoir ouvrir cinq dimanches par an sans autorisation

préalable et jusqu'à douze dimanches avec l'approbation de la mairie. Or, un amendement a supprimé le seuil des cinq dimanches, ce qui impose désormais l'autorisation du maire pour toute ouverture dominicale, dès le premier dimanche. Mais la libéralisation du travail dominical est maintenue... pour des contreparties financières renvoyées à la négociation locale.

Peu médiatisé, le chapitre « Droit du travail » s'appuie sur l'idée (que portait déjà l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 transposé dans la loi dite « de sécurisation de l'emploi » du 14 juin 2013) que les droits sociaux des salariés seraient un frein à la compétitivité des entreprises. Le code du travail est donc détricoté un peu plus en matière de procédures de licenciement, d'inspection du travail et de justice prud'homale. Pour cette dernière, priorité est donnée à la médiation



entre le salarié et son employeur en rendant le dépôt de plainte moins systématique pour désengorger le système et en professionnalisant les conseillers prud'homaux. Le rôle des élus du personnel s'en trouve affaibli. ■

Monique Daune

# FONCTION PUBLIQUE : QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

**Lancée en novembre 2013, la concertation sur la qualité de vie au travail (QVT) vient de s'achever. Elle prolonge et complète le protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique d'octobre 2013.**

Les échanges ont pris plus de temps que prévu, tout cela car les organisations syndicales ont pesé pour que le document ne se limite pas à une liste de bonnes intentions, qu'il reconnaisse des principes et crée des droits nouveaux. Tout cela afin que la parole des personnels soit encouragée et réellement prise en compte en ce qui concerne le contenu et l'organisation de leur travail. L'accord proposé à la signature des organisations syndicales le 16 février prévoit notamment un droit d'expression directe des agents sur leur travail, un droit d'alerte sur des difficultés de mise en œuvre de politiques publiques néfastes et des études d'impact obligatoires en cas de réorganisation de service, le tout en lien avec les organisations syndicales et les instances représentatives des personnels (CT et CHSCT).

## Des droits nouveaux à faire vivre

Ces droits devront être déclinés dans les trois versants de la fonction publique et par chaque employeur public, dans le strict respect des

principes énoncés dans le protocole. Ce dernier reconnaît que l'agent est acteur de l'organisation de son travail et prévoit la mise en place, sur le temps de service, d'espaces d'expression entre pairs, en présence ou non de leur hiérarchie selon les besoins.

La seconde partie de l'accord concerne la conciliation vie professionnelle/vie personnelle et porte sur la charte de gestion des temps et le télétravail en affirmant notamment

le « droit à la déconnexion » de tout moyen de communication et d'information en dehors des heures de service.

Il faudra évidemment mener bien des batailles syndicales pour que ces droits ne relèvent pas d'un simple affichage, cet accord-cadre constitue donc un point d'appui important pour la suite des événements. C'est pourquoi le Conseil national du SNES des 27 et 28 janvier s'est prononcé pour une signature de la FSU. ■ M. D.



# TEMPS DE TRAVAIL DES EAP : L'ANARCHIE, ÇA SUFFIT !

**Les horaires de travail des Emplois d'avenir professeur (EAP) sont très variables et vont à l'encontre des consignes ministérielles, ce qui nuit à la réussite de leurs études universitaires et du concours.**

Les EAP sont des étudiants, boursiers, s'engageant dans des études amenant au métier d'enseignant. Ils perçoivent en plus de leur bourse sociale, une bourse de service public et un maigre salaire. En échange, ils devraient effectuer 9 heures hebdomadaires de présence en établissement et 3 heures de préparation pour leurs interventions en présence de leur tuteur. Mais la réalité est tout autre : « *Je fais 12 heures dont 7 devant élèves* » (G., en lycée, Paris), « *Je fais 12 heures de tâches d'AED* » (R., en lycée, Lyon). « *J'ai fait 12 heures par semaine au collège, et même jusqu'à 21 heures par semaine de mai à début juillet* » (L., Clermont). Suite aux interventions du SNES-FSU, les consignes ministérielles sont pourtant claires. La DGRH précise dans une note du 28/05/2013 que la durée hebdomadaire de 12 heures « *inclut un temps de préparation égal à trois heures hebdomadaires au maximum [...]* En effet, la réalisation des missions pouvant lui être confiées [...] nécessite un travail préalable qui fait intégralement partie de ses activités ». Même consigne réaffirmée par le ministre à l'Assemblée Nationale, le 23/10/2013 et plus récemment de nouveau par la DGRH dans sa note pour le Comité technique ministériel du 12/03/2014 en pré-



© Fotolia.fr / Regomark

cisant « *pour permettre à l'étudiant de réussir ses études et le concours* ».

## Faire appliquer les engagements ministériels

Les résultats aux concours montrent que les EAP ont moins bien réussi que les autres candidats. Il est indispensable que dans chaque établissement, la priorité soit donnée

à leurs études et à la réussite aux concours en respectant les 9 heures de présence, et en les déchargeant lorsqu'ils doivent passer leurs examens et concours, sans rattrapage.

Pour le SNES-FSU, il faut créer des pré-recrutements c'est-à-dire rémunérer des étudiants sans contrepartie de travail, mais avec l'engagement de passer les concours et de servir l'État cinq ans. ■ **Caroline Lechevallier**

# STAGIAIRES : INÉGALITÉS DE TRAITEMENT FACE À LA VALIDATION

**Les interventions du SNES avec la FSU ont permis de garantir le mi-temps pour les étudiants détenteurs d'un master à la rentrée 2015. L'action doit se poursuivre afin d'obtenir un cadrage national des modalités de formation et de validation.**

Les stagiaires détenteurs ou dispensés de master constituent la majorité des stagiaires et cette situation perdurera l'année prochaine. Les textes détaillant leur formation ne sont parus qu'en juillet, sans cadrer ni les contenus de formation ni les modalités d'évaluation et aucun moyen supplémentaire n'a été alloué. Aucune ESPE n'a pu mettre en place une formation avec une évaluation réellement réfléchie en fonction des parcours antérieurs.

Les dysfonctionnements sont nombreux, tant au niveau de l'organisation que des contenus de formation et ont provoqué chez les stagiaires mécontentements des mobilisations comme à Créteil, Marseille, Montpellier, Bordeaux ou Toulouse.

## Une première victoire

Les interventions du SNES-FSU et des autres représentants de la FSU lors des réunions mensuelles du comité de suivi de la réforme de la formation des enseignants et CPE ont permis une prise de

conscience, par l'administration, de l'ampleur du désastre. Mais la solution proposée était de faire suivre, au titre de la formation adaptée, tout ou partie du master 2 MEEF. Comme, à la rentrée 2015, certains stagiaires seront détenteurs de ce master, le ministère envisageait même de les placer à temps plein ! La FSU a écrit son opposition à ce projet dans une lettre à la ministre le 21 janvier. Le cabinet a annoncé au comité de suivi du 3 février qu'il abandonnait ce projet ! Cette victoire n'est cependant qu'une étape. Le SNES-FSU revendique un tiers de temps de l'ORS comme le temps de service de tous les stagiaires. D'autres problèmes demeurent. En l'absence de cadrage national sur les critères et modalités d'évaluation, les stagiaires sont submergés de travaux à rendre et de partiels à passer.

Le SNES-FSU exige que le ministère prenne les mesures qui permettent une égalité de traitement entre les stagiaires quant aux modalités qui amènent à leur titularisation. ■ **C. L.**



# COLLÈGE : PROJET DE DÉNATURATION EN VUE

**Des informations multiples et convergentes permettent de dessiner les grandes lignes de la réforme du collège que le ministère cherche à mettre en place.**

Le rapport annexé à la loi de refondation prévoyait la création de 4 000 postes, confirmés lors de la saisine du CSP (Conseil supérieur des programmes) et prévus pour se mettre en place graduellement avec les nouveaux programmes.

Il y a en effet urgence, tant le collège a été maltraité toutes ces dernières années. Avec un taux d'encadrement qui n'a cessé de se dégrader et des effectifs par classe qui ont crû inconsidérément, chacun peut légitimement attendre que la réforme du collège qui se profile apporte des améliorations significatives pour favoriser la réussite de tous les élèves.

## Dynamitage

Or, les informations qui nous sont parvenues laissent transparaître une réforme idéologique qui, loin de répondre aux difficultés du collège, en modifierait profondément le fonctionnement au détriment tant des élèves que des personnels, avec :

- la baisse globale des horaires des élèves, avec diminution plus ou moins importante des horaires de toutes les disciplines ;
- la globalisation pour certaines disciplines, notamment en langues vivantes, mais aussi les enseignements artistiques, les enseignements scientifiques et la technologie ;
- la définition locale d'une partie des horaires par le choix d'enseignements complémentaires « bidisciplinaires », dont le partage entre disciplines se ferait au sein de chaque établissement ;
- des horaires élèves et des contenus qui seraient donc différents d'un collège à l'autre.

Pour le SNES-FSU, un tel projet, qui ne répond aucunement aux



© Fotolia.fr / TebNed

difficultés du collège mais conduit plutôt à le dénaturer, aggraverait l'atomisation du collège par le renforcement de l'autonomie locale, mettrait en concurrence les disciplines et les enseignants, et ne favoriserait nullement la réussite des élèves.

Faire réussir les élèves passe par une rénovation des apprentissages et l'amélioration des conditions de travail des personnels et d'étude des élèves, non par la mise en pièces des structures et la dénaturation des disciplines scolaires. ■

**Bruno Mer**

## PROGRAMMES DU COLLEGE : NOS EXIGENCES

**La loi de refondation de l'École a prévu une élaboration nouvelle des contenus scolaires. La phase d'écriture des projets de programmes du collège touche à sa fin.**

Les programmes de cycle seront articulés aux référentiels PEAC<sup>(1)</sup> et PIIODMEP<sup>(2)</sup> ainsi qu'au nouveau socle en cours de réécriture suite à la consultation de novembre ; une nouvelle conception de l'interdisciplinarité et un nouveau DNB sont annoncés : des enjeux lourds pour la formation des jeunes et pour nos métiers.

### Un cadre à préciser

Pour le SNES-FSU, les nouveaux programmes devront donner aux enseignants un cadre structurant et opérationnel pour construire leur enseignement.

L'acquisition d'une culture commune déve-

loppée par le SNES et la FSU, et inscrite dans les objectifs du nouveau socle de connaissances, de compétences et de culture impose que soient développées dans les programmes les dimensions culturelles, humaines, historiques, anthropologiques et sociales des savoirs enseignés.

Nationaux, avec des repères annuels forts, les programmes devront être accompagnés d'indications sur les conditions matérielles d'enseignement, en particulier les horaires en classe entière et en groupe.

Les attendus et les articulations entre connaissances, compétences et culture, en lien avec des pratiques pédagogiques possibles et avec

une réflexion sur l'évaluation des élèves devront être précisés.

### Quelle interdisciplinarité ?

Les objets d'études interdisciplinaires travaillés par le conseil supérieur des programmes devront, pour le SNES-FSU, être inscrits dans les programmes, et être suffisamment larges pour que chaque discipline puisse s'y impliquer et y trouver sens.

Déconnecter ces objets des programmes et construire, à côté des horaires disciplinaires, un dispositif de type « itinéraire de découverte » financé en diminuant les horaires disciplinaires, serait inacceptable et constituerait un véritable retour en arrière.

Le SNES-FSU demande que dès le début de la consultation sur les projets de programmes, les collègues puissent en débattre collectivement dans les établissements dans le cadre de demi-journées banalisées. ■

**Sandrine Charrier**

(1) Projet d'éducation artistique et culturelle

(2) Parcours individuel d'information et de découverte du monde économique et professionnel



© Fotolia.fr / Arturus Kerobkias

# CALENDRIER SCOLAIRE : DU NOUVEAU ?

**La rentrée 2014 a été repoussée en raison d'une forte mobilisation de la profession. Mais le ministère s'obstine à nous faire rentrer en août 2015...**

Le ministère a annoncé que le Conseil supérieur de l'Éducation, lors de sa séance du 12 mars examinerait une modification du calendrier scolaire. Le SNES-FSU, à l'initiative d'une pétition intersyndicale à laquelle le SE-UNSA et le

SGEN-CFDT avaient refusé de s'associer, avait obtenu le report de la prérentrée 2014 au premier septembre contre l'avis du SGEN-CFDT et de la FCPE qui ont voté contre cette modification au CSE du 12 juin 2014 et de l'UNSA qui ne voyait que des problèmes de gestion informatique à une prérentrée en août. Le SNES-FSU prend acte de cette décision.



## RAPPEL DE L'ACTUEL CALENDRIER SCOLAIRE

### 2015-2016

- Prérentrée des enseignants : vendredi 28 août 2015.
- Rentrée des élèves : lundi 31 août 2015.
- Fin des cours : samedi 2 juillet 2016.

### 2016-2017

- Prérentrée des enseignants : mercredi 31 août 2016.
- Rentrée des élèves : jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016.
- Fin des cours : jeudi 6 juillet 2017.

### Pour un calendrier équilibré

Lors du débat au CSE, il continuera à porter ses revendications pour un calendrier scolaire équilibré qui respecte un certain nombre de principes : pas de rentrée en août, rééquilibrage dans l'alternance des périodes de cours et des vacances, remise en cause du zonage qui pose de multiples problèmes, fin des jurys de baccalauréat avant le 14 juillet, absence de tout dispositif de « rattrapage » comme on a pu en connaître dans les années précédentes,

retour à une seule journée de prérentrée... Pour le SNES-FSU, les modifications du calendrier scolaire doivent porter sur les deux prochaines années scolaires et intégrer une réflexion plus large sur le temps scolaire. Rappelons qu'une prérentrée en août pose aussi de redoutables questions pour l'affectation des stagiaires et pour les personnels qui arrivent dans un établissement avec un arrêté de nomination daté du 1<sup>er</sup> septembre. Nous tiendrons au courant l'ensemble des personnels des propositions ministérielles dès qu'elles seront connues. ■

Roland Hubert

# RECLASSEMENT : DEMANDE À DÉPOSER AVANT LE 6 MARS

**Fruit de l'intervention syndicale, un décret du 4 septembre 2014<sup>(1)</sup> supprime la clause du butoir, laquelle privait souvent les contractuels titularisés de toute reprise d'ancienneté.**



Les contractuels ayant réussi les concours lors de sessions antérieures à 2014 peuvent avoir intérêt à demander la révision de leur classement mais cela doit impérativement être fait avant le 6 mars.

### Reprise des services de contractuel

Les anciens contractuels nommés stagiaires à la rentrée 2014 voient leurs services repris pour le classement dans le corps des agrégés, certifiés, CPE, CO-Psy, PLP ou PE, à hauteur de la moitié de leur durée jusqu'à douze ans, des trois quarts au-delà de douze ans. Sous certaines conditions, la clause de sauvegarde est maintenue pour ceux dont le classement ne permet pas le maintien de la rémunération. Se reporter au site du SNES<sup>(2)</sup> ou à L'US n° 744.

### Révision possible pour les lauréats des sessions antérieures à 2014

À la demande de la FSU, les contractuels nommés stagiaires lors d'une précédente rentrée pourront demander la révision de leur classement.

Cependant, les services effectués depuis la nomination en tant que stagiaire et jusqu'à la rentrée 2014 seront neutralisés dans le calcul. La FSU a contesté cette restriction en déposant un amendement au CTM du 9 juillet. Cette disposition peut en effet aboutir, en cas de titularisation « ancienne », à priver la révision de tout effet. L'administration a expliqué cette règle a minima comme simplement destinée à éviter que, toutes choses égales par ailleurs, un collègue titularisé avant un autre puisse être moins bien rémunéré.

La demande devra être formulée avant le 6 mars 2015 et l'acceptation de la proposition de nouveau classement formulée dans les deux mois qui suivront sa transmission. ■

Anne Féray

(1) Décret 2014-1006 du 4 septembre 2014

(2) [www.snes.edu/Le-reclassement-et-la-suppression.html](http://www.snes.edu/Le-reclassement-et-la-suppression.html) et [www.snes.edu/Reclassement-des-anciens.html](http://www.snes.edu/Reclassement-des-anciens.html)



LE PROJET COMME MOTEUR DE CLASSE

# Construire une dynamique avec les élèves

Dans les années 1920, les travaux du philosophe et pédagogue américain John Dewey indiquaient qu'on pouvait « *apprendre en faisant* ». De même, en France, le mouvement de l'Éducation nouvelle, mené par Cousinet et Freinet, promeut la pédagogie active. Depuis, de nombreux textes officiels valorisent cette pédagogie en proposant des dispositifs à mener avec les élèves. La pédagogie de projet est une pratique de pédagogie active qui permet de développer des apprentissages à travers la réalisation d'une production concrète.

## Donner du sens

Le film récent, *Les héritiers* (voir l'entretien en page 40), nous a montré à quel point un projet peut avoir des incidences positives sur une classe et des élèves. En effet,

un projet permet de motiver voire de remotiver un élève. Impliqué dans ses apprentissages, il les perçoit différemment et en comprend l'intérêt. Mobilisateur, le projet fait aussi appel à l'esprit d'initiative et d'organisation de l'élève. Compétences disciplinaires mais aussi transversales sont travaillées. Ainsi, les valeurs de cohésion et d'entraide sont développées lors d'un projet collectif où les élèves doivent s'unir autour d'un objectif commun. Le projet permet aussi à l'élève de renforcer son identité, de prendre confiance en soi et de gagner en autonomie. De natures différentes et de formes variées, les projets peuvent aussi être l'occasion d'un travail interdisciplinaire favorisant les échanges entre les enseignants. La cohérence des enseignements auprès des élèves n'en est que

plus grande. Des partenariats entre enseignants sont possibles mais existent aussi avec des structures culturelles, des artistes ou des professionnels. Découvrant de nouveaux lieux et de nouvelles pratiques qu'ils méconnaissent, les élèves s'ouvrent l'esprit et perçoivent plus concrètement le monde qui les entoure.

## Un investissement important

Mais, si les projets sont censés faciliter les interactions entre élèves, il s'avère que la réalité de leur mise en place se révèle parfois très différente. Les élèves en difficulté peuvent se reposer sur les membres du groupe possédant les meilleures compétences. Tout projet collectif n'assure donc pas que chaque élève s'implique de façon égale dans sa réalisation. Les résultats dépendent de la façon dont le travail est conduit et de son issue, plus ou moins motivante... De plus, il ne faut pas oublier qu'un projet est exigeant, qu'il demande un réel investissement, en temps et en organisation, de la part de l'enseignant. Il n'est pas toujours aisé de mettre en place un projet sur les heures de cours et sans horaire spécifique dédié. Certains projets sont coûteux et même si des subventions existent, elles tendent chaque année à se réduire. ■



© LE BAL - La Fabrique du Regard - Mon journal du Monde

## L'Éducation à l'image : « Construire son regard pour s'ouvrir au monde »

Le BAL (voir colonne ci-contre) s'est donné pour mission d'éduquer les jeunes en les sensibilisant aux enjeux de l'image. Ainsi, en 2008, le photographe Raymond Depardon et Diane Dufour, actuelle présidente du BAL, lancent une plate-forme pédagogique, *La Fabrique du Regard*. Depuis, un travail en profondeur est mené avec le public scolaire. Il ne s'agit pas de faire de la médiation mais de construire des projets d'éducation à l'image comme l'expliquent Valentine Guillien et Laura Samoïlovich, toutes deux chargées de coordination de *La Fabrique du Regard* : « nous voulons transmettre aux jeunes des outils pour analyser, décrypter les images ». Il s'agit « d'apporter une ouverture à différents types d'images pour amener les élèves à comprendre la chaîne de production, de diffusion et de réception des images ». Pour cela, une vingtaine d'artistes, entre quarante et cinquante professionnels de l'image (photographes,

graphistes...) accompagnent les élèves dans la construction et la réalisation de leur projet. La plate-forme est organisée autour de cinq programmes destinés aux élèves de zones d'éducation prioritaire et aux élèves en difficultés scolaires (SEGPA, ULIS, primo-arrivants). Selon Valentine Guillien « *l'image est une entrée qui permet de valoriser des élèves qui sont en échec scolaire. C'est aussi l'occasion pour eux de s'inscrire dans un travail de groupe, de faire des choix pour réaliser une production collective* ». Après avoir analysé des images, les élèves font un film, un journal, une affiche, une publication... Les formes sont variées et d'une réelle qualité. Laura Samoïlovich note qu'au moment du bilan, qui est positif, « *les élèves sont fiers de leur travail et se rendent compte qu'ils sont devenus acteurs d'un projet collectif* ». ■

Rubrique réalisée par Caroline Gros

## Le BAL

En 2010, un lieu indépendant dédié à l'image est ouvert dans une ancienne salle de bal. Projet de l'Association des amis de Magnum présidée par Raymond Depardon, cet espace d'exposition interroge les conditions de production, de diffusion et de réception des images. Expositions (photographie, vidéo, cinéma), débats, conférences, rencontres animent ce lieu. Renseignements sur : <http://www.le-bal.fr>.

## Événement

Pour fêter les cinq ans du BAL, un projet participatif autour du partage d'images est prévu fin mai sur les quais de Seine. En coédition avec CANOPE, *La Fabrique du Regard* souhaite développer une plate-forme numérique d'éducation à l'image. Cet outil permettrait de diffuser les différentes ressources accumulées et de créer un espace de formation à l'image destiné à un plus grand nombre d'élèves, d'enseignants, de professionnels et d'artistes.

## Chiffres

1 500  
élèves  
et

68  
établissements

Six écoles, quinze collèges et trente-sept lycées participent actuellement aux programmes proposés par *La Fabrique du Regard*.

## DRAC/DAAC/IA

Les Directions régionales des affaires culturelles, les Délégations académiques à l'action culturelle et l'Inspection d'académie peuvent attribuer des subventions aux équipes éducatives qui souhaitent conduire des projets dans leur établissement. Mais chaque année, les aides financières se réduisent et mettent en cause la viabilité de certains projets.

Réseaux d'eau

20 % de fuites

Le rapport 2014 de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (Onema) révèle que les fuites d'eau dans les réseaux d'eau potable atteignent 1 Md m<sup>3</sup> par an, soit 20 % de l'eau traitée et mise en distribution. Certains observateurs parlent même de 40 % ! À l'origine de cette situation, la réduction croissante des investissements des collectivités locales dans le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement (- 2 % et - 7 % entre 2009 et 2011). Une situation qui va encore s'aggraver avec les réductions budgétaires qui frappent désormais les collectivités locales.

OCDE

Inégalités vs croissance

Un nouveau rapport (décembre 2014) met en évidence que jamais depuis 30 ans, les inégalités n'ont été aussi prononcées et n'ont autant pesé sur la croissance du fait, notamment, du retard grandissant pris par les 40 % de foyers les plus modestes. L'OCDE l'explique par le fait que « les personnes issues des milieux défavorisés n'investissent pas suffisamment dans leur instruction ». Elle préconise de lutter contre les inégalités par l'impôt et les transferts, « qui ne nuisent pas à la croissance », s'ils privilégient « les familles avec enfants et les jeunes » et s'ils « encouragent le développement des compétences et la formation ». Si l'OCDE le dit...

France

65 millions

Selon les derniers résultats de l'Insee, le cap des 65 millions de résidents en France a été franchi en 2012. Elle reste 2<sup>e</sup> des pays européens derrière l'Allemagne (80,3 millions) même si la population de cette dernière diminue exactement aussi vite (- 0,5 % par an) qu'augmente celle de la France (+ 0,5 %). Elle devance toujours le Royaume-Uni (63,5 millions) même si la population britannique progresse plus vite (+ 0,8 %). Sur les 100 départements, 81 bénéficient d'une croissance démographique significative (plus de 0,1 % par an en moyenne, avec une mention spéciale à l'arc atlantique, du Morbihan aux Landes). En revanche, onze départements sont en régression (de - 0,1 % à - 0,6 % en moyenne annuelle dans le Nord-Est et le Centre).

CDD

Record historique

Le ministère du Travail indique que les embauches en contrat à durée déterminée (CDD) ont atteint au 2<sup>e</sup> trimestre 2014, hors intérim, un nouveau sommet historique à 84,2 % du total des embauches (+ 0,1 pt par rapport au trimestre précé-

PUBLICATION

# Démocratie « réelle » et mise en commun

Pierre Dardot et Christian Laval viennent de publier, aux éditions La Découverte, un livre de réflexions, plus qu'une thèse, *Commun, essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*. Comment lutter contre le libéralisme ? Comment refonder un projet de transformation sociale ? Les questions soulevées sont d'importance et interrogent le syndicalisme dans son ensemble. Le SNES-FSU s'est entretenu avec Christian Laval.

*Quelle définition du « Commun », quel lien avec la lutte pour la démocratie qui a marqué tous les mouvements récents ?*

La domination du néolibéralisme est contestée de multiples manières et partout dans le monde.

« Commun » est le concept de la logique alternative au néolibéralisme et à son fanatisme de la concurrence et du profit. Et c'est en même temps le principe politique qui permet d'imaginer un monde réellement démocratique. La diffusion assez extraordinaire de ce terme renvoie à deux grands types de logiques alternatives qui sont en train de s'articuler pratiquement : l'exigence de la démocratie politique et celle d'un droit d'usage irréductible au droit de propriété. C'est au nom de ce principe à double face que les mouvements d'occupation des places (Indignados, Occupy Wall Street, place Taksim, etc.) ou que les « zadistes » exigent à la fois une démocratie « réelle » à laquelle tous participent également et une mise en commun des ressources ou des espaces.

*En quoi ce concept peut-il se traduire par « la révolution » ? Quel contenu donner ?*

La « défense du commun » qui est devenue un aspect très important de la sensibilité collective est un impératif pour la sauvegarde des conditions élémentaires de vie dans la société et sur la planète. Le capitalisme néolibéral fondé sur la concurrence généralisée et l'appropriation illimitée est incapable d'assurer ces conditions vitales, il les détruit systématiquement et nous mène à la catastrophe. Une rupture est inévitable si l'on veut éviter l'effondrement.

On n'a donc pas seulement affaire à une « résistance », mais à une recherche collective, à une invention sociale. C'est cela un mouvement révolutionnaire : il commence par une « insurrection des consciences » et se poursuit par une invention de pratiques collectives. Il conviendra de refonder radicalement le moment venu les institutions sociales, politiques, économiques qui permettront de traduire à grande échelle le principe du commun dans les faits, dans les relations sociales, dans les modes d'organisation politique.

*Quels liens entre le commun et les services publics ?* Pour ce qui est des services publics, la question à se poser c'est comment les transformer en institutions du commun, c'est-à-dire en véritables « ser-

vices communs » qu'une société se donne, en les finançant, en mandatant des fonctionnaires pour satisfaire des besoins collectifs, en orientant démocratiquement les objectifs qu'ils se donnent. Ces services publics ont été largement pervertis par la domination qu'exerce sur eux une caste bureaucratique de hauts dignitaires et de petits chefs qui ont perdu complètement le sens de la mission de service commun et sont de plus en plus en connivence étroite avec les puissances privées.

Plus que jamais la refondation des services publics selon le principe du commun est à l'ordre du jour. Ce qui signifie : redéfinition de leur mission selon la prévalence des droits fondamentaux, primat de l'égalité et organisation réellement démocratique de leur fonctionnement.



*Quelles propositions concrètes pour élaborer un projet révolutionnaire pour le XXI<sup>e</sup> siècle ?*

Être concret, ce n'est pas faire un programme de mesures à prendre par un gouvernement sans que les individus n'aient à participer à la transformation de la société. Être concret, c'est se demander comment chacun peut contribuer au commun, c'est se demander comment dans sa pratique chacun peut recréer de l'agir commun. Pour cela, il faut donc qu'à tous les instants, et pour toutes les questions, on soit capable de mettre en relation ce qui nous arrive dans nos vies, dans notre travail, avec la logique générale qui nous traverse et nous contraint, en nous demandant comment résister ensemble et comment inventer une autre pratique. Le commun, comme manière de vivre et de faire, c'est nous et c'est maintenant. ■

Entretien réalisé par Nicolas Bénéès et Stéphane Rio



Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre, Christian Laval est membre de l'Institut de recherche de la FSU. Il est l'auteur de *L'Homme économique : essai sur les racines du néolibéralisme*, 2007, et a participé, entre autre, aux ouvrages : *Appel des appels, pour une insurrection des consciences*, 2009 et *La nouvelle école capitaliste*, 2012.



# Quelques différences plus ou moins visibles

**Le monde du travail est hétérogène. Rien de plus normal dans une société développée fondée sur une forte division du travail et sur la spécialisation en professions ou métiers. Mais cette diversité se traduit par de très fortes inégalités, plus ou moins visibles, ce que montrent certaines données de l'INSEE ou de la DARES.**

L'inégalité la plus médiatisée en ce début d'année concerne l'accès à l'emploi. Le chômage de masse s'est certes installé dans le paysage depuis le milieu des années 80, mais avec la crise nous sommes sur une trajectoire dramatique. En décembre, on comptait 5,2 millions de personnes partiellement ou totalement privées d'emploi et inscrites à Pôle-Emploi. L'inégalité face au chômage est forte. En 2013, le taux de chômage des cadres a été de 3,9 %, contre 10 % pour les employés et 14,6 % pour les ouvriers (jusqu'à 20 % pour les ouvriers non qualifiés). Les taux de chômage des hommes et des femmes sont proches mais masquent des inégalités : le taux d'activité féminin reste inférieur et les femmes sont plus fréquemment en temps partiel contraint (9,7 % contre 3,5 % des hommes). Ces inégalités hommes/femmes se sont cependant réduites depuis une trentaine d'années, grâce notamment à l'école puisque, parmi les générations les plus récentes, les femmes sont plus souvent diplômées que les hommes.

## Égales en droits, mais...

Il y a aussi des différences entre les âges. Le taux de chômage des jeunes est très élevé (plus de 23 % chez les 15-24 ans). Mais leur durée moyenne de chômage est plus courte que celle des chômeurs de 50 ans et plus, qui sont 56 % à y être depuis au moins un an. En outre, pour les jeunes, il convient de rappeler qu'au-delà de la galère qui marque le passage des études à l'emploi, le diplôme reste un atout. Ainsi le taux de chômage des non-diplômés (avec une qualification inférieure au niveau V) est de 16,1 %, mais il se situe entre 5 et 6 % pour ceux qui ont obtenu le niveau bac + 2. Ajoutons que plus de 90 % des diplômés en emploi (y compris les titulaires d'un CAP) sont stabilisés (CDI ou fonctionnaires) 11 ans après la fin de leurs études. Si l'entrée dans le monde du travail est marquée par la précarité, la norme reste l'emploi stable, qu'il faut continuer de défendre ! Les autres différences et inégalités concernent les revenus et les conditions de travail. Côté revenus, les

employés perçoivent en moyenne les salaires les plus faibles : 1 570 € mensuels nets contre plus de 4 000 € pour les cadres du privé. La différence homme/femme perdure aussi avec un écart moyen à temps plein de 19 %.

## Dimanche des cadres vs soirées des employés

Côté conditions de travail, les situations sont disparates. Par exemple, la persistance de contraintes physiques cumulées caractérise l'agriculture, la construction et la fonction publique hospitalière, l'exposition importante aux risques infectieux touche, elle, les trois fonctions publiques (en raison du contact avec les usagers). L'activité dans les différentes fonctions implique aussi plus fréquemment que dans le privé la gestion des émotions et des comportements hostiles.

Enfin, les horaires atypiques (soir, nuit, samedi et dimanche) permettent d'évoquer à nouveau les inégalités entre les catégories sociales. Sans grande surprise, les agriculteurs exploitants cumulent l'ensemble des contraintes horaires. Mais chez les salariés, en focalisant sur deux catégories, les cadres travaillent souvent le soir et le samedi, mais peu le dimanche, alors que les employés sont 24 % à travailler le dimanche tout en percevant les salaires les plus bas (cf. supra). Coïncidence étonnante, les employés représentent 2,6 % des députés, les cadres 81,5 %. Ce sont donc des cadres qui s'approprieraient à assouplir le travail (des employés) le dimanche. Pour pouvoir faire tranquillement les achats qu'ils ne peuvent pas faire facilement le soir en semaine ? ■

Hervé Moreau



dent et + 24 pts par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2008, juste avant la crise). Cette progression s'explique pour une bonne part, notamment depuis la mi-2011, par l'explosion des CDD « courts » (moins d'un mois). À noter que cette progression n'a pas été enrayerée par la loi de juillet 2013 qui prévoit, notamment pour les CDD de très courte durée, un allègement de leur coût pour les employeurs par le biais d'une majoration des cotisations chômage.

## Pauvreté

### Cri d'alarme

Le rapport du Secours catholique, intitulé cette année « Ces pauvretés que l'on ne voit plus », s'inscrit « du délitement du lien social, dans un contexte sociétal qui se durcit » et d'une « pauvreté qui s'intensifie toujours davantage ».

Il relève, sur la base des 1,5 million de personnes accueillies en 2013, trois tendances fortes :

- la paupérisation croissante des seniors, notamment des femmes (61 % des plus de 60 ans reçus, soit + 7 pts en dix ans) ;
- un niveau de vie moyen de 515 € par unité de consommation, ne permettant pas de faire face aux dépenses incontournables (loyer, alimentation, énergie) ;
- la grande exclusion des hommes seuls avec un très faible niveau de vie (166 €) et souvent même sans ressources (28 % d'entre eux).

## Assises de l'énergie

### 27-29 janvier

Elles ont réuni, à Bordeaux, 2 000 acteurs locaux (élus, responsables de collectivités locales, institutionnels, organismes privés et associatifs) autour du thème « Transition énergétique : tous concernés, faisons-la ensemble ». L'objectif était de faire avancer les initiatives à l'échelle territoriale. La 16<sup>e</sup> édition de ces assises a pris une dimension particulière après le débat parlementaire sur la loi sur la transition énergétique (intégrant notamment un appel à initiatives pour 200 « territoires à énergie positive ») et à quelques mois de la Conférence de Paris fin 2015.

## SMIC

### Même l'Allemagne

Porté par le Parti social-démocrate (SPD), qui en faisait une condition pour entrer dans un gouvernement de coalition avec la CDU d'A. Merkel, le « Mindestlohn » doit bénéficier, à compter du 1<sup>er</sup> janvier, pour un montant de 8,50 € de l'heure (9,61 € en France), à 3,7 millions de salariés dès 2015 et, une fois pleinement appliqué, à 4,5 millions de salariés en 2017. Cependant, des exemptions sont prévues, notamment pour les stagiaires ou lors de l'embauche de chômeurs de longue durée. Pour ce qui

Suite page 20 >>>

le concerne, le patronat fait, sans surprise, planer des menaces d'augmentation des prix, de réduction des investissements et de suppression d'emplois (200 000 rien qu'en 2015)...

**Français**

**« Accros » aux réseaux sociaux**

Pour Médiamétrie, le nombre de français inscrits est resté stable en 2014 à 32 millions comme en 2013, mais ils sont plus assidus, étant inscrits à trois réseaux en moyenne chacun en 2014 contre deux en 2013. En 2010 le nombre total d'inscrits n'était que de 20,3 millions. Facebook reste en 2014 de très loin le réseau le plus utilisé : 85 % des inscrits ont un réseau social. Google+ poursuit son développement avec 33 %, suivi de Twitter (30 %). Le réseau dédié à la photo et à la vidéo Instagram décolle avec 13 %, séduisant surtout les femmes et les jeunes. Les réseaux sociaux professionnels intéressent surtout les catégories sociales élevées et les hommes, avec 27 %.

**Afrique**

**« Ultra-connectée » ?**

Une étude d'Afrobaromètre, menée dans 34 pays de 2011 à 2013, a révélé le 19 novembre que 93 % des Africains accèdent au téléphone mobile et pour beaucoup à Internet. Mais ils ne sont que 88 % à pouvoir aller à l'école, 59 % à avoir accès à l'eau et 28 % à être reliés à un système d'épuration des eaux. Autre fait marquant : 25 % seulement des Libériens n'ont pas accès au portable, alors que 82 % d'entre eux n'ont pas accès à l'électricité ! Afrobaromètre souligne « les besoins énormes en services de base que connaît encore une grande partie du continent », et note que « l'absence d'infrastructures de services clés est liée à l'ampleur et à la sévérité de la pauvreté ».

**Glaciers de l'Antarctique**

**Fonte d'un « Everest » tous les deux ans**

La fonte des grands glaciers de l'ouest de l'Antarctique, qui contiennent assez d'eau pour faire monter le niveau des océans d'au moins un mètre, s'accélère sous l'effet du réchauffement et paraît irréversible. Le volume total de glace perdu depuis 1992 a été en moyenne de 83 milliards de tonnes par an, soit l'équivalent d'un Everest tous les deux ans !

De plus, le rythme de la perte de ces glaces qui s'accélérait en moyenne de 6,1 milliards de tonnes chaque année dans les années 1990, s'est accéléré de 16,3 milliards de tonnes chaque année dans les années 2000, soit un triplement de la vitesse de fonte de ces glaciers en l'espace de dix ans.

**« ONCLE BERNARD »**

**Il faisait partie de la famille**

**La bêtise insondable du fanatisme n'a pas fait qu'emporter de grands dessinateurs. Elle a également fait taire un écrivain touche-à-tout qui, parce qu'il méprisait l'orthodoxie libérale à la hauteur des autres cléricatismes, avait tant de mal à se dire économiste.**

**D**ès sa réputation en 1992, *Charlie Hebdo* eut chaque semaine sa page consacrée à l'économie, confiée à un certain « Oncle Bernard ». Il se passa quelque temps avant que les lecteurs ne réalisent que la rubrique « *Parlons pognon, mon p'tit* », devenue ces dernières années « *Journal d'un économiste en crise* » était écrite par un vrai professeur d'économie, Bernard Maris, dont on découvrit aussi l'accent toulousain grâce aux ondes de *France Inter*. Son style, son savoir, ses qualités de pédagogue – et ses prises de position « d'économiste atterré » bien avant le *Manifeste de 2011* – ont sans aucun doute aidé de nombreux lecteurs et auditeurs à comprendre les phénomènes et politiques économiques.

**Un chasseur de grands fauves**

Bernard Maris était donc devenu un auteur de référence pour ceux que la vision néolibérale du monde rebute et qui ne sont pas des spécialistes de la science économique.

« *Menteur comme un statisticien* », « *Les pauvres sont trop riches* », « *Ah Dieu ! Que la guerre économique est jolie* » et « *La Bourse ou la vie* » avec P. Labarde : ces quelques titres piochés parmi ses chroniques dans *Charlie Hebdo* et ses essais donnent la mesure de son ironie et la liste de ses bêtes noires, apôtres de la « rigueur », spécialistes autoproclamés de l'économie, « crétiens productivistes » responsables de destruction de la planète... Dans un style aussi inimitable que réjouissant, Bernard Maris publia dans l'hebdomadaire satirique de 2000 à 2007 des dizaines de portraits de grands acteurs de la vie économique, « La vie des grands fauves », chefs d'entreprise et technocrates, contribuant à éclairer la lanterne des citoyens sur les véritables détenteurs du pouvoir.

Mais il préférait encore consacrer son énergie à mettre en avant de grands penseurs qu'il admirait : son *Antimanuel d'économie* paru chez Bréal en 2006 est dédié entre autres *À la mémoire de John Maynard Keynes qui avait tout compris*. Le tome 1 de cet ouvrage accessible, *Les fourmis*, explique « la face émergée de l'iceberg de l'économie » tandis que le tome 2 *Les cigales* est un éloge de l'inutile, du don et se propose de démontrer que « la gratuité engendre de la richesse (non pas une richesse



abstraite, mais bel et bien une richesse monétaire) ».

Bernard Maris y confrontait l'économie à l'anthropologie, à la psychologie, la sociologie, et à l'histoire, ce qui en rend la lecture particulièrement stimulante.

**Hétérodoxe et éclectique**

Sa culture éclectique et son goût de la littérature apparaissent dans tous ses ouvrages et il n'hésitait pas à recommander dans *Charlie Hebdo*, en marge de « sa » rubrique, les romanciers qu'il découvrait. Ainsi, il avait publié en 2013 *L'homme dans la guerre, Maurice Genevoix face à Ernst Jünger* ; Bernard Maris préférait la guerre du premier, auteur de *Ceux de 14*, guerre « de la chair et

des sentiments » à celle du second, guerre « de l'idéologie ».

« *Les économistes ne sont pas démocrates, comme les savants souvent, qui ont toujours apprécié que les dictatures leur foutent la paix pour macérer dans leurs recherches, bidouiller leurs éprouvettes et y chercher, au sommet de tours d'ivoire fermées aux miasmes du monde, les lois de ce même monde* » (*Marx, ô Marx, pourquoi m'as-tu abandonné*, 2010). C'est pourquoi « Oncle Bernard » avait bien du mal à accepter pour lui-même ce nom d'économiste, lui qui était avant tout un écrivain, un passeur, un esprit libre dont la curiosité restait insatiable. ■ **Amélie Hardt-Hutasse**



Dessin de Fred Duval en hommage à Bernard Maris après les attentats qui ont touché la rédaction de *Charlie Hebdo*



# DOSSIER

## L'agriculture de demain

### Quelles alternatives au productivisme ?



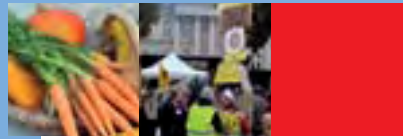
Dossier coordonné par Jean-François Claudon, réalisé par Marylène Cahouet, Monique Daune, Didier Herbert (SNUITAM-FSU), Élisabeth Labaye, Jean-Louis Le Boîteux (SNETAP-FSU), Thierry Petrault, Daniel Rallet, François Sauterey, Olivier Sillam, Valérie Sipahimalani, Aurélia Sarrazin

**L'agriculture est au cœur des problématiques environnementales et sociales. Ce dossier se propose de faire un état des lieux de l'agriculture française aujourd'hui, entre enjeux alimentaires et respect de l'écosystème.**

**L**es progrès de l'agriculture depuis cinquante ans ont conduit à d'importantes transformations. En France, les rendements à l'hectare ont été multipliés par sept en moyenne pour le maïs et par quatre pour le blé. La productivité du travail, surtout, a été démultipliée, le nombre d'actifs agricoles passant de cinq millions en 1950 à moins d'un million dans les années 2000. Non contente de nourrir la population française, l'agriculture représente une part importante dans les exportations nationales. Mais à quel prix !

Aujourd'hui, cette évolution atteint ses limites avec le plafonnement des rendements, l'épuisement des ressources, la dégradation des milieux et les impératifs du changement climatique. L'agriculture est donc de fait au cœur des problématiques environnementales et sociales de ce siècle. Le modèle industriel productiviste et hyper-consommateur est ainsi souvent pointé du doigt comme responsable de la dégradation de la biodiversité ou des sols agricoles, ainsi que des pollutions en tout genre.

Du coup, de plus en plus d'observateurs et d'acteurs considèrent qu'il est parfaitement possible de nourrir les 66 millions de Français avec une agriculture raisonnée plus respectueuse de l'environnement. Cette agriculture durable est promue par de multiples associations qui tentent de mettre en place des circuits courts, de développer une production agricole économiquement viable, socialement équitable, et qui ne nuit ni à l'environnement ni à la santé. Cette vision se heurte parfois aux intérêts d'une agriculture version « PAC » qui prédomine dans la conception du développement durable. Elle débouche ainsi sur des conflits aux dimensions plus complexes dont les plus médiatisés sont ceux de Notre-Dame-des-Landes ou dernièrement de Sivens. En ce sens, l'école a donc un rôle à jouer pour expliquer la pertinence d'un modèle qui répond aux besoins alimentaires tout en protégeant les ressources. ■



Le système productiviste en question

# Produire toujours plus ?

Pour relever le défi de la sécurité alimentaire d'une population mondiale en forte hausse, l'agriculture s'est orientée après la Seconde Guerre mondiale vers un modèle productiviste qui vise à accroître et optimiser les productions agricoles, mais qui est de plus en plus décrié aujourd'hui.

L'agriculture productiviste a été encouragée en Europe par la Politique agricole commune (PAC), fondée en 1961-1962 sur une politique de prix plancher pour abriter l'agriculture des fluctuations du marché mondial. L'intensification de l'agriculture s'est faite par la mécanisation, l'usage croissant d'engrais, de produits phyto et zoosanitaires, l'irrigation intensive mais aussi par les cultures et élevages hors-sol. Avec des conséquences dramatiques sur l'économie, la nature et la santé publique que nul n'ignore aujourd'hui.

### De mal en pis

L'intensification de l'agriculture s'est traduite dans les années 1980 par la disparition des petites exploitations et le développement de grandes exploitations qui adoptent les critères de l'industrie capitaliste. Avec la fin des quotas en avril 2015, les éleveurs de vaches laitières seront davantage soumis à la volatilité des cours du lait, ce qui risque de favoriser l'ouverture de fermes-usines comme celle, très controversée, des Mille vaches dans la Somme.

Mais le gigantisme touche aussi d'autres élevages : batteries de poules pondeuses comme le poulailler gigantesque de 250 000 volailles qui devrait prochainement ouvrir ses portes à Doullens (hangars de trois étages éclairés à la lumière artificielle), maternité porcine Ker Anna de Trébrivan parfois nommée « l'usine des 1 000 truies » en référence aux Mille vaches de la Somme...

La concentration de l'élevage a donc suivi celle des terres agricoles, déjà bien avancée.



© Clément Martin

Ces concentrations sont le fruit de logiques purement financières. Elles ont été favorisées par la PAC, avec un montant des subventions européennes lié à la taille des exploitations.

### La concentration des activités agricoles est le fruit de logiques purement financières

L'agriculture industrielle qui se développe à marche forcée entraîne également une pollution des eaux (souterraines, fluviales et marines) et des sols.

### Danger sur l'écosystème

Les traitements chimiques ont aussi des effets dévastateurs sur les insectes pollinisateurs ou les micro-organismes régénérant les sols agricoles. Et un impact sur la santé (on connaît notamment le lien entre des pesticides et certains cancers) des agriculteurs et ouvriers agricoles, mais aussi des consommateurs. ■

### Quand la spéculation envahit les marchés agricoles

Le souci de l'agriculteur de vendre sa production à l'avance à un prix déterminé existe depuis longtemps. En revanche, quand un acteur financier achète le même contrat à terme, il fait un pari sur le futur : le produit agricole devient alors un actif financier, objet de spéculation. Les marchés de produits dérivés se sont développés dans l'agriculture à partir des années

90 du fait de la libéralisation des marchés agricoles et des fluctuations de prix qu'elle entraîne. L'abandon progressif des politiques de régulation des marchés (par exemple la PAC) a contribué à la volatilité des cours. De nombreux acteurs financiers se sont mis à spéculer sur ces marchés de la même façon que sur le pétrole.

Des bulles spéculatives se forment comme en 2001, année au cours de laquelle 4 400 millions de tonnes de blé ont été échangées à la Bourse de Chicago alors que la production mondiale est seulement de 670 millions de tonnes ! En 2008, le prix du blé a doublé et 140 millions de personnes supplémentaires ont souffert de malnutrition.

## Une PAC à repenser

Face aux tenants du productivisme, comme la FNSEA, qui affirment qu'il n'y a pas d'alternatives au productivisme, de plus en plus de voix s'élèvent pour défendre une agriculture plus respectueuse de l'environnement et des êtres humains. Les solutions passent notamment par des productions agricoles plus diversifiées, une agriculture raisonnée voire biologique, « intensive en main-d'œuvre et en connaissance, mais sobre en énergie », des chaînes d'approvisionnement plus courtes... mais aussi de nouvelles habitudes alimentaires

(manger moins de viande et plus de protéines végétales, par exemple). C'est dans ce sens que doit être orientée la PAC. Les subventions européennes doivent aller principalement aux petits producteurs pour encourager les circuits courts production-consommation. Elles doivent être complétées d'une régulation des prix. ■

Les subventions européennes doivent aller aux petits producteurs



© DR

**Chiffres** 500 000 / 1 million

En 2011, le nombre d'exploitations s'élevait à 499 000 (2 millions en 1963). Entre ces deux dates, le nombre d'agriculteurs est passé de près de 4 millions à moins de 1 million.

**Qui sont les « assistés » ? - 58 % d'éleveurs**

En 2011, 44 % des subventions européennes ont été versées aux 13 % des exploitations françaises les plus grandes.

Le nombre d'éleveurs de vaches laitières est passé en France de 162 000 en 1993 à 67 000 en 2013 (- 58 %) alors que la production de lait progressait de 5 % dans le même temps.



# L'empire de l'agro-business

**P**arallèlement aux concentrations des terres et de l'élevage, les empires hexagonaux de l'agro-business se sont étendus, que ce soit en amont avec les intrants (engrais, pesticides, semences, machines) ou en aval avec les industries de transformation et la commercialisation des produits agricoles.

## Cultures et dépendance

À titre d'exemple, le groupe coopératif InVivo peu connu du grand public règne sur une grande partie de la filière agricole française. Avec le stockage et le *trading* de céréales, la fabrication de médicaments et de nourriture pour les animaux, la vente de pesticides, ce groupe a construit un solide empire international qui n'a plus rien à voir avec les valeurs coopératives de ses débuts. C'est à partir de ses bureaux à Paris que se décide au quotidien le sort d'une partie des céréales françaises.

Sofiprotéol, rebaptisé *Avril* depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, est un *holding* qui pèse près de 7 milliards d'euros de chiffre d'affaires

dans l'alimentation humaine (huiles, œufs, porc et volaille) et animale, et dont le président n'est autre que Xavier Beulin, le président de la FNSEA, le syndicat professionnel majoritaire dans la profession agricole.

L'industrie agroalimentaire (IAA) qui regroupe les activités de transformation des matières premières issues de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche, en produits alimentaires destinés essentiellement à la consommation humaine, constitue le premier secteur industriel français, aussi bien en termes de chiffre d'affaires que d'emplois (environ 19 % de l'industrie manufacturière).

## Pression sur les producteurs

La course aux profits dans la grande distribution pèse aussi inexorablement sur les petits producteurs agricoles, étranglés financièrement par les prix de vente que leur imposent les grandes enseignes de la distribution, sans que cette pression à la baisse ne soit répercutée sur les prix de vente aux consommateurs. L'actualité est donc régulièrement marquée par des manifestations spectacu-



© Photobank / Fotolia.fr

## Une emprise accrue sur la production agricole

laire de petits producteurs pour dénoncer une politique qui tire les prix vers le bas au mépris de l'appareil de production. ■

# Sécurité alimentaire et scandales alimentaires

**L**e contrôle de la filière alimentaire relève du ministère de l'agriculture et plus précisément de la DGAL (Direction générale de l'alimentation). Des agents de l'État en poste dans les abattoirs contrôlent chaque carcasse de bovin, porc ou mouton afin d'écartier de la chaîne alimentaire des animaux porteurs de pathologies. D'autres agents inspectent les usines de plats cuisinés ainsi que les cantines, les cuisines d'hôpitaux, les hypermarchés, les restaurants, etc. Pourtant des scandales alimentaires conséquents ont fait

la une des médias ces dernières années : la vache folle, les steaks hachés à *escherichia coli*, les lasagnes à la viande de cheval, etc.

## Comment en est-on arrivé là ?

La transcription de la directive 93-43 est venue changer fondamentalement l'architecture des contrôles. Cette directive institutionnalise l'auto-contrôle dans toute la chaîne alimentaire. Désormais, l'industriel fabricant des plats cuisinés est responsable de toute sa chaîne de fabrication, les agents de l'État

n'ont pas à le contrôler, mais à le superviser. L'affaire des lasagnes à la viande de cheval est symptomatique de cette évolution réglementaire et de la course aux profits à tout prix... Ajoutez à cela la RGPP qui a déstabilisé les agents et les services avec mille suppressions d'emploi en cinq ans et vous détiendrez la recette à produire des scandales alimentaires. Le SNUITAM-FSU ne cesse de dénoncer cette situation et exige l'abandon de la politique de l'auto-contrôle et le recrutement d'agents pour réaliser des contrôles. ■

# Une crise des revenus

**S**elon les comptes prévisionnels de l'agriculture de l'Insee, le revenu agricole en France aurait augmenté de 1 % (hors inflation) en 2014, après une chute de 22 % en 2013. Ces chiffres cachent de grandes disparités selon les filières (seuls le lait et le vin bénéficiant à la fois d'une hausse des volumes et des prix). Les variations sont de très grande ampleur d'une année sur l'autre, ce qui confirme que l'agriculture est fortement exposée à la volatilité des prix, sans réelle perspective de régulation des marchés.



© Clément Martin

La Confédération paysanne n'a eu de cesse d'alerter depuis quelques années sur les disparités dans la répartition des aides et l'écart grandissant des revenus entre paysans, avec un rapport de 1 à 5 en 2012 entre les élevages de petits ruminants (16 500 euros par actif en moyenne) et les fermes en grandes cultures (85 300 euros). ■

**Si elle n'est pas régulée, l'agriculture est fortement exposée à la volatilité des prix**

## Les IAA ne sont pas à la diète

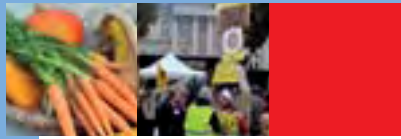
En 2013, les 11 852 entreprises du secteur agroalimentaire français ont employé 492 727 personnes réparties sur tout le territoire national, réalisé un chiffre d'affaires de 160,5 Md d'euros et généré un excédent commercial de 8,5 milliards d'euros.

## 50 % de la SAU

La moitié de la surface agricole utile est aujourd'hui exploitée par 10 % d'exploitants.

## ZAD

Détournement de l'abréviation administrative Zone d'Aménagement Différé, ce terme neuf désigne une Zone À Défendre, il s'agit d'une nouvelle forme de lutte visant à défendre une zone naturelle.



Une autre agriculture est possible

# Quand production rime avec passion

Face à la dérive productiviste, une autre agriculture est possible. Une agriculture raisonnée. Protection des écosystèmes, maîtrise des risques sanitaires, de la sécurité au travail et du bien-être animal, cette agriculture conjugue les équilibres et rapproche le producteur du consommateur. Notamment en privilégiant les circuits courts.



© Coco / Fotolia.fr

**L'AMAP est plus qu'un « panier », elle contribue à créer une économie de proximité, solidaire et équitable**

Concrètement, producteurs et consommateurs établissent un contrat – en général pour deux saisons de production : printemps/été et automne/hiver –, en définissant la quantité et la diversité des produits à livrer sous forme de paniers ou colis payés à l'avance. Le contrat établit un prix « juste et rémunérateur » qui prend en compte la viabilité économique de la ferme et les conditions sociales de celles et ceux qui y travaillent.

### Recréer du lien social

Les consommateurs bénéficient de produits sains dont ils connaissent l'origine. Au-delà des produits, on recrée par ce biais du lien social entre des catégories qui s'ignoraient et on respecte le travail fourni, on maintient l'activité agricole sur les territoires. D'autres initiatives proposent de répondre aux attentes des consommateurs en quête de produits frais sur circuits courts, soit des ventes directes sans intermédiaire, soit de la vente indirecte avec un seul intermédiaire, dans des réseaux de proximité, avec des chartes qualité ou des labels comme « bienvenue à la ferme » par exemple, qui garantit à la fois l'origine des produits, les techniques de production et d'élaboration, mais aussi le contact direct entre producteur et consommateur, la visite des installations... ■

La rencontre entre agriculteurs confrontés à la difficulté de vivre de leur travail et consommateurs désireux de produits locaux a suscité de multiples initiatives. Parmi les plus développées et les plus connues, les AMAP. L'Association pour le maintien de l'agriculture paysanne est née en 2001 à Aubagne, sur un modèle existant au Japon ou aux États-Unis. La Charte des AMAP rappelle les raisons qui ont conduit à leur création : insécurité et gaspillage alimentaires, impératifs écologiques, déperdition des agricultures paysannes au profit d'agricultures productivistes, forte pression foncière sur les terres agricoles, hégémonie de la grande distribution et inégalité alimentaire ici et ailleurs : autant d'enjeux qui ont mobilisé des citoyen(ne)s pour construire et expérimenter un autre modèle agricole, économique et alimentaire, inspiré

de la charte de l'agriculture paysanne et des mouvements de l'agriculture biologique.

### Rejet du modèle productiviste

En lien avec des organisations (Confédération paysanne), soutenues par les combats des consommateurs contre la malbouffe ou des mouvements d'éducation populaire comme ATTAC, les AMAP veulent maintenir et développer une agriculture paysanne locale contre un modèle productiviste dominant sur le marché, en instaurant des échanges relocalisés et solidaires entre consommateurs et producteurs agricoles. Cela suppose aussi une éducation à l'alimentation, pour protéger la santé et l'environnement. L'AMAP est plus qu'un « panier », elle s'inscrit dans une dynamique de territoire et contribue à créer une économie de proximité, solidaire et équitable.

## Avec Les Robins des Bio

Cette Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) créée en Normandie conjugue à raison « bio, local, équitable, solidaire, écologique et expérimental », les six valeurs autour desquelles s'articulent les projets de cette coopérative.

D'abord commerce de produits bio les plus locaux possible, la SCIC aide au maintien de l'agriculture paysanne et au développement des circuits courts, en proposant aux consommateurs une offre de produits de qualité à un prix juste et abordable pour tous. Une quinzaine de producteurs locaux fournissent l'épicerie en œufs, poulets, bœuf, fromages, produits laitiers, agneaux, produits cidricoles, porc, fruits et légumes de saison, pains, viennoiseries, gâteaux, fruits, miel, bière... mais pas de poisson d'espèce menacée, pas de produit surgelé, pas de produits agricoles issus de serres éclairées ou chauffées aux combustibles fossiles ou à l'électricité... Avec Le Petit Minotier, elle fournit un pain bio et sans gluten. Originalité des Robins des Bio, la SCIC développe également un espace d'échanges

autour de la problématique du bio : sensibilisation au développement durable, santé, aide et orientation des publics vers des pratiques vertueuses respectueuses de l'environnement. Elle est également un lieu culturel où se produisent des artistes locaux et régionaux dans un souci de lien intergénérationnel.

L'association, qui compte une trentaine de bénévoles et deux salariés, est notamment soutenue par la ville d'Elbeuf et la Région Haute-Normandie, ainsi que par les mairies de Thuit-Signol et Thuit-Anger, le Crédit Coopératif et Haute-Normandie Active.

Pour la présidente des Robins des Bio, Valérie Auvray, conseillère régionale (et membre du SNUEP-FSU) : « sur un territoire où une part importante de la population dépend des prestations sociales pour vivre, nous avons souhaité relever le défi d'ouvrir une épicerie de bons produits bio, locaux... Préserver les emplois agricoles non délocalisables et créer d'autres emplois localement, c'est notre pari ! ».



# Projets d'aménagement

## Pour une concertation citoyenne

Régulièrement des mobilisations contre des grands travaux font irruption dans les médias. Partisans et opposants s'affrontent. Le processus est souvent le même : avis défavorable et les travaux qui, dans l'attente d'autorisation, commencent tout de même. Pour le projet du Center Parc de Roybon, le Conseil national de protection de la nature a rendu un avis défavorable en 2010, puis en 2014 ; les premiers coups de pelleuse viennent pourtant d'avoir lieu alors qu'il s'agit d'une zone humide. Après le mouvement de contestation, le dossier est actuellement au point mort.

### Le drame de Sivens

Sivens illustre de façon tragique les conflits d'aménagement dans un contexte de réchauffement climatique où se croisent la politique de gestion de l'eau et celle du développement agricole. Le barrage reçoit l'autorisation de construction du conseil général mais son utilité est contestée jusque dans les bureaux du ministère de l'Environnement. Si le rapport d'experts, dévoilé après la mort de Rémi Fraisse, conclut à la nécessité d'un barrage, il réfute l'ampleur du projet. « *Retenir l'eau à des fins agricoles ne permet pas une recharge optimale des nappes qui alimentent les cours d'eau* », souligne Chantal Gascuel, directrice de recherche à l'INRA. « *La disparition de la zone humide, véritable éponge qui retient l'eau et la relâche par temps sec, priverait la vallée de cette régulation naturelle.* » Or la production de maïs destiné à l'alimentation animale ou aux semences a besoin d'eau, d'où le barrage indispensable pour l'irrigation. Bataille d'experts, mais aussi remise en cause par les citoyens isolés ou en collectifs, les associations, des décisions

des élites en général. Remise en cause pour d'autres systèmes de production parce que des règles collectives doivent exister pour éviter l'épuisement des ressources par des exploitations prédatrices. Le dossier est gelé dans l'attente de solutions alternatives. Mais les cas se multiplient. Par ailleurs, comment penser un seul instant cautionner l'agriculture industrielle de la ferme des « Mille vaches », véritable usine qui a bafoué les permis de construire, qui tue le métier de paysan, entraîne la pollution des eaux, des sols et aura un aspect dévastateur sur la santé ? Certes le gouvernement favorise l'agroécologie mais il simplifie les démarches pour agrandir les élevages. Et ce sont les militants de la Confédération paysanne qui sont trauits en justice.

### Créer une expertise environnementale

Ces exemples posent toute la question de la démocratie et de la prise de décision : comment se construisent les politiques d'aménagement du territoire ? Ne confondons pas les quelques « professionnels de la contestation » avec le combat légitime pour organiser une véritable concertation, une réponse locale, en amont de toute décision. En donnant la parole « *aux associations, aux riverains, aux usagers et le droit de saisir une haute autorité environnementale* », explique Alain Pagano, professeur d'écologie à l'uni-



© J. Jaulin

### Éviter l'épuisement des ressources par des exploitations prédatrices

versité d'Angers, qui milite aussi pour un service public de l'expertise environnementale. Il ne s'agit pas d'être systématiquement contre tout projet mais de savoir si ce dernier améliore ou non le sort de l'humanité, sachant que « *l'humain est une composante de l'écosystème* ». ■

### Défendre les zones humides

Les zones humides, en ce qu'elles abritent de nombreuses espèces tant végétales qu'animales, participent de la conservation d'une biodiversité d'une grande richesse. Ces zones ont aussi un rôle fondamental dans l'épuration et dans la régulation des cours d'eau.

En mettant en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1986 la convention de Ramsar, la France s'est engagée à la conservation et la gestion rationnelle de ces zones.

Mais la nature a horreur du vide... surtout la nature spéculatrice ! Ainsi ces zones, parfois « inutilisées », attirent les investisseurs et sont l'objet de la convoitise des bâtisseurs et autres bétonneurs. Notre-Dame-des-Landes et Sivens en sont deux exemples ! Ainsi ce sont plus de 2 000 hectares de terres agricoles bocagères représentant 98 % de zones humides qui seront détruites si le projet de Notre-Dame-des-Landes abouti. Le barrage de Sivens détruirait, lui, près de 20 ha de la zone humide du Testet.

## En... quête d'utilité publique

Une enquête d'utilité publique est une procédure codifiée préalable à toute grande réalisation ou aménagement du territoire. Pour plus de démocratie dans leur réalisation. Alors pourquoi sont-elles aujourd'hui pointées du doigt justement pour leur manque de démocratie ? En fait, souvent les experts consultés n'ont qu'un avis facultatif (comme ce fut le cas pour le barrage du Testet où l'avis était défavorable) et les enquêtes en tiennent de moins en moins compte. Finalement, ce qui devait être garant d'équité et de démocratie est devenu au fil des décennies un instrument entre les mains des industriels et de

certains élus qui tiennent de moins en moins compte des avis contradictoires à leurs projets. Seules comptent les « retombées économiques » supposées (et pas toujours vérifiées). Les questions liées à l'environnement et à la qualité de vie n'entrent finalement que peu en considération sauf quand la loi est contraignante ce qui n'est pas toujours le cas. Il faut aujourd'hui poser la question d'une nécessaire réforme de la procédure et du poids donnés à ces enquêtes publiques, pour plus de démocratie, plus de transparence et une vraie séparation des rôles pour éviter les conflits d'intérêts. ■

## Entretien



© DR

## « Seul un changement de cap des politiques publiques peut permettre de changer l'agriculture »

**Laurent Pinatel** est le porte-parole de la *Confédération Paysanne* depuis mai 2013. Il est par ailleurs éleveur de bovins dans la Loire. Il produit du lait et de la viande, et commercialise ses produits notamment via le réseau des Amap. En tant que responsable de la *Confédération Paysanne*, Laurent Pinatel intervient en première ligne dans la lutte contre la « ferme des Mille vaches », érigée au rang de symbole pour les contempteurs de l'agriculture ultra-intensive. Analyses donc, mais aussi témoignage.

**L'US Mag :** *Les paysans ont payé un lourd tribut à la modernisation agricole depuis le début des années 1960 et leur image est devenue floue dans une société urbaine de moins en moins en prise avec l'agriculture. Qui sont les paysans dans la France de 2015 ? Quelles sont les conditions de vie de la majorité d'entre eux ?*

Depuis les années 60, effectivement, le monde paysan a grandement évolué. Le nombre de paysans a drastiquement diminué, passant de 2,5 millions en 1970 à 600 000 en 2011.

Aujourd'hui, l'agriculture est de plus en plus à deux vitesses. Certains paysans vivent bien, et de l'autre côté, nombreux sont ceux qui survivent avec des revenus extrêmement faibles, sur des temps de travail très importants (3 000 h/an pour les éleveurs en moyenne).

Certaines régions se désertifient alors que d'autres concentrent la production agricole. Les paysans sont des habitants des territoires. Leur disparition, en lien avec la concentration des populations en ville, conduit à des fermetures d'écoles, de services publics, de commerces, etc. C'est la totalité de la vie rurale qui est mise à mal par le modèle agricole dominant. En parallèle, dans les zones où l'agriculture s'intensifie, les conséquences sont néfastes en termes de pollution, comme les algues vertes en Bretagne.

**L'US :** *C'est devenu un lieu commun dans notre société que de dénoncer les méfaits de l'agriculture productiviste (pollution, malbouffe, fin des terroirs...). Cependant bien peu de gens s'interrogent sur les raisons profondes de cette « grande transformation ». Quelle est l'analyse de la Confédération Paysanne sur ce point ?*

Peu à peu, la sociologie des structures familiales fait que les paysans et les citadins se sont éloignés les uns des autres. De fait, la consommation de masse, mais aussi l'altération du pouvoir d'achat, ont fait que les gens ont perdu le lien entre la production et la consommation.

Les politiques agricoles ont contribué à creuser ce fossé en favorisant la concentration des productions, notamment via la Politique agricole commune (PAC). Les industriels de l'agroalimentaire ont joué, et jouent encore, un rôle très important en la matière.

C'est pour défendre leurs bénéfices qu'il est aujourd'hui plus facile de vendre des lasagnes surgelées à la viande de cheval que des yaourts fabriqués sur la ferme. Les contraintes dites sanitaires n'ont pas pu empêcher les divers scandales, mais pèsent lourdement sur les paysans, tant elles sont déconnectées de la réalité de leur travail.

Consommer est un acte citoyen, trop de gens l'ont perdu de vue. Pourtant, pour inverser la tendance, il faut recréer ce lien. Et la première étape, c'est de se poser la question en faisant ses courses.

**L'US :** *On connaît la Confédération Paysanne comme étant à la pointe des mobilisations pour une agriculture paysanne. Quelle est sa place dans les mouvements de protestation citoyens contre la ferme des Mille vaches ? Pouvez-vous nous parler de votre implication personnelle dans ce combat ?*

La *Confédération paysanne* est fortement impliquée depuis deux ans dans le combat contre la ferme usine des Mille vaches, symbole de l'industrialisation de l'agriculture.

Nous avons organisé trois grosses actions, principalement de démonstration, sur le site même de cette usine à Drucat. Ces actions, en appui à celles de l'association de riverains NOVISSEN<sup>(1)</sup>, ont permis de médiatiser le dossier et de faire reculer ce projet. Mais bien au-delà, les questions de la dérive de l'agriculture vers une industrialisation croissante ont été posées sur la table et dans le débat public.

En tant que porte-parole, ce dossier me tient à cœur. Je vois au quotidien des paysans galérer, des exploitations disparaître et là, dans la Somme, on crée de toutes pièces cette usine ! Cette tendance à construire de véritables usines à fabrication d'alimentation accélère encore davantage ce déclin du monde paysan auquel nous nous opposons.

Le gouvernement et la justice ont choisi de traduire neuf militants de la *Confédération Paysanne*, dont moi, devant un tribunal pour destruction en réunion. En tant que porte-parole, j'ai été condamné pour « incitation à la dégradation en réunion », une qualification qui dénote une méconnaissance totale du fonctionnement collectif de la Conf<sup>r</sup>. Nous attendons désormais de connaître la date de notre procès en appel.

**L'US :** *Quelles sont les solutions préconisées par la Confédération Paysanne pour promouvoir, au niveau national et européen, une agriculture soutenable garantissant aux paysans des revenus satisfaisants et aux consommateurs des produits de qualité ?*

Il nous semble que l'argent alloué à la politique agricole commune doit permettre une réorientation de l'agriculture, c'est-à-dire une véritable transition agricole. Nous revendiquons que seule l'agriculture paysanne peut permettre de maintenir une paysannerie nombreuse en remplissant les fonctions essentielles de notre métier : préserver, employer, produire.

Seul un changement de cap des politiques publiques peut permettre de changer l'agriculture. Simplement, il va falloir du courage politique à ceux qui nous gouvernent. Et depuis 2012..., on attend toujours ! ■

(1) Association fondée fin 2011 par les habitants de Drucat pour lutter contre la ferme-usine et dont l'acronyme signifie « NOs Villages Se Soucient de l'ENVironnement ».





# Un siècle d'existence *et toujours vert*

Les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel agricole forment les agriculteurs et les techniciens agricoles de demain. Plus que jamais cet enseignement veut prendre toute sa place dans la transition écologique et prendre en charge ce changement de modèle. Faut-il encore qu'on leur donne les moyens de cette ambition.

**F**ort de ses bientôt 170 ans – il est né en 1848 – l'enseignement agricole a tracé son sillon et connu les mutations qui ont accompagné (pas toujours en bien) les transformations de l'agriculture française.

Créé au XIX<sup>e</sup> siècle pour répondre à la nécessité de mettre en œuvre un système complet d'enseignement à trois degrés (fermes-écoles, écoles régionales et institut national agronomique) et surtout former des agriculteurs, il se réformera dans les années 60 pour dépasser le cadre d'une simple formation agricole. Pour autant, l'emprise de « la profession » n'a cessé de s'accroître. Cette dépendance vis-à-vis de la profession explique notamment la reproduction des modèles capitalistes et productivistes qui ont prévalu pendant les « Trente glorieuses ».

### Enseignement diversifié mais concurrencé

Aujourd'hui, il constitue un système éducatif original placé sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture. Initialement destiné à la formation d'un public d'origine agricole et essentiellement rural, il s'est considérablement développé pour accueillir un public à plus de 80 % d'origine urbaine.

L'enseignement agricole a depuis largement diversifié ses formations vers les métiers de l'agroalimentaire, de l'aménagement du territoire, du service aux entreprises et aux personnes, tout en intégrant les préoccupations environnementales. Il représente aujourd'hui l'équivalent d'une petite académie. Une particularité qui rend les relations plus directes avec l'autorité de tutelle, ce qui pourrait apparaître au premier abord sympathique, mais n'est pas sans poser des problèmes au quotidien.



© Thierry Peiraud

***Pour que « l'enseigner à produire autrement » ait une chance de fonctionner, il faut redonner sa place et sa force à l'enseignement agricole public.***

Pour autant, il n'en partage pas moins les mêmes problèmes que sa grande sœur de l'Éducation nationale. Car l'ensemble de ces mutations, certes positives puisqu'elles ont permis d'instaurer des diplômes valorisants, cachent bien souvent des réalités difficiles, celles d'une politique de démantèlement de l'Enseignement Agricole Public par une diminution des moyens dans tous les budgets votés avant 2012.

Depuis le début des années 2000, les suppressions de postes, les fermetures de classes

et d'établissements, la dégradation des conditions d'accueil et d'enseignement se sont traduites concrètement par une diminution de l'offre des formations scolaires dans le public au profit d'un enseignement privé qui scolarise près des deux tiers des élèves de l'enseignement agricole.

### Pas un problème mais une solution

Les établissements subissent ainsi de plein fouet la concurrence du privé. Notamment des Maisons familiales et rurales, ce qui explique principalement la baisse des effectifs constatée ces dernières années. Ces structures, sous couvert d'un enseignement par alternance, pratiquent une concurrence déloyale car elles n'ont pas les mêmes contraintes et peuvent recruter dès la Quatrième. En Rhône-Alpes le nombre d'élèves scolarisés en Quatrième-Troisième dépasse les 4 000 alors qu'il atteint péniblement 400 dans le public agricole. Il est donc nécessaire de redonner un nouvel élan à cet enseignement qui a toute sa place dans le système éducatif français.

D'autant plus que l'agriculture traverse actuellement une grave crise. Elle ne pourra pas faire l'impasse d'une véritable transition écologique. Ce changement de modèle doit alors être pris en charge par l'enseignement agricole. Pour le SNETAP-FSU, syndicat majoritaire, « *il faut donc redonner toute sa place et ses moyens à l'enseignement agricole public* ». C'est la condition *sine qua non* pour que « l'Enseigner à produire autrement » ait une réelle chance de fonctionner sachant « *que notre système est le seul garant d'une réelle indépendance vis-à-vis de la profession et le seul en mesure d'appliquer les politiques publiques* ». ■

## L'agriculture dans les programmes du second degré

Dans les programmes du second degré, l'agriculture est évoquée en particulier dans les cours d'histoire-géographie et en SVT.

Au collège, l'agriculture est surtout évoquée en Cinquième quand on étudie en géographie la question des ressources alimentaires sous l'angle du développement durable (10 % du programme de géographie). Ce sujet est abondamment repris en Seconde dans la même discipline. En histoire, l'agriculture est évoquée dans le premier chapitre sur l'évolution de la population mondiale depuis les origines, avec les systèmes agraires traditionnels, leur limite et la fameuse « révolution agricole » du XVIII<sup>e</sup> siècle.

En Première, l'agriculture occupe une place plus limitée et la question est de nouveau abordée à plusieurs reprises en Terminale (étude sur le Brésil, l'Afrique, et encore sur les défis de la croissance en Asie). Les questions d'actualité ne sont pas éludées, loin s'en faut, puisque ce sont elles qui donnent du sel au sujet : débat sur les OGM, sur l'agriculture productiviste, sur l'agriculture bio.

En Sciences de la vie et de la Terre, l'agriculture est évoquée en Sixième, en Troisième et en Seconde, ainsi qu'en séries générales, avec une entrée développement durable. Au lycée en particulier, le questionnaire part de la croissance continue d'une population mondiale qu'il s'agit de nourrir dans la durée et dans le respect de la biodiversité.

Les élèves travaillent sur les sols, leur fonctionnement, leur fragilité. Ils abordent les conditions de développement des végétaux, la question des engrais et de la pollution. Sont aussi abordées des « pratiques au service de l'alimentation humaine », permettant de traiter quelques procédés d'amélioration des productions animales et végétales (pratiques culturales, sélection et manipulations génétiques). La principale difficulté de cet enseignement réside dans son lien avec l'actualité, les différents types d'agriculture tout comme les OGM n'étant pas des savoirs scolaires « stabilisés ».

**1 000 FORMATEURS** formés pendant deux jours sur la laïcité et l'enseignement moral et civique d'ici la fin de l'année scolaire, a déclaré la ministre lors du grand sursaut républicain du 22 janvier dernier. Bel effet d'annonce, alors que rien n'est prêt, tant sur le fond que sur la forme.

# Enseignement moral et civique : une précipitation délétère

Le projet de morale laïque de l'ancien ministre Peillon a été recyclé dans un programme d'éducation morale et civique, en cours de consultation avec des modalités aberrantes (voir *L'US* 749 du mois

dernier). Selon le ministère, ses contenus devraient évoluer en lien avec les mesures prises suite aux attentats de janvier. Prévu pour une application dès septembre 2015, rien n'a encore été précisé sur ses modalités de prise en charge : horaires, disciplines, formation sur le terrain...

au programme afin d'éviter d'asséner un catéchisme laïque. La morale est un sujet délicat qui est traité pour lui-même en philosophie seulement et n'est donc abordé et travaillé que par une partie de la jeunesse. Il est donc nécessaire de se pencher sur la place de la philosophie au lycée, mais aussi de former largement les personnels afin que les sujets impliquant un questionnement d'ordre moral soient convenablement pris en charge par les disciplines à partir de points de programmes permettant d'ouvrir ce débat. Le ministère a annoncé au CSE du 5 février que l'EMC se substituerait à l'ECJS en lycée et, de façon transitoire, à l'éducation civile en collège avec une adaptation de l'épreuve du DNB. En ce qui concerne les séries technologiques qui n'ont actuellement pas d'ECJS, il faudra prendre les heures sur les marges horaires des dotations. Le grand bricolage continue. ■

Valérie Sipahimalani, Alice Cardoso

## Des contenus à préciser

Pour le SNES-FSU, tous les enseignements, ainsi que la vie scolaire, sont concernés par la laïcité et la citoyenneté. Leurs programmes doivent intégrer cette dimension. Pour autant, au collège, l'histoire-géographie-éducation civique doit garder son horaire identifié, permettant de traiter plus spécifiquement certains aspects. Au lycée, cet enseignement ne doit pas remettre en cause les équilibres établis en ECJS.

Les contenus d'un enseignement de la morale doivent être conçus pour mettre les élèves en situation de débattre en lien avec des notions



© Franciscopaci / Fotolia.fr

**CALENDRIER DU BAC 2015.** Il évitera *a priori* aux élèves les conditions difficiles qui ont pu exister dans les années récentes. Un cadrage national parfois insuffisant voire inexistant et les modalités inadmissibles des épreuves renvoyées aux aléas du local entretiennent hélas les inégalités de traitement entre les candidats.

## Du mieux mais pas seulement...

Organisées sur six jours, du mercredi 17 juin au mercredi 24 juin, les épreuves écrites ne devraient pas donner lieu à des journées « à rallonge », difficiles pour tous les élèves, intenable pour ceux bénéficiant d'un tiers-temps. On peut aussi noter que les épreuves d'évaluation des capacités expérimentales (série S) bénéficient d'un cadrage plus pertinent que les années précédentes.

TPE, projets...). Mais le ministère reste sourd à tous les arguments et met ainsi sciemment en cause le caractère national du diplôme.

Au-delà de cette liste malheureusement non exhaustive, le SNES-FSU continue d'interpeller régulièrement le ministère sur d'autres problèmes structurels : l'accumulation de convocations, parfois de dernière minute, et les

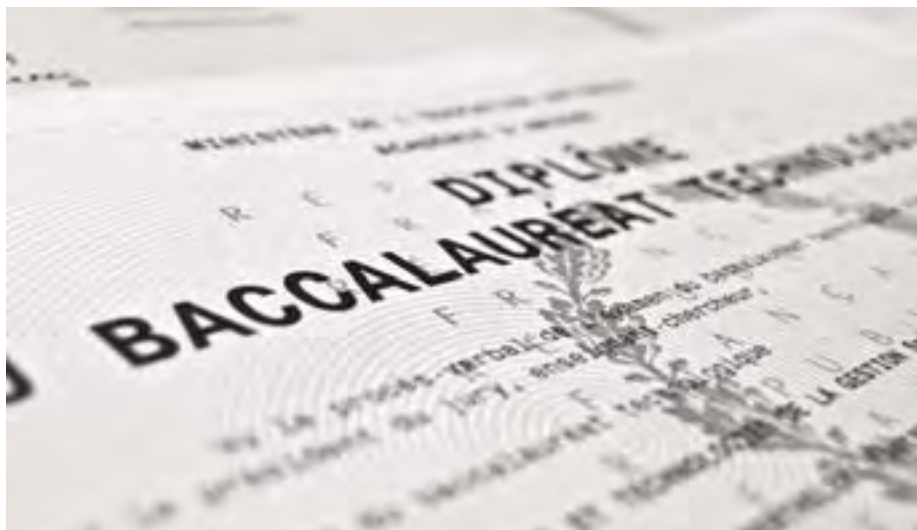
pressions, quelquefois insupportables, sur les correcteurs de la part de la hiérarchie. Compte tenu des disparités selon les académies, le type d'épreuve et les disciplines, il est crucial d'informer les sections académiques de tous les problèmes qui peuvent surgir afin de saisir à temps rectorats et ministère. ■

Claire Guéville

## Les problèmes persistent

Concernant la question des corrections des copies, il est précisé que les enseignants de philosophie sont dispensés de toute surveillance d'autres épreuves écrites, dès la remise de leur lot de copies à corriger, ce qui ne résout pas la question du délai – ni en philosophie ni dans les autres disciplines.

Un certain nombre de problèmes persistent cependant. Le calendrier académique variable de certaines épreuves orales (DNL, histoire-géographie en STI2D) ne met pas les candidats dans les mêmes conditions de préparation à l'échelle nationale. Le SNES-FSU dénonce pour la troisième année consécutive les modalités inadmissibles des épreuves en cours d'année de langues vivantes (ECA) et les dérives de l'organisation locale des épreuves (CCF,



© Florent Bhy / Fotolia.fr



**ABSENTÉISME.** La loi Ciotti qui visait à sanctionner les familles des absentéistes par la suspension des allocations familiales a été abrogée en 2013. La philosophie des nouveaux textes réglementaires consiste à renforcer l'accompagnement au plus près des élèves et des familles, et à mieux impliquer les établissements.

## L'affaire de tous

**P**eu consulté sur le décret d'application, le SNES-FSU l'a été sur la circulaire de prévention de l'absentéisme. Ses interventions ont visé à rendre le dispositif plus opérationnel et à mieux cerner les rôles de chacun dans la chaîne d'intervention.

La circulaire (BO du 1/01/2015) met l'accent sur des mesures de prévention et d'accompagnement des familles. Elle rappelle les motifs d'absence réputés légitimes. Après une brève analyse de la complexité du phénomène, le texte détaille les procédures de lutte. Il insiste sur la notion de dialogue avec les familles (dès la première absence) et prévoit un rapport d'information au CA des lycées et des collèges une fois par an.

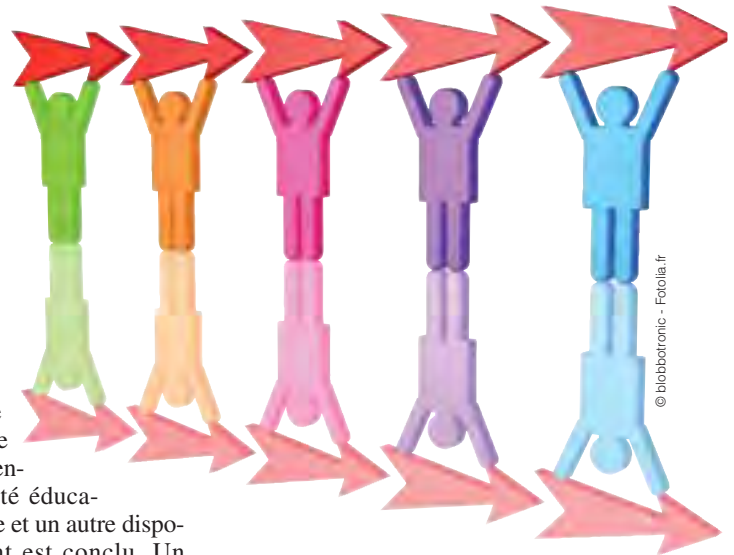
### Accompagner et moins sanctionner

Les sanctions pour ce motif ne sont plus désormais que l'avertissement ou le blâme, pour éviter d'accroître la rupture scolaire en excluant. La commission éducative est réunie dès quatre demi-journées d'absences mensuelles non justifiées afin d'analyser les causes de l'absentéisme et de proposer des

solutions éducatives aux élèves et aux familles. Un document signé par les responsables énonce les mesures envisagées. Enfin, un dossier regroupant toutes les données est transmis au DASEN qui procède ou pas à un premier rappel à la loi. En cas de persistance de l'absentéisme, de l'ordre de dix demi-journées mensuelles, la « communauté éducative » est à nouveau saisie et un autre dispositif d'accompagnement est conclu. Un « personnel d'éducation référent » assure un suivi personnalisé et peut s'appuyer sur les dispositifs de prévention du décrochage. En cas d'échec, la saisine du procureur de la République par le DASEN intervient. La loi concerne à la fois le premier et le second degré et présente des limites selon le niveau et l'âge des élèves. La réunion de la commission éducative dès les quatre pre-

mières demi-journées d'absence est bien précoce, au lycée notamment, où une application stricte impliquera beaucoup de réunions. Mais surtout, les textes sont muets sur les emplois de CPE ou le renforcement des équipes de vie scolaire, pourtant indispensables pour atteindre ces objectifs de réduction de l'absentéisme que nous partageons. ■

Valérie Héraud



© biobotronic - Fotolia.fr

**MIS EN PLACE EN ÉDUCATION PRIORITAIRE** à la rentrée 2007 pour être généralisé à tous les collèges en 2008, l'accompagnement éducatif ne sera plus financé dans les collèges hors EP à la rentrée prochaine.

## Accompagnement éducatif restreint

**C**e dispositif, hors temps scolaire, vise à proposer quatre jours par semaine tout au long de l'année pour une durée indicative de deux heures des activités diversifiées aux « orphelins de 16 heures » (voir encadré).

Souvent situé en fin d'après-midi, l'accompagnement éducatif a aussi été mis en place pendant la pause méridienne, notamment en zone rurale en raison des transports scolaires. Cette disposition ouvrait dès son origine à de lourds dangers : un transfert de l'aide aux élèves (les heures d'ATP en Sixième ont d'ailleurs souvent été réduites voire supprimées à cette occasion) ; une externalisation

des activités, voire des enseignements d'EPS et artistiques (la chorale a ainsi souvent été retirée du temps scolaire).

### Suppression du périscolaire

Mais avec plus de 750 000 élèves qui en ont bénéficié en 2010-2011, encadrés le plus souvent par des enseignants et d'autres personnels du collège, l'accompagnement éducatif correspond à un besoin réel auquel l'organisation du collège ne répond pas actuellement avec des classes pléthoriques, quasiment aucune possibilité de travail en groupe et des horaires disciplinaires insuffisants.

Pour le SNES-FSU, il est inacceptable de supprimer ainsi sans avertissement des dispositifs imaginés par les personnels pour répondre aux besoins. Il est encore moins acceptable que la réforme du collège annoncée (voir page 15) n'apporte aucune amélioration des conditions d'enseignement, mais accroisse au contraire leurs difficultés. ■

© Clément Martin



Bruno Mer

### COMBIEN D'ÉLÈVES CONCERNÉS ?

En 2010-2011, 780 624 collégiens du public, soit près de 33 % des élèves des collèges concernés, bénéficient de l'accompagnement éducatif.

- élèves de Sixième : 44 %
- élèves de Cinquième : 35,6 %
- élèves de Quatrième : 27,4 %
- élèves de Troisième : 27,4 %

### QUELLES ACTIVITÉS ?

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, l'accompagnement éducatif était réparti au collège en :

- aide aux devoirs : 59,1 %
- pratique artistique et culturelle : 23,8 %
- pratique sportive : 11 %
- langues vivantes : 6,2 %

MOUVEMENT 2015

# Pour la transparence et l'égalité de traitement

À l'heure où la plupart des groupes de travail « vœux et barèmes » sont terminés, force est de constater qu'il n'est pas simple d'obtenir un traitement identique d'une académie à l'autre. Habitudes ici, incompréhensions là, les commissaires paritaires du SNES-FSU ont eu, cette année encore, bien du mal à faire prévaloir l'égalité de traitement. Ainsi en est-il allé de la bonification liée à l'enseignement dans un établissement de l'éducation prioritaire pour les TZR. Tandis que, depuis des années, à Créteil ou Versailles par exemple, on attribuait cette bonification aux TZR en AFA, dans d'autres académies, il n'en était pas question.

Le SNES a obtenu, non sans mal, que ce soit le cas partout et y compris pour les collègues TZR en remplacement dès lors qu'ils ont effectué au moins un demi-

service (mi-temps ou plus de six mois) dans un tel établissement. C'est là, à notre sens, la reconnaissance minimale que l'institution doit à ces collègues qui partagent les mêmes difficultés que leurs collègues en poste fixe.

## À la tête du client ?

D'autres bonifications – telles celles liées au « handicap » ou au CIMM<sup>(1)</sup> dans les DOM – restent soumises à l'appréciation de l'administration rectorale et, donc, à des aléas qui posent problème. Pour pallier, le SNES-FSU demande que se tiennent des groupes de travail nationaux, seuls à même de garantir l'égalité de traitement. Le ministère,

après nous l'avoir un moment promis sur les CIMM, nous l'a, cette année encore, refusé

comme si, pour de telles priorités, l'égalité de traitement n'était pas un sujet...

S'agissant des postes spécifiques nationaux, ce sont presque 6 000 candidatures, dont 3 500 en CPGE, qui ont été examinées dans les groupes de travail qui se sont tenus au ministère du 2 au 6 février. Chaque adhérent demandeur a eu communication du résultat le concernant.

Prochain rendez-vous : les FPMN et CAPN du 4 au 12 mars, à l'issue desquelles seront prononcées les affectations définitives sur les postes spécifiques nationaux et les mutations interacadémiques. ■

Lionel Millot

(1) Centre des intérêts moraux et matériels



**DÉTRICOTAGE DU RÉSEAU DES CIO** : quand les recteurs tirent les fils !

## Geler pour mieux supprimer

Prenant acte des fermetures liées, ici au désengagement d'un conseil général, là à la recherche d'économies à tout prix, le ministère s'était engagé à réorganiser le réseau des CIO au niveau national avec la préoccupation de maintenir un maillage territorial selon des critères qui devaient être travaillés après concertation. Un groupe de travail devait se mettre en place concernant les critères d'implantation de cette carte avec les organisations syndicales.

Or, aujourd'hui, une nouvelle étape est franchie : profitant du mouvement des directeurs de CIO, certains recteurs n'ont pas hésité à demander à la DPE de bloquer un nombre important de postes de directeurs de CIO ce qui facilitera les fer-

metures, puisque la dimension « ressources humaines » sera économmisée...

### Chasse aux postes

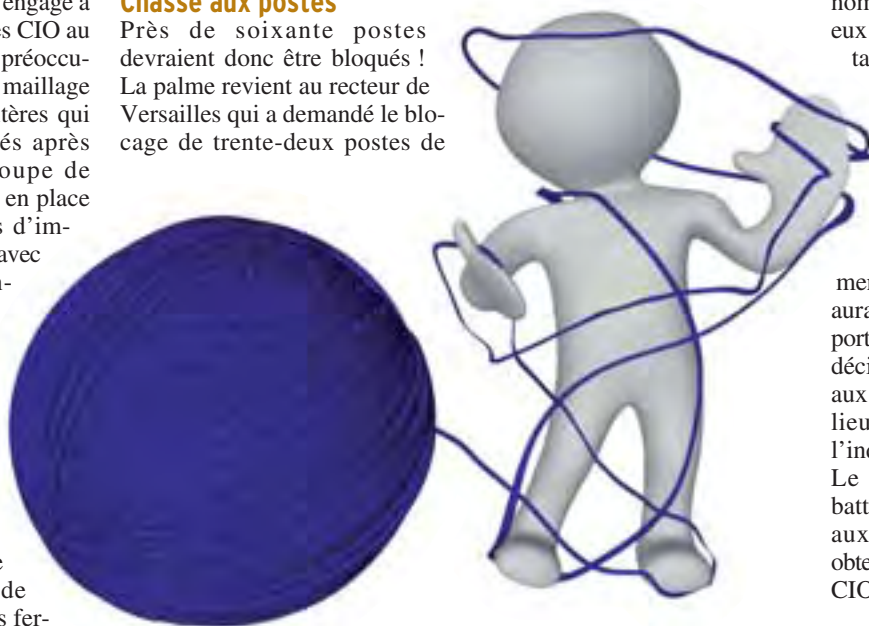
Près de soixante postes devraient donc être bloqués ! La palme revient au recteur de Versailles qui a demandé le blocage de trente-deux postes de

directeur sur... 33 ! Même chose dans l'académie de Lyon, où ce sont tous les postes de directeurs

du département du Rhône qui sont bloqués... Cette réorganisation qui se profile va se traduire par une baisse drastique du nombre de CIO (le tiers d'entre eux devrait disparaître selon certaines estimations). La taille de

ceux qui resteront va augmenter, compliquant le travail des équipes et des directeurs qui auront davantage de difficultés pour participer à l'animation du réseau d'établissements scolaires d'un secteur qui aura de moins en moins de rapport avec un district scolaire. Ces décisions qui se profilent, liées aux fermetures qui ont déjà eu lieu, contribuent à augmenter l'inquiétude dans la profession. Le SNES-FSU continue à se battre résolument sur le terrain aux côtés des collègues pour obtenir le maintien d'un réseau de CIO de réelle proximité. ■

Marie-Agnès Monnier





**ASSISTANT D'ÉDUCATION :** qu'est-ce qui a changé depuis le 11 janvier ?

# Les oubliés de l'École de la République

Voici bientôt un mois que nous vivons dans la France de l'après *Charlie Hebdo*, et vient maintenant le temps des questions, notamment vis-à-vis de l'Éducation nationale et de son rôle au sein de la société républicaine. Si nous pouvons nous réjouir, dans une certaine dimension, que la première réponse du Gouvernement fut de mettre en place des concertations avec les syndicats et les associations de parents d'élèves, les mesures qui ont suivi nous incitent à la prudence.

## En première ligne

Ceci dit, nous constatons que les assistants d'éducation (AED) sont absents de la réflexion portée par le Gouvernement sur le renforcement de l'école républicaine. Le SNES-FSU le déplore car les personnels chargés des missions d'encadrement et de surveillance sont en première ligne pour répondre aux interrogations des élèves que les événements de janvier 2015 ont suscitées. De part leur proximité

avec les collégiens et les lycéens, les AED sont aujourd'hui un élément incontournable du dialogue entre l'Éducation nationale et ses élèves. D'autre part, c'est également aux AED qu'est revenu bien souvent la tâche délicate d'appliquer le renforcement du plan Vigipirate, de part leur mission essentielle de surveiller les entrées et les sorties des établissements scolaires.

## Se mobiliser pour gagner

Malheureusement, aucune mesure concrète n'a été prise par le Gouvernement pour améliorer les conditions de travail des AED, lesquels ne sont pourtant pas avares de revendications. À ce titre, la campagne de pétition, lancée par le SNES-FSU Nancy-Metz, en faveur d'une ouverture aux AED du droit à la prime ZEP a rassemblé plus de 500 signatures et fait directement écho à une revendication portée depuis longtemps par le syndicat. Les AED sont aujourd'hui la dernière catégorie de personnels de l'É-



© Clément Martin

ducation nationale de ne pas jouir de ce droit, ce qui nous a poussé à en formuler clairement la demande auprès du ministère en décembre dernier. Des négociations sont donc en cours, mais elles ne pourront aboutir que si le SNES-FSU s'appuie sur une mobilisation de l'ensemble des assistants d'éducation. Cette lutte pour un nouveau droit ne constitue qu'un premier pas dans l'instauration d'un sta-

tut d'étudiant-surveillant, bénéficiant des mêmes droits que les autres catégories (CPE, professeurs, CO-Psy) et permettant à chaque AED de poursuivre une formation qualifiante. Plus que jamais, nous devons en finir avec la précarité de ces milliers d'AED, qui quittent l'Éducation nationale au terme des six années sans débouché professionnel. ■

Augustin Cluzel

**NON-TITULAIRES :** y a-t-il un pilote dans l'avion ?

# Incohérence ministérielle

Les premiers résultats des concours réservés sont édifiants par le peu de candidats ayant obtenu l'admissibilité. Il est déjà très facile de comprendre que les nouveaux lauréats ne suffiront pas à pourvoir les postes mis au concours.

## De l'irresponsabilité au cynisme

Cette situation laisse à penser que le recrutement des agents contractuels va s'intensifier via les sites de Pôle emploi, du « Bon coin », qui recrutent principalement des agents sur la base de vacances. Jusque-là, on peut encore admettre une certaine cohérence dans l'action mais, en parallèle de ces appels du pied, se développe un nouveau mode de licenciement pour les non-titulaires ayant de l'ancienneté, sans

doute ceux qui commencent à coûter un peu trop cher à l'institution (...): « l'insuffisance professionnelle », ce phénomène touche des agents expérimentés qui enseignent depuis 15, 30 ans et plus... Une aberration quand aucune formation digne de ce nom n'est proposée.

## Les besoins... et les actes

De même, des collègues pouvant prétendre à un contrat à durée indéterminée sont inspectés subitement et non renouvelés, d'autres sont menacés d'être affectés sur plusieurs établissements ou dans des zones éloignées, etc. L'administration tente de ne pas s'acquiescer de ses obligations.



© Thierry Neboux

Que cache cette contradiction entre les besoins et les actes de la gestion des ressources humaines au sein de l'Éducation nationale ? Le SNES-FSU continuera à se battre :

- pour un véritable plan de titularisation et l'abrogation des vacances ;
- pour que les candidats aux concours interne et réservé puissent choisir entre les épreuves écrites ou le dossier RAEP, et que les plus anciens puissent entrer directement en année de stage ;
- pour qu'en attendant, la gestion des non-titulaires donne lieu à un cadrage par le ministère à partir de règles nationales, et que soit établie et appliquée une grille indiciaire nationale reconnaissant le travail des non-titulaires en CDI et CDD. ■ Nadine Krantz

# Équipes pluriprofessionnelles



© Anrew/ Fotobla.fr

« **JE NE SAIS PAS FAIRE, JE N'AI PAS ÉTÉ FORMÉ, JE NE SUIS PAS ASSISTANTE SOCIALE**, le cas de cet élève ne relève pas de l'institution scolaire, on a tout essayé et on est "sans solution" pour cet élève... »

Ce type de commentaire, fréquent en salle des profs, témoigne du profond désarroi dans lequel sont souvent plongés les enseignants face à des situations qu'ils sont amenés à gérer seuls.

## Croiser les regards pour cerner les maux de la jeunesse

Il existe au sein de l'institution des personnels ressources à même d'apporter des réponses pertinentes et de dénouer des situations difficiles : faire vivre les équipes pluriprofessionnelles, c'est permettre aux enseignants d'élaborer des réponses, d'éviter que leur désarroi ne se transforme en profond découragement. Faire vivre les équipes pluriprofessionnelles, c'est aussi trouver des solutions à des situations de mal-être, liées parfois à l'adolescence, qui peuvent se traduire par des tensions entre les jeunes et les adultes, enseignants ou parents ; c'est enfin, grâce au concours de tous, l'occasion de porter un regard collectif sur le jeune pour le considérer dans sa globalité et plus seulement en tant qu'élève. Les différents personnels qui interviennent en ce sens ont tous le même objectif : dénouer les problèmes pour permettre la réussite scolaire de l'élève.

### Inédit en Europe, belle exception française !

Dans les établissements du second degré, des équipes pluriprofessionnelles se réunissent régulièrement pour analyser collectivement les difficultés. Cristel Choffel<sup>(1)</sup> est assistante sociale (AS), elle insiste sur la chance unique que représentent de telles équipes sur le terrain, car cela permet de croiser des regards professionnels différents et complémentaires : « *les AS sont des personnels formés, qualifiés (en psychologie, en sociologie...) qui ont acquis des compétences professionnelles validées par un diplôme d'État. La profession s'appuie aussi sur un code de déontologie et des valeurs éthiques très fortes, c'est un cadre éducatif très important. Par ailleurs, l'AS scolaire est le lien entre l'école, la famille et tous les partenaires extérieurs tels que l'ASE<sup>(2)</sup>, le CMP<sup>(3)</sup>, la maison des parents ou des adolescents, etc.* ». Et ces personnels sont au cœur des établissements,

comme le sont les infirmier(e)s ou les CPE. Béatrice Gaultier<sup>(4)</sup> explique : « *l'implantation de nos postes dans les établissements est fondamentale : être présent au quotidien, connaître les élèves permet de débloquer certaines situations ; agir pour la promotion de la santé dans un processus d'éducation à la santé demande*





du temps ». Par ailleurs, il faut rappeler qu'il y a 15 millions de passages à l'infirmerie par an, dans le second degré : la fonction d'accueil des élèves est absolument indispensable. Valérie Héraud<sup>(5)</sup> poursuit, dans le même sens, sur la place des CPE qui se situent à un carrefour dans le milieu scolaire : « le CPE a un rôle pivot, il assure l'interface entre l'équipe pédagogique, la famille et l'élève, et fait le lien aussi avec tous les autres intervenants autour du jeune : AS, infirmier, CO-Psy, éducateur... : il permet d'avoir une vision globale de l'élève ».

## Des missions communes et complémentaires

Nombre de missions sont communes à l'ensemble de la communauté éducative : pour permettre à l'élève de réussir sa scolarité, il faut lever tous les obstacles : « le champ est très vaste, indique Cristel : il faut lutter contre l'absentéisme, garantir la protection de la jeunesse, permettre l'accès aux droits (bourses, restauration...). Certaines de nos missions chevauchent celles des CPE, mais les approches sont différentes. C'est la pluralité des regards qui fait la richesse de l'analyse collective ». Valérie confirme que « ce n'est pas la même façon d'aborder les problématiques, de s'adresser à l'élève ; le CPE est centré sur l'élève dans l'établissement et face aux apprentissages, alors que l'AS considère aussi l'élève dans sa famille ». La promotion de la santé, vaste programme également, concerne aussi l'ensemble de la communauté éducative : Béatrice précise que « le CESC<sup>(6)</sup> est un cadre institutionnel dont il faut se saisir : c'est en effet un lieu de rencontres entre professionnels pour la mise en place de projets collectifs, à partir des besoins des élèves identifiés dans l'établissement, et soumis à évaluation ».

## La réalité du terrain ? Des équipes incomplètes

Le travail d'équipe qui permet de croiser les regards se heurte à des obstacles importants : si les réunions de suivi réunissent la plupart du temps l'AS, l'infirmière et le CPE, ce n'est pas toujours le cas, car les personnels sont appelés à intervenir sur plusieurs établissements ; malheureusement, il n'est que rarement possible de faire participer les enseignants à de telles réunions, placées pendant les heures de cours. Pourtant, Valérie insiste sur le fait « qu'il faudrait chercher à avoir un regard commun sur une situation-problème : ce n'est pas toujours le cas avec les enseignants car il peut nous manquer une culture professionnelle partagée ». Béatrice insiste elle aussi sur le fait que « le temps de présence au sein de l'établissement est souvent insuffisant ». Les enseignants sont aussi souvent laissés à distance par le secret professionnel qui est imposé aux personnels sociaux et de santé. « Le secret professionnel est essentiel, dit Cristel, dans la relation de confiance qui nous lie au jeune. Mais ce n'est pas un obstacle à l'échange et au travail collectif, au besoin de

# Nathalie Grelot, éducatrice PJJ (militante du SNEPES-PJJ-FSU)

## Pour quels motifs, dans quelles circonstances l'éducateur(trice) intervient-il(elle) auprès des jeunes scolarisés ?

La déscolarisation des adolescents que nous suivons est, même chez les moins de 16 ans, assez courante malheureusement. Nous sommes donc fréquemment en relation avec l'Éducation nationale pour des démarches de rescolarisation. Pour les jeunes scolarisés, les éducateurs de milieu ouvert ne prennent pas contact de façon systématique avec les établissements scolaires, ils demandent aux parents la photocopie des derniers bulletins afin de détecter d'éventuelles difficultés. Quand les parents sont présents auprès de l'école, l'éducateur ne se substitue pas à eux. Lorsque les éducateurs de milieu ouvert prennent contact avec l'école, c'est qu'ils pensent que leur intervention peut permettre au jeune de se positionner différemment par rapport à l'institution scolaire. Cela peut aussi permettre à l'établissement d'appréhender la situation de l'adolescent de façon différente, plus globale au regard de sa situation familiale et sociale notamment. Dans tous les cas, les éducateurs associent les parents à ces démarches, soit en leur demandant de venir aux rencontres, soit en les en informant et en leur faisant un retour. Les éducateurs de foyer, eux, sont en contact systématiquement avec l'établissement. En général, c'est le foyer qui fait



l'inscription. Par la suite, le foyer s'occupe de la gestion quotidienne de la scolarité. Avec des placements de moins en moins longs et de plus en plus axés sur le maintien de l'ordre public, la scolarisation des adolescents placés à la PJJ n'est pas aisée...

## Quelle est la réalité du travail en équipe pluriprofessionnelle, quels sont vos interlocuteurs dans les établissements ?

En général, le premier interlocuteur est le CPE. C'est souvent des problèmes d'absentéisme et de comportement qui conduisent l'éducateur à prendre contact avec l'école. Par la suite, les éducateurs peuvent être en lien avec les professeurs dont le professeur principal, l'AS scolaire, l'infirmier ou le chef d'établissement.

## Quelle est la spécificité du regard de l'éducateur(trice) pour la jeunesse en difficulté ?

La scolarité est un élément central de la vie du jeune, mais qui ne peut être dissocié de sa situation sociale et familiale. Les adolescents qui nous sont confiés ont tendance à cumuler les difficultés. Celles-ci s'entremêlent et s'alimentent. Seule une intervention globale sur la situation des adolescents peut permettre une évolution, mais celle-ci prend du temps. C'est ce que les éducateurs PJJ, avec les assistants sociaux et les psychologues de leur service tentent de mener à bien.

partager l'analyse de la situation avec les autres personnels. Et certains détails peuvent être tus car ils n'apportent rien à la relation pédagogique avec le jeune, pire, ils peuvent même parasiter cette relation... ».

## Le contexte impose de travailler ensemble !

À l'heure où l'institution réfléchit à la nécessité de porter un discours éducatif fort, il est essentiel de renforcer le travail d'équipe : être en capacité de proposer à l'élève en difficulté un éventail d'interlocuteurs et tra-

vailer à une réponse cohérente, tout cela participe de la mission éducative. Travailler ensemble, au sein de toute la communauté éducative, c'est aussi permettre aux enseignants de rompre avec leur solitude face à la classe, et de bénéficier des ressources d'autres personnels. C'est enfin dépasser les obstacles de certains jeunes qui sont « empêchés d'apprendre » par des conditions économiques, sociales, familiales, psychologiques qui font écran... Puisque, comme l'affirment le SNES et la FSU, « tout jeune est éducatible », il faut pouvoir trouver le moyen qui correspond à chacun, qui passe par la pédagogie mais ne se limite pas à elle. D'où l'absolue nécessité de ces regards croisés. ■ **Véronique Ponvert**

## Conseillers d'orientation-psychologues pour tous les élèves

Les CO-Psy font partie des équipes de suivi et participent aux réunions où sont examinés les cas des élèves rencontrant des difficultés d'ordre divers quand l'emploi du temps le leur permet. Mais il leur faut aussi intervenir sur leurs établissements (deux, trois voire quatre) et assurer les permanences du CIO. Un CO-Psy prend en charge environ 1 300 élèves par an. Les demandes d'entretien peuvent concerner tout aussi bien des questions liées à leur avenir que des difficultés scolaires ou d'ordre plus personnel.

(1) Cristel Choffel est militante du SNUAS-FP-FSU dans l'académie de Créteil

(2) ASE : Aide sociale à l'enfance

(3) CMP : Centre médico-psychologique

(4) Béatrice Gaultier est cosécétaire générale du SNIES-FSU

(5) Valérie Héraud est secrétaire de catégorie des CPE du SNES-FSU

(6) CESC : Commission d'éducation à la santé et à la citoyenneté

# MSF (Médecins sans frontières)



**L’AFFICHE COUVRE LES MURS DE LA CAPITALE :** une infirmière qui court avec un bébé dans les bras. Un slogan : « l’urgence n’attend pas ». Tout ce qui fonde l’action de MSF est au cœur de cette campagne publicitaire : le recours aux médias, l’urgence, et la solidarité transfrontalière.

## Histoire et philosophie d’une « multinationale du cœur »

À l’image d’Oxfam, de Greenpeace ou de Care, Médecins Sans Frontières est représentative de ces multinationales du cœur, comme les qualifient Marc-Olivier Padis, de la revue *Esprit* et Thierry Pech, de *Terra Nova*. Fondée en 1971, MSF a inventé le « sans-frontiérisme », une nouvelle forme d’action humanitaire qui cherche à s’affranchir des frontières et de la raison d’État en s’appuyant sur les médias et les opinions publiques. Les *French Doctors* sont-ils parvenus à concilier action transnationale, neutralité et indépendance ?

### Biafra : le mythe des origines

En 1999 MSF reçoit le prix Nobel de la paix, consécration de son investissement dans les crises humanitaires des dernières années. Revenant sur la genèse de l’ONG, des journaux rappellent alors les origines « biafraises » de Médecins sans frontières. La réalité est plus complexe. C’est le 22 novembre 1971 qu’un appel à la création d’un corps médical d’urgence est lancé dans les pages du journal médical *Tonus*. Fondé en 1963 sous les auspices du laboratoire états-unien Winthrop,

*Tonus* est le premier hebdomadaire médical entièrement conçu et rédigé par des plumes étrangères à la profession. L’appel rencontre un écho auprès du GIMCU (Groupe d’intervention médicale et chirurgicale d’urgence), fondé en 1970 par quelques médecins comme Pascal Grellety-Bosviel, Max Récamier ou Bernard Kouchner. Tous se sont engagés auprès de la Croix-Rouge Française dans la grande cause humanitaire de la fin des années 1960 : le Biafra (1967). Puisant à la fois dans des idéaux tiers-mondiste, humaniste et chrétien, ces médecins urgentistes s’associent à des journalistes pour fonder ce qui est devenu aujourd’hui l’une des plus importantes ONG mondiales.

### MSF dans la guerre froide

« Œuvrant dans la plus stricte neutralité et une complète indépendance », les Médecins sans frontières s’interdisent « toute immixtion dans les affaires intérieures des États ». Publiée à la une de *Tonus*, le 3 janvier 1972, la charte de MSF met ainsi au premier plan de son action le secours d’urgence aux populations en détresse. Difficile cependant de rester neutre en période de guerre froide. Certains voient dans les drames humanitaires qui touchent le Cambodge et le Vietnam les dérivés du communisme. Il ne suffit pas d’aider, il faut aussi dénoncer, comme lors de cette marche pour la survie du Cambodge organisée le 6 février 1980, où Ronny Brau-

### MSF est une entité complexe avec :

- ▶ Vingt-quatre sections, des associations nationales indépendantes réparties dans le monde.
- ▶ Cinq centres opérationnels (Paris, Bruxelles, Amsterdam, Genève, Barcelone).
- ▶ Un bureau international installé à Genève, dont la présidente est le docteur Joanne Liu.
- ▶ Un Centre de réflexion sur l’action et les savoirs humanitaires (CRASH).
- ▶ Une association de recherche et de formation (Épicentre).
- ▶ Une association s’occupant de la logistique (MSF Logistique).



## MSF en quelques dates

- 1971. Création de MSF.
- 1975. Intervention au Liban.
- 1980-1990. Intervention en Afghanistan.
- 1980. Recrutement du premier médecin salarié (R. Brauman). Naissance de la première antenne régionale : MSF Belgique.
- 1981. Premier financement institutionnel (HCR)
- 1985. Naissance de Liberté sans frontières. MSF est expulsé d'Éthiopie.
- 1991. Intervention au Kurdistan.
- 1994. Intervention au Rwanda.
- 1997. Dénonciation du génocide rwandais.
- 1999. Prix Nobel de la paix.
- 2004. Intervention au Soudan.
- 2005. MSF suspend sa collecte pour le tsunami.
- 2011. MSF critique l'intervention militaire française au Sahel.

man et Claude Malhuret, dirigeants de MSF, se retrouvent aux côtés de BHL, Joan Baez et Alain Madelin pour soutenir « le peuple Khmer ». Dans les années 1980, l'Afghanistan succède au Biafra comme mythe fondateur de l'engagement humanitaire au sein de MSF. L'ONG enfreint allègrement les règles du droit international et pénètre sans visa ni autorisation sur le territoire afghan. Elle agit dans des zones contrôlées par la guérilla, et doit composer avec les différents groupes armés tout en évitant l'instrumentalisation. Celle-ci n'est jamais loin, comme lors de la famine en Éthiopie (1984-1985) où MSF est confrontée à un pouvoir qui détourne l'aide alimentaire, et procède à la déportation des populations. Ayant décidé de rompre le silence et de témoigner, MSF est expulsée du pays en 1985.

## MSF : du bénévolat à la professionnalisation

Dans ses premières années MSF peine à exister. Sans autonomie financière, l'ONG est dépendante des Transals de l'armée française ou des dons du Rotary Club, dont le président, Tony de Graaf, est proche de Lagardère et du groupe Matra. À la fin des années 1970 MSF apparaît comme une coquille vide. Envoyés en urgence dans certains pays, les bénévoles de l'association sont livrés à eux-mêmes.

## Sources

- Garrigue (P.), « Action humanitaire internationale », [www.universalis-edu.com/encyclopedie/action-humanitaire-internationale](http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/action-humanitaire-internationale).
- Paugam (S.), *Repenser la solidarité*, Paris, PUF, 2007.
- Rambaud (E.), « L'organisation sociale de la critique à Médecins sans frontières », *Revue Française de Sciences politiques*, vol. 59, n° 4, août 2009, p. 723-756.
- Ryfman (P.), *La question humanitaire*, Paris, Ellipses, 1999.
- Vallaeys (A.), *Médecins sans frontières*, Paris, Fayard, 2004.

## Trois questions à...



© Didier Pruvot

## Michel Agier

Anthropologue, directeur de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement et à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. Il a publié *Gérer les indésirables* (Flammarion, 2008) et coordonné la publication de l'ouvrage *Un monde de camps* (La Découverte, 2014).

**L'US Mag : Vous avez été membre élu du CA de Médecins sans Frontières pendant plusieurs années. Qu'est-ce qui vous a amené à vous investir dans la vie de cette association ?**

**Michel Agier :** En 2000, j'ai engagé des recherches sur les camps des réfugiés. Pour avoir accès aux camps, j'ai contacté le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), mais cela n'a pas abouti. Des collègues de travail m'ont introduit auprès de la direction MSF à laquelle j'ai exposé mon projet. Cela les a intéressés et j'ai pu enquêter dans différents camps où l'ONG était présente. Entre 2000 et 2007, je me suis rendu au Kenya, en Zambie, en Sierra Leone, au Liberia et dans les camps de réfugiés palestiniens en Cisjordanie, grâce à MSF. Cette activité de chercheur s'est, en partie, accompagnée d'un engagement personnel, « citoyen », comme élu de l'association MSF.

**L'US Mag : Qu'est-ce qui fait l'originalité d'une association comme MSF ?**

**M. A. :** MSF est connue dans le monde humanitaire pour ses postures critiques vis-à-vis des États, des armées, pour sa volonté de se détacher des pouvoirs et d'avoir un recul sur l'action humanitaire, tout en ayant quand même la volonté d'agir. L'autocritique est présente dans les rapports internes ou les publications de MSF. L'ONG

s'interroge par exemple sur les risques de compromission que fait planer l'action humanitaire.

**L'US Mag : Vos recherches ont-elles amené MSF à adapter sa manière de gérer les camps ?**

**M. A. :** L'anthropologue se tient par principe à l'écart de toute posture normative. Je n'ai jamais dit aux humanitaires : « *il faut faire ceci ou cela !* ». J'ai simplement mis en évidence les malentendus qui peuvent exister entre les travailleurs humanitaires et les populations auxquelles ils viennent en aide. Aux yeux des réfugiés ou des déplacés, les humanitaires exercent un pouvoir. Le discours occidental mêlé de compassion que l'on tient sur les « victimes » est en décalage avec le sentiment d'enfermement qu'éprouvent les « encampés ». Qu'on le veuille ou non, les ONG et les grands organismes internationaux participent de ce gouvernement humanitaire qui est un mode de gestion des « indésirables ». Actuellement, le HCR sous-traite la gestion des camps à des ONG nationales (400) et internationales (150). La politique de l'« encampement » qui donne droit à l'aide humanitaire, interroge. Certaines ONG, comme MSF, critiquent ce gouvernement de l'urgence mais ne vont pas plus loin car le camp est aussi leur raison d'être, le théâtre idéal de leur action, et de leur publicité.

Après un an passé en Thaïlande (1977-1978), dans le camp d'Aranya-Prathet, C. Malhuret souhaite transformer MSF en une véritable organisation. Il décide de recourir notamment à la publicité, à la collecte de fonds, ou aux produits d'entreprise, à l'image des flacons de shampoing Mixa-Bébé flanqués du logo de l'association. L'humanitaire est aussi un marché avec des marques qui doivent se battre pour exister. Le budget de MSF-France est ainsi multiplié par treize entre 1978 et 1980, et par huit entre 1981 et 1985. L'argent collecté par le biais des appels aux dons permet à l'ONG d'acquérir des équipements, de se professionnaliser (élaboration de kits médicaux, d'aide-mémoire pour les missions), de recruter des salariés, mais aussi d'intervenir dans des zones lointaines.

## MSF depuis 1991

« *La grande aventure du xx<sup>e</sup> siècle qui s'achève s'appelait le marxisme. La grande aventure du xxi<sup>e</sup> siècle commence et s'appellera mouvement humanitaire* », écrit B. Kouchner dans les pages de la revue *Le Débat* en 1991. Moins messianique et plus critique, M. Agier voit dans « *l'action humanitaire la main gauche de l'empire* » :

une main qui frappe, l'autre qui soigne (Afghanistan, 2001 ; Irak, 2003). MSF incarne ce recul permanent des frontières de l'humanitaire. Le sans-frontiérisme accompagne la mondialisation, et l'urgence devient un état d'exception permanent. Véritable transnationale, avec des associations-sœurs implantées dans divers pays, l'ONG a tout à la fois multiplié les interventions (Rwanda en 1994, Soudan en 2004) et diversifié ses champs d'action (lutte contre l'exclusion et les épidémies). Elle surprend parfois par ses choix, comme en 2005 lorsqu'elle suspend sa collecte pour les victimes du tsunami asiatique, arguant du fait qu'elle a reçu suffisamment de fonds pour soutenir le travail des équipes. MSF « *fait ainsi de la critique des pratiques humanitaires sa sagesse privée et son visage public* » (E. Rambaud), comme en 1994 lorsqu'elle dénonce les paravents humanitaires au génocide rwandais. ■



Nicolas Sueur

À LIRE

Notre sélection

DES NOUVELLES À L'HUMOUR DISTANCIÉ



Il faut aimer Jean Echenoz, pour sa concision, sa finesse, sa précision faussement méticuleuse, son sens de l'humour décalé. Aussi pour quelque chose d'in-définissable qui rend ses textes tellement humains. Peut-être

une touche de lassitude face à l'absurdité de la vie, à la complexité du monde tel qu'il va, aux relations avec les autres si difficiles.

Il accumule les détails, infimes, pour suivre la banalité du quotidien, la petitesse des sentiments. Il nous mène par le bout du nez, car là réside l'essence du métier d'auteur comme nous le montre sa nouvelle *À Babylone*. Et il nous livre des chutes pleines de dérision et de philosophie. **Stéphane Rio** • *Caprice de la reine*, Jean Echenoz, Les Éditions de Minuit.

UN LIVRE POUR « TOUCHER » L'HISTOIRE



On feuillette un album d'images et le passé prend vie : ici, un fac-similé d'une fiche de paie de l'ouvrier de ce haut-fourneau, là, celui du cahier des offres et demandes

de l'office HLM ou encore du contrat d'embauchage entre l'usine Renault et tel agent de maîtrise... Les éditions « Les arènes » publient là un ouvrage complet, « livre-objet », pour rendre compte de l'histoire des ouvriers en France entre 1880 et 1980. Sous la direction de Xavier Vigna, historien, le livre rassemble des documents authentiques et touchants, qui témoignent de la grande histoire des gens ordinaires, de la vie quotidienne de travail de millions d'hommes et de femmes. Photos, images d'archives, documents d'époque et fac-similés font de ce livre-objet un recueil de souvenirs et un lien vers notre passé collectif. **Véronique Ponvert**

• *Les ouvriers : la France des usines et des ateliers (1880-1980)*, Xavier Vigna, Éd. Les arènes.

Beaux livres, essais, polars, CD jazz, festivals, films... : CRITIQUES SUR LE SITE WWW.SNES.EDU

Les 30 ans du Salon du Livre et de la Presse de Jeunesse de Montreuil

Les ventes en jeunesse arrivent au deuxième rang après la littérature adulte et cette vitalité profite à tous, elle profite entre autres à nos enfants, des tout-petits aux adolescents et aux enseignants, qui suivent cette grande aventure depuis ses débuts puisque le succès dans l'apprentissage de la lecture passe par la motivation qui passe elle-même d'abord par le plaisir de lire !

Depuis 2011 le Salon décerne sept « pépites ». Elles sont attribuées à des ouvrages de grande qualité par un jury de professionnels. Cette année, parmi 6 000 nouveautés, Timothée de Fombelle a été récompensé pour son roman *Le livre de Perle*, très belle histoire d'amour et de résistance à la violence, mêlant action et poésie (Gallimard Jeunesse), et Michel Galvin, pour son album ambitieux *La vie rêvée* (Rouergue) qui pose une question cruciale : sommes-nous ce que nous affirmons être ou sommes-nous ce que nous voyons dans le regard des autres ? Dans la catégorie documentaire, Nicolas Jolivot a reçu une pépite pour *Chine, scènes de la vie quotidienne*, qui allie renseignements pas-



sionnants sur le quotidien et magnifiques illustrations (Hong Fei), et Didier Cornille pour *Tous les ponts sont dans la nature*, précis, allant à l'essentiel sur la construction d'ouvrages exceptionnels, livre d'art et documentaire à la fois, pour tous (Hélium).

En album pour tout-petits, Emmanuelle Houdart a été récompensée pour *La boîte à images*, un joli coffret contenant quatre mini-imagiers au graphisme recherché et plein d'humour (T. Magnier). Et en BD, Luke Pearson pour *Hilda et le chien noir* (Casterman) et M. Sekulic-Struja pour *Pelote dans la fumée* (Actes Sud). Jaromír Plach a été primé pour *Botanicula*, jeu numérique (République Tchèque). On le voit, la littérature jeunesse est une porte ouverte sur un vaste espace de liberté pour les créateurs où aucun sujet n'est interdit. C'est un formidable laboratoire pour enseigner la tolérance et le respect de l'autre aux jeunes. Plus que jamais indispensable dans le contexte actuel. De grands auteurs et de grands illustrateurs s'y sont exprimés, mais sera-t-elle un jour reconnue comme elle le mérite c'est-à-dire comme une expression artistique à part entière et indispensable ? La question se pose toujours aujourd'hui. ■ **Catie Pillé**

Comment dire la barbarie, l'amitié et l'amour ?

Les assassinats des caricaturistes comme ceux de l'Hyper Cacher ont suscité de l'émotion. Et des réactions de restriction des libertés malgré tous les beaux discours. Mais seuls les poètes savent se mettre à distance pour éviter tout esprit de vengeance tout en faisant œuvre de mémoire. Juan Gelman, poète argentin mort en 2014, écrit pour ses amis, ses amours morts sous les coups de la dictature. Ces poèmes s'adressent aussi à nous. Ils nous parlent de ces meurtres qui laissent un goût de barbarie, un senteur d'un monde en train de se décomposer. Plongez-vous dans ce recueil « Vers le sud et autres poèmes », allez voir la postface de Julio Cortazar. Elle dit l'essentiel pour s'introduire dans les mondes de cet auteur qui vous deviendra essentiel. **N. B.** • *Vers le sud et autres poèmes*, Juan Gelman, présenté et traduit par Jacques Ancet, Poésie/Gallimard.



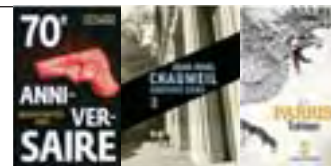
Le coin du polar

La Série noire fait peau neuve. Une fois encore. Pour fêter son 70<sup>e</sup> anniversaire. Fondée en 1945 par Marcel Duhamel, de retour des États-Unis avec une profusion de ces livres bon marché, des *Pulp fictions* – du nom du mauvais papier sur lequel ils sont imprimés – qu'il va faire traduire en un format immuable et au langage qui fait la part belle à l'argot parisien. Une sorte de trahison pour rendre hommage à la collection. Jacques Prévert sollicité pour le titre trouvera, avec sa simplicité coutumière, « Série noire ». La collection évoluera au fil du temps. 70 ans après, elle fera la part belle à la nouvelle génération d'écrivains français à commencer par Elsa Marpeau qui détourne le souvenir des 70 ans en mettant en scène un meurtre en 2015 lié à cette année 1945. *Et ils oublieront* est un titre tout en sous-entendus...

Restons chez les écrivains français de romans avec Jean Chaumeil qui commet là son « premier crime ». Il est dans la mode actuelle faite d'un personnage qui se raconte, là un tueur à gages qui n'a pas de nom. Il

se trouve embringué dans une histoire qu'il ne comprend pas – nous non plus quelquefois – entre milices d'espions proches du fascisme en Italie, la CIA et autres fractions plus ou moins légales dans le contexte des attentats du 11 septembre 2001. La destruction des tours – le titre *Ground zero* y fait explicitement référence – lui permet des retours en arrière pour saisir l'enfance d'un tueur à gages et son acceptation de toutes les compromissions. Pas toujours convaincant. Il doit exister des limites en chaque individu. L'appât du gain ne suffit pas... Un peu trop téléphoné mais cet essai laisse présager un futur auteur...

Passons le Channel et remontons le temps pour suivre les aventures de Giordano Bruno exilé en Grande-Bretagne et poursuivi par l'Inquisition pour cause de théorie hérétique. Il prétendait que la terre tournait autour du soleil ! Il sera brûlé vif en 1600 et aura une grande descendance. La mémoire collective l'avait oublié. On ne sait pas grand-chose de ce philosophe et savant, même sa date de naissance... Pour ce qua-



trième opus, S. J. Parris nous projette en août 1585, à Plymouth pour le départ de la grande expédition que prépare Francis Drake contre les navires espagnols alors que la guerre n'est pas déclarée. Elizabeth – première du nom – se sert des corsaires pour pratiquer une sorte de guerre froide. La flotte est bloquée, un meurtre a été commis. S. J. Parris dresse un portrait du corsaire, de ses origines et de ses relations avec la Cour. *Trahison* pourrait ici s'écrire au pluriel tant les hérétiques se succèdent autour d'un Évangile non reconnu par le Vatican, celui de Judas l'Isariote. Des remises en cause multiples qui marquent ce XVII<sup>e</sup> siècle, siècle de basculement. Une série qui à la fois permet de réviser son histoire et de lire un « Thriller ». ■ **Nicolas Bénéès**

• *Et ils oublieront*, Elsa Marpeau, Série noire/Gallimard ; *Ground zero*, Jean-Paul Chaumeil, Rouergue Noir ; *Trahison*, S. J. Parris, traduit par Hélène Prouteau, 10/18.



## QUELLES RÉPONSES À LA CRISE SYSTÉMIQUE DU CAPITALISME ?

# Renouveau du débat sur les alternatives

La crise systémique du capitalisme ouverte en août 2007 s'inscrit dans le contexte d'une onde longue à tendance récessive – ou phase B du Kondratieff – qui débute en 1974-1975. L'idéologie libérale est en train de s'évanouir comme référence. La



vision du monde des politiques aurait dû fondamentalement changer pour répondre à l'impératif de ce basculement. Pour l'instant, cet impératif s'est heurté à l'inertie des politiques qui restent enfermées dans le libéralisme malgré toutes les dénégations de la réalité.

*Le capitalisme a-t-il un avenir ?* – titre de ce livre collectif de « macrohistoriens », ceux et celles qui considèrent les évolutions des systèmes ou des interactions à l'échelle de plusieurs siècles – est une question clé qui provient directement de l'analyse de « l'économie-monde » pour parler comme Braudel et Wallerstein. Le capitalisme a atteint ses limites en termes d'accumulation du Capital, de l'exploitation de ce bien gratuit qui est la terre. La crise écologique et la mutation climatique obligent à des

réponses fondamentales pour permettre de donner un avenir aux générations futures.

Les auteurs réunis ici convergent sur plusieurs conclusions provenant de corpus théoriques différents. La plus importante : la forme actuelle du capitalisme, ce

régime d'accumulation à dominante financière, n'est pas viable. Il pourrait entraîner la faillite de tout le système capitaliste et ouvrir la voie au socialisme ou à des formes hybrides mêlant propriété privée et collective. La deuxième porte sur la capacité de l'action politique à changer la donne. Elle pourrait s'incarner dans d'autres institutions que l'État-Nation. Ils notent que toutes les créations de gouvernance – FMI, G7, G20... – sont des expressions d'un passé dépassé. Leurs divergences sont nombreuses. Sur la possible sortie « socialiste » du capitalisme, sur la construction d'un « capitalisme d'État », sur la prégnance d'une solution de type fasciste, autoritaire pour faire accepter la poursuite des inégalités et une redistribution qui favorise les riches au

détriment des pauvres. 80 personnes possèdent désormais 49 % de la richesse nationale grâce à cette intervention des États, un facteur d'explosion sociale. La fin des classes moyennes due au progrès technologique pourrait accélérer ces processus. L'avenir n'est pas écrit mais la prise de conscience des élites dirigeantes tarde...

Au fil des développements se dessine aussi une tentative d'écriture de l'histoire de ce XX<sup>e</sup> siècle. Tentative qui ouvre un champ de débats importants, notamment sur la révolution russe de 1917 et les raisons de l'effondrement des pays de l'Est comme du choix des dirigeants chinois de s'orienter vers le capitalisme.

L'incertitude domine ce monde. Le futur n'est pas défini. C'est une chance. Le champ des possibles est ouvert. C'est la dernière démonstration de ce livre qui ouvre d'énormes chantiers. Une chose est sûre : demain ne sera pas comme hier ! ■ **Nicolas Bénéès**

• *Le capitalisme a-t-il un avenir ?* Immanuel Wallerstein, Randall Collins, Michael Mann, Georgi Derluguian, Craig Collins, traduit par Marc Saint-Upéry, La Découverte/L'horizon des possibles.

### ► QUEL MOUVEMENT SYNDICAL DEMAIN ?

Les crises récurrentes du syndicalisme interrogent. Que faut-il changer ? Quelles transformations de cet outil nécessaire ? Comment prendre en compte la crise systémique que traverse le capitalisme ? Comment unifier les travailleurs, à commencer par ceux et celles privés d'emploi ? Quelles revendications ? Et enfin, *but not least*, quel projet de société ? Toutes ces questions sont abordées dans cet ouvrage collectif qui réunit des militant(e)s de toutes les organisations syndicales françaises à l'exception de FO. Pour continuer le débat...



• *Syndicalisme : cinq défis à relever*, coordonné par Jean-Claude Brancheron et Patrick Brody, Syllepse.

### ► QUE FERAIT-ON POUR UN GÂTEAU ?

André Khalifa, prof de lettres classiques, s'est projeté dans ce personnage de fable, un homme qui cherche le meilleur panettone du monde, une délicieuse confiserie italienne. *L'homme au panettone*



cherche quelque chose, quelqu'un ou rien. Fait-il ça pour la gloire, pour faire parler de lui ? Et s'il se cherchait simplement à travers une gourmandise ? L'auteur sait flatter nos yeux pour nous faire saliver... La fin, malheureusement n'est pas à la hauteur de la recherche.

• *L'homme au panettone*, A. Khalifa, L'Harmattan, collection Amarante.

## Le coin de la BD

### Plongée au cœur du pouvoir nazi

En 2006, *Les Bienveillantes*, le roman de Jonathan Littell, défraie la chronique. Il présente l'horreur de la Seconde Guerre mondiale, non pas du côté des victimes, mais de celui des bourreaux, à travers les mémoires fictives de Maximilien Aue, un officier nazi du III<sup>e</sup> Reich. En 1995, Marcel Beyer, un jeune auteur allemand avait déjà osé cette approche dérangement du nazisme à travers *Voix de la nuit*. C'est ce livre qui a été adapté récemment par la dessinatrice autrichienne Ulli Lust. Un roman graphique fort.

Le récit repose sur le parcours croisé de deux personnages emblématiques : Herman Karnau, un scientifique du Reich et Helga Goebbels, la fille aînée du ministre de la propagande qu'il est amené à côtoyer. Karnau est acousticien. Il est responsable de la sonorisation des meetings politiques. Scientifique passionné, doux et falot, son existence se noue lors d'une conférence dans laquelle il postule l'existence d'une voix aryenne. Pour ne pas être renvoyé sur le front russe, Karnau accepte de prendre part à un programme de recherches nazies. Ses études n'aboutiront pas, mais elles le conduiront à pratiquer sans état d'âme des tortures abjectes sur des cobayes humains. Lors d'une séquence particulièrement marquante, Ulli Lust dessine en montage alterné un discours de Goebbels et une expérience atroce sur un prisonnier livré au scalpel. Cet effondrement des consciences, cette folie meurtrière, va apparaître à travers le regard d'Helga. L'ado-

lescente qui joue à imiter le comportement des SS avec son frère et ses petites sœurs sera durement rappelée à l'ordre par sa mère, Magda Goebbels. Cet événement conduit la toute jeune fille à une prise de conscience progressive des mensonges des adultes et de l'inhumanité de la pensée nazie. La force dramatique du récit réside dans le contraste entre la lucidité de l'enfant et la barbarie des adultes.

*Voix de la nuit* retranscrit à échelle humaine la folie du régime nazi à travers le personnage de Karnau, un homme apparemment sympathique, doux et attentif aux enfants Goebbels. La métaphore de la voix court tout au long du récit à travers la multiplicité des sons enregistrés par l'acousticien, son aversion pour « les voix vulgaires », la défaite du nazisme perçue comme la soumission aux « voix brisées » des victimes, jusqu'à la mort de la voix des enfants Goebbels en avril 1945 dans le bunker d'Hitler. Dessiner des sons, un véritable défi pour Ulli Lust ! L'auteur de *Trop n'est pas assez* a eu à cœur de réaliser cette adaptation. Dans certaines interviews, l'artiste regrette que ses compatriotes se posent en victimes de la guerre et en rejettent la responsabilité sur l'Allemagne. Il s'agissait d'innover graphiquement pour revivifier le devoir de mémoire. ■



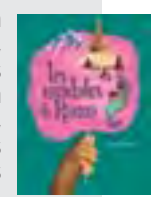
Stéphanie Marco

• *Voix de la nuit*, Ulli Lust et Marcel Beyer, Ça et Là, 2014.

## FOR THE KIDS

### Une société de castes

Après la Somalie dans son précédent roman *Le grillon*, notre collègue T. Koegel nous entraîne au Népal. Upendra tombe amoureux de Satiya, une ancienne Kumari, des petites filles considérées comme des déesses vivantes.



La famille de l'adolescent est de condition modeste. Upendra aimerait devenir chef d'expédition en montagne, mais doit se contenter de vendre des barbes à papa avec son ami Arjun de la caste des « dalit », des pauvres méprisés de tous. Respectant la hiérarchisation de la société népalaise, les parents de Satiya décident de la marier avec un riche bijoutier. Satiya accepte. Upendra, désespéré, part sur les routes de son pays. Intéressant pour montrer aux ados une société inégalitaire où injustice et pauvreté règnent. À partir de la Quatrième.

C. Pillé

• *Les sandales de Rama*, Tristan Koegel, Didier Jeunesse, 2014.

UNE BELLE FIN, UN FILM DE UBERTO PASOLINI

# Une inquiétante familiarité

**M**oderne employé funéraire dans une commune de la banlieue de Londres, John May se passionne pour son travail qui constitue l'essentiel de son existence. Quand une personne décède sans famille connue, c'est à lui que revient la mission de retrouver ses proches.

Malgré sa bonne volonté, il est le plus souvent le seul à assister aux funérailles, à écouter le prêtre dire le texte toujours élogieux qu'il a lui-même rédigé. Jusqu'au jour où arrive sur son bureau un dossier qui va bouleverser sa vie : celui de Billy Stoke, son propre voisin. Le film d'Uberto Pasolini accompagne le personnage de John May dans l'exercice de ses fonctions et dans sa vie d'homme solitaire rompu aux habitudes et aux rituels, à un timing rigoureux.

Il le montre de telle sorte que le spectateur développe une relation personnelle, voire intime avec lui et que sa présence provoque une

empathie de plus en plus grande. Le choix du comédien Eddy Marsan est judicieux dans la mesure où il est à la fois un monsieur tout-le-monde et un être singulier, presque inquiétant. Regards courts, gestuelle réduite, une tendance à longer les murs caractérisent cet individu sans beauté, à la personnalité éteinte, mais qui lorsqu'il rassemble toute son énergie dans l'exercice scrupuleux de sa mission, révèle une force inattendue. Trajectoire humaine dont l'absence de relief finit par animer le récit de remous passionnants ; par distiller, de façon presque souterraine, une sorte de suspense second, une intensité dramatique périlleuse. ■

Francis Dubois



## CINÉMA

### Amour toujours ?



Sur la petite île de Sareema en Estonie, Kertu, 30 ans, considérée comme handicapée mentale, vit sous l'étroite surveillance d'un père despotique, violent mais aimant. Au cours

d'une fête de village, elle se rapproche de Villu, un jeune homme alcoolique et séducteur dont elle est secrètement amoureuse. Une histoire d'amour totalement imprévisible naît entre ces deux laissés pour compte...

Sur le thème de l'amour salvateur, Ilmar Raag réalise un film tout en nuances dont les points narratifs tournent autour de l'étouffement par l'amour paternel excessif comme le contexte géographique réducteur.

Il garde à son récit une grande sobriété jusqu'au moment où les personnalités profondes, longtemps refoulées, de Kertu et de Villu se révèlent. Le film abandonne alors une tonalité contemplative pour laisser place à un bel exercice de suspense. ■

F. D.

• *Kertu*, un film de Ilmar Raag (Estonie).

## SÉRIE

### Paix au Proche-Orient ?

Cette série, *The Honourable Woman*, tient du portrait intimiste sur fond de conflit israélo-palestinien. Nessa Stein est une femme d'affaires israélienne dont le père fut marchand d'armes et qui, pour racheter ce lourd passé, s'implique dans le processus de paix avec les Palestiniens. Elle se heurte à la fois aux services secrets américain,



anglais et israélien, aux extrémistes israéliens et palestiniens, au racisme et à ses propres secrets. Auprès de qui trouver de l'aide ? À qui se fier ? Un thriller construit qui rend compte de la complexité des enjeux dans ce conflit. Émouvante interprétation de M. Gyllenhaal. ■

Catie Pillé

• *The Honourable Woman*, série GB-US.

## RADIO

### Si tu écoutes, j'annule tout

La belgitude se répand sur les ondes françaises ! Charline Vanhoenacker et sa joyeuse équipe font régner un vent de joie, de rire décalé et d'intelligence. Voilà un « magazine d'actu tourné vers la déconne » où l'on s'informe avec un humour qui s'aventure souvent aux frontières du surréalisme. La journaliste belge s'est entourée d'une équipe qui nous fait beaucoup rire, découvrir et penser. Alex Vizorek qui aimait avec elle le *Septante cinq* cet été, Guillaume Meurice et ses reportages absurdes, André Manouchian et Clara Dupont-Monod qui l'entouraient l'année dernière dans le 5-7 heures. ■

Stéphane Rio

• *Si tu écoutes, j'annule tout*, du lundi au vendredi à 17 heures sur France Inter.

## MUSIQUE

### • CLASSIQUE

#### Une version de référence

Les *Suites anglaises*, suites de danses – allemande, courante, sarabande, etc. – pour clavier, précédées d'un prélude, furent vraisemblablement composées par Jean Sebastian Bach entre 1720 et 1724. Parfois sombres, parfois entraînantes, ces suites sont ici magnifiquement servies par l'interprétation de Pierre Hantaï, virtuose et



profonde à la fois, robuste et vigoureuse, loin de toute mièvrerie romantique. Après ses enregistrements des *Variations Goldberg* et du *Clavier bien tempéré* de Bach, suivis de trois disques consacrés à une sélection de *Sonates* de Scarlatti, c'est un bonheur de retrouver P. Hantaï chez Bach. Ce beau disque est aussi l'occasion d'écouter le célèbre concerto italien, servi par un jeu vif et expressif. P. Hantaï démontre qu'il est le maître incontesté de l'interprétation de J.-S. Bach au clavecin. ■

Nicolas Morvan

• *Bach*, Pierre Hantaï, clavecin. Suites anglaises n° 2 et 6, Concerto italien.

### • ÉLECTRO-ROCK-FUNK

#### Dans la chaleur de la Jungle

Une sobre pochette noire entourée d'un liseré doré, *Jungle* s'affiche au centre en majuscules d'or. Le U est traversé de deux barres en son centre : *Jungle* ou *Jangle* ? Le nom du groupe est aussi celui de l'album. La pochette se déplie et laisse apparaître la statue d'un Hermès aérien habillé d'une veste sur laquelle s'affiche le nom du groupe. Sa jambe gauche repose sur le souffle d'Éole, dont le visage sert de piédestal. « Classé » tantôt en musique électronique tantôt en « indépendant », le duo londonien ne se revendique pas d'un style en particulier. Ce mélange d'électro, de rock, de funk invite en tout cas au déhanchement, à l'ondulation. Les textes qui structurent les onze chansons de l'album sont souvent impénétrables et ne se laissent pas facilement saisir. C'est peut-être tout cela qui fait le charme mystérieux et envoûtant de *Jungle*. ■

Nicolas Sueur



### • JAZZ

#### Hiver, 24<sup>e</sup>

Le festival *Sons d'hiver* a démarré le 23 janvier. Je ne vous dirai pas ce que vous avez raté. Il reste à voir et à entendre : Archie Shepp et son *Attica Blues Big Band* qui permettra de découvrir les jeunes musiciens de la scène de jazz ; Louis Sclavis et son quartet ; le retour du quatuor iXi de Régis Huby et Guillaume Roy où brillera le violon de Théo Ceccaldi ; Ambrose Akinmusire, trompettiste contemporain qui pratique la fusion des styles ; Fred Frith, guitariste britannique et son trio *Massacre*, tout un programme ; du blues et, pour terminer, un bal brésilien à la Java avec le collectif *Son Libre*. ■

N. B.

• *Sons d'hiver* dans le Val-de-Marne, jusqu'au 15 février.

#### Une table d'orientation

Jean-Pierre Jackson s'est spécialisé dans les biographies de grands musiciens de jazz à commencer par Miles Davis. Il prend le risque de proposer une discothèque qui se voudrait « idéale ». Une gageure ! Il se dit amateur de musique dite classique pour construire un panorama des enregistrements de jazz nécessaires à tout honnête homme (ou femme). La frustration provient de l'oubli de musiciens qui, pour être importants, ne font pas partie de la panoplie habituelle. Pour autant, l'auteur n'oublie aucun des génies du jazz ni des « petits maîtres ». Une discographie de base pour tous ceux et celles qui veulent s'introduire dans ces mondes étranges et passionnés. ■

Nicolas Bénéès

• *La Discothèque idéale du jazz*, Jean-Pierre Jackson, Actes Sud.





# Esprit critique es-tu là ?



Une chose est sûre. Le système marchand, qui se saisit de toutes les opportunités, ne sera pas avare d'éditions et de rééditions de *Charlie Hebdo*, sur la caricature et la liberté de la presse.

Voici quelques idées de lecture...

Pour se replonger dans l'esprit de *Charlie*, peut-être commencer par un des livres de Cabu, *Peut-on rire encore de tout ?* (Le Cherche Midi, 2012), dans la préface duquel il écrivait :



« Ni les religions et leurs intégristes, ni les idéologies et leurs militants, ni les bien-pensants et leurs préjugés ne doivent pouvoir entraver le droit à la caricature, fût-elle excessive ».

Les dessinateurs et collaborateurs de *Charlie* auront ri de tout ou presque. Des beaufs (Cabu, *Beaufs. L'intégral*, Michel Lafon, 2014), des patrons (Tignous, *Tas de riches et Tas de pauvres*, Denoël, 1999), des profs et de leurs élèves (Charb, *La salle des profs*, Éd. 12bis), des croyants de tout type et de leurs dieux



(Charb, *Petit traité d'intolérance*, tomes 1 et 2, Libro 2012), des préjugés et des conservatismes de tout poil... (Wolinsky, *Mes années 70*, Les échappés,

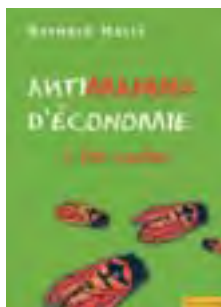
2014), des politiques et de leurs pratiques (coll. *La reprise tranquille*, Les échappés, 2014)...

Ils auront alerté aussi sur le monde qui vient. Sur cette société capitaliste consumériste qu'ils dénonçaient en la moquant (coll. *L'immortelle connerie de la pub*, Les échappés, 2014), mais aussi en l'analysant (Bernard Maris, *Antimanuel d'économie*, Tomes 1 et 2, Breal, 2003 et 2006). Pour rester dans l'esprit de *Charlie* qui se méfiait de tous les unanimismes et s'acharnait à faire exploser tous les symboles, indiquons une excellente analyse de l'histoire de l'hebdomadaire avec ses faces d'ombre.

Mathias Rémond a publié pour ACRIMED ([www.acrimed.org](http://www.acrimed.org), 8/09/2008) *Une histoire de Charlie Hebdo*. Il y retrace le « recentrage » de la rédaction orchestré par Philippe Val. Cette volonté de respectabilité conduira au licenciement de Siné à cause d'une chronique sur Jean Sarkozy qui choqua les bien-pensants...

Oui vraiment, relisons tous ces auteurs pour nous nourrir de leur subversion et de leur esprit critique ! ■

Stéphane Rio



## 20 ans, le bel âge

*Cassandra*, pour son n° 100, interroge tout à la fois les vingt années de son vécu (1915-2015 l'art à contre-courant), et la notion d'exception culturelle française qui a tendance à s'effiloche. Cette revue, intéressante et intelligente, est une des rares publications - trimestrielle - qui propose une analyse approfondie des démarches culturelle innovantes. Elle met l'accent sur les ponts qui se construisent pour dépasser les cloisonnements artistiques. Elle se positionne d'emblée contre la marchandisation, en dénonçant « l'insidieuse mais très réelle destruction des services publics » qui « fragilise tout ce qui n'a pas vocation à être rentable ». L'adage gramscien « allier le pessimisme de l'intelligence à l'optimisme de la volonté » donne le ton au dossier principal de ce numéro. D'autres propositions sur le net et un appel à soutien de Cassandra/Horschamp, [www.horschamp.org](http://www.horschamp.org) et au quotidien sur [www.l'insatiable.org](http://www.l'insatiable.org).

P. Laville

• *De vents et de marées, 1915-2015 l'art à contre-courant*, Cassandra/Horschamp.

## Histoire des conflits du travail

Les *Cahiers d'histoire* se situent dans le droit-fil des réflexions portées par les organisateurs des « Rendez-vous de l'histoire à Blois » en 2014. *Rebelles au travail* est le titre du dossier de 124 pages de la publication de décembre. Il ne s'agit pas de l'histoire de la résistance au travail, du droit à la paresse, mais d'analyser l'histoire plus rude des conflits dans le travail, des formes diverses de résistance, de l'insoumission, de la revendication.

P. L.

• *Cahiers d'histoire, Rebelles au travail*, décembre 2014. Sommaire en ligne sur <http://chrhc.revues.org>.

## Jazz, trompette et ouverture

Nicolas Folmer est trompettiste, bourré de diplômes, qui a choisi l'aventure et l'ouverture à d'autres cultures. *Horny Tonky*, son dernier opus, en fait une nouvelle fois la preuve.

N. B.

• *Horny Tonky*, N. Folmer, Cristal Records/Harmonia Mundi



## Les maths en spectacle

On est dans une salle de classe. M. X et M. Y, profs de maths déjantés, à l'aide d'objets tout simples, insolites et loufoques, vont revisiter les fonctions, la numération, la trigonométrie et autres logarithmes. Avec une logique toute mathématique, des idées délirantes et beaucoup de poésie pour créer un système de numération innovant à l'aide de cris d'animaux, des tuyaux musicaux en guise de fractions, des sinusoides en rubans... Le rythme effréné de la mise en scène ne laisse aucun répit entre deux rires. Les élèves, après un premier moment d'hésitation (« a-t-on le droit de rire des

mathématiques ? »), jubilent de voir cette matière scolaire tant redoutée tomber de son piédestal..., sans se rendre compte que toutes les notions abordées sont conformes à leurs manuels de mathématiques.



Ce spectacle, créé en 2004 par Olivier Faliez (qui a étudié les mathématiques) et Kevin Lapin, a beaucoup tourné, notamment en lycée ; il a fait

l'objet de critiques élogieuses (*Tangente*) et a été l'invité de France Inter dans « La tête au carré ». Depuis 2010, deux nouveaux comédiens, Guillaume Tagnati et Jean-Baptiste Guinhard, ont pris le relais. Son succès dans le *Off* d'Avignon, en 2005, répété depuis et cette année encore, montre, s'il en est besoin, qu'il s'agit d'un spectacle à part entière, bien loin de se réduire à une animation scolaire.

À voir et revoir, sans modération ! ■ Sylvie Chardon

• *Mad maths* continue à tourner dans les établissements scolaires. Les renseignements et contacts sont sur le site : [www.madmaths.fr](http://www.madmaths.fr).

## L'actualité culturelle [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

Savez-vous que les pages de ce magazine sont complétées chaque semaine par de nombreux nouveaux articles sur [www.snes.edu/-Culture-.html](http://www.snes.edu/-Culture-.html) ? Une dizaine de rubriques à consulter, parmi lesquelles sont le plus fréquemment actualisées : cinéma, théâtre, musique, arts plastiques, rencontres et débats, festivals, livres et créations de collègues... Outre de nombreuses informations sur l'actualité culturelle, est accessible en permanence la liste en cours d'actualisation de la centaine de lieux culturels et festivals partenaires « Réduc'SNES » (= tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES) dans toute la France...

N'hésitez pas à solliciter des lieux ou festivals que vous appréciez et qui ne seraient pas partenaires pour qu'ils le deviennent, et nous en informer...

[Philippe.Laville@snes.edu](mailto:Philippe.Laville@snes.edu)

# « Ce projet était une autre manière de faire progresser les élèves »

Anne Angles enseigne l'histoire-géographie et l'histoire des arts au lycée Léon-Blum de Créteil.

En 2008-2009, elle propose à sa classe de Seconde, pourtant très difficile, de participer au Concours national de la Résistance et de la Déportation. En 2012, elle est contactée par Marie-Castille Mention-Schaar qui projette de réaliser un film sur cette expérience. La première version du scénario lui a été apportée par Ahmed Dramé, ancien élève de cette classe, qui joue son propre rôle dans le film. Sorti en décembre, *Les Héritiers* est toujours à l'affiche deux mois après. Il donne des élèves et de l'enseignement dans les établissements difficiles une image loin des clichés et résonne particulièrement en ce début 2015.

**L'US Mag :** *Quel rôle avez-vous tenu dans la préparation du film ?*

**Anne Angles :** Pendant l'écriture du scénario, on a souvent échangé avec la réalisatrice autour de mes classes, de mes élèves, de mes « états d'âme ». Elle a subi régulièrement mes cours depuis le fond de la classe. Cette année-là, une de mes classes a refusé de regarder la mosaïque de Torcello, au prétexte que Mahomet est représenté sur cette mosaïque, et qu'en plus il est en enfer, ce qui a scandalisé mes élèves. J'ai réussi à recadrer les choses en resituant cette image dans le courant des images de propagande, puisque cette mosaïque est faite au Moyen-Âge, au moment où la chrétienté affronte l'islam. Ce qui est assez bien montré dans le film. J'étais là au moment du tournage où Léon Zygel est venu pour témoigner. Je tenais à revoir ce monsieur qui avait marqué ma classe. L'équipe a été d'une gentillesse extrême et m'a ouvert à chaque fois les portes. C'était une expérience très étrange d'entendre des phrases que je prononce devant mes élèves dans la bouche d'Ariane Ascaride...

**L'US Mag :** *Dans le film, la classe de Seconde est présentée comme difficile. Était-ce particulier à cette année-là ? Pourquoi avoir choisi de la faire participer au Concours national de la Résistance et de la Déportation ?*

**A. A. :** C'est vrai que cette classe de Seconde avait un profil tout à fait différent des classes que j'avais eues jusque-là. Ces élèves venaient presque tous du même quartier, du même collège, avec de nombreuses difficultés. Ils manquaient de culture et n'attendaient rien de l'école. Dès les premières semaines, les rapports s'accumulaient. À Blum, on a des classes hétérogènes et c'est une très bonne chose. En 2013-2014, j'ai de nouveau eu une Seconde presque plus difficile, parce que c'étaient des élèves qui ne venaient pas à l'école. Et malgré le travail de l'ensemble de l'équipe



**« Faire ce concours avec cette classe justement parce qu'elle était en difficulté »**

éducative, nous ne sommes pas parvenus à les faire tous revenir en classe. En 2008-2009, ils venaient en classe.

La participation au concours n'était pas prévue, c'est le fruit des circonstances. D'abord, un constat d'échec, le bilan avant les vacances de la Toussaint était calamiteux et pour moi, on ne peut pas enfermer des adolescents dans l'échec.

La documentaliste, Sylvette Aumage, m'avait alors suggéré de faire ce concours avec cette classe justement parce qu'elle était en difficulté. Elle a porté pendant des années ce concours, en y inscrivant et en y préparant elle-même des élèves, soit par petits groupes, soit pour les épreuves individuelles. Et puis, quatre jours après la rentrée de la Toussaint, j'ai perdu ma maman. Un deuil brutal, inattendu. Mon souci à mon retour, ça a été de me dire que j'allais retrouver des

élèves qui avaient de nombreux problèmes, et qu'il ne fallait pas qu'ils soient confrontés à mon chagrin. Ce décès m'a aussi fait prendre conscience que la génération qui avait connu la guerre était en train de disparaître, et qu'il y avait une part de mémoire, d'histoire qui était perdue définitivement. Et ce concours est justement basé sur l'idée que des élèves rencontrent des témoins.

Le sujet cette année-là, c'était : « les enfants et les adolescents dans l'univers concentrationnaire nazi ». Et en même temps, c'est un concours d'histoire, ce qui était important. Le but n'était pas de sombrer dans le funèbre, dans l'émotion. L'histoire permet de traiter le sujet en prenant un peu de la distance.

Je me suis dit aussi que ce que je ne parvenais pas à leur faire mettre en œuvre dans le cadre du programme d'Histoire, j'allais peut-être leur en démontrer l'utilité et la nécessité face à des témoignages, des images, des affiches de propagande de Vichy. Il y avait donc des enjeux pédagogiques. C'était une autre manière de faire progresser les élèves.

**L'US Mag :** *Le film met en avant les moments importants pour l'implication des élèves. Comment cela se passait-il au quotidien ?*

**A. A. :** Mon choix, face à des élèves qui n'aimaient pas beaucoup l'école, et contrairement à ce qui est montré dans le film, a été de les faire travailler sur leurs heures de cours, en HIDA et ECJS. Mais en fin de préparation de ce concours, en mars, ils allaient au CDI sur le temps du déjeuner. On était passé à autre chose, ils étaient devenus des lycéens très impliqués dans ce concours.

Les moments importants, ça a été d'abord de leur présenter, avec Sylvette Aumage, les enjeux du concours, de les décortiquer avec eux, ce qui est montré dans le film. Une rencontre avec des témoins à la préfecture a suivi. Peu à peu, on a partagé le travail, les élèves se sont répartis en équipes et ils ont décidé de travailler sur les supports qu'on leur a conseillés. Certains sont allés au Mémorial de la Shoah, d'autres travaillaient aux archives départementales, notamment sur

## Filmographie de Marie-Castille Mention-Schaar

Productrice depuis 2003 (dont *Je crois que je l'aime*, 2007, de Pierre Jolivet), elle est aussi scénariste sur *La première étoile* (2007) puis elle passe à la réalisation tout en restant scénariste. Après *Ma première fois* (2011), et *Bowling* (2012), *Les Héritiers*, sorti en décembre 2014 est son troisième film.



des témoignages enregistrés, et entre autres d'un enfant tzigane qui avait été interné dans un camp en France. C'était une dimension que je tenais à leur rappeler, que les enfants dans l'univers concentrationnaire, ce n'étaient pas que des juifs, et ce n'était pas seulement en Europe centrale ou orientale. Qu'il y avait eu des camps en France et que des enfants avaient été internés dans ces camps.

Le moment décisif a été la venue de Léon Zyguel. Il s'est passé dans la classe ce qui se passe dans le film. Les élèves ont vu entrer un vieux monsieur qui semblait un peu fatigué. Et puis ils ont été tenus en haleine pendant trois heures par ce monsieur qui n'était plus du tout fatigué, qui les regardait droit dans les yeux, qui leur a raconté des histoires terribles et leur a communiqué une force, un espoir et ses valeurs avec une énergie incroyable. Et c'est vrai que les élèves ont tour à tour pleuré et ri et ne voulaient pas quitter le CDI, lieu de la rencontre. À partir de là, ils se sont emparés des matériaux qui étaient les leurs, les ont approfondis, ont fait des propositions. Quand ça ne nous convenait pas, à Sylvette ou à moi, on les incitait à recommencer. Ce qu'ils ont accepté.

Je voulais aussi les faire travailler sur l'idée de la représentation. Comment des artistes, des romanciers s'emparent de ce thème. Qu'est-ce qu'on représente et comment ? Est-ce qu'il y a des tabous dans les choses que l'on représente et est-ce qu'il y a des choses qu'on ne montre pas ? Cela s'est terminé dans une sorte de frénésie de lecture, de mise en page. J'en ai maudit certains qui avaient une orthographe défaillante quand il a fallu finir de mettre en forme le dossier...

**L'US Mag : Est-ce qu'il y a d'autres situations où l'on peut enseigner à plusieurs ?**

**A. A. :** Pour moi, c'est essentiel. Toutes les expériences que j'ai pu mener en invitant des représentants d'associations, des juges, des artistes ou des médiateurs culturels me l'ont confirmé. Même si c'est compliqué, que l'on s'expose en faisant venir d'autres interlocuteurs dans la classe, que l'on perd des heures par rapport aux programmes. Moi je le fais, en HIDA surtout, dans le cadre de projets. À Léon-Blum, nous travaillons à plusieurs enseignants d'HIDA dans la même classe et en partenariat avec des institutions culturelles comme le MAC/VAL<sup>(1)</sup>, le Louvre, ou la MAC<sup>(2)</sup>. Ces institutions mettent à notre disposition des professionnels de la médiation et nous permettent de travailler avec des artistes contemporains, des scientifiques... Cela apporte aux élèves une ouverture culturelle, de la confiance en eux. Très souvent les médiateurs, les artistes leur disent que la question qu'ils posent est très



pertinente, ce que nous, enseignants, oublions très souvent de leur dire. Cela les construit aussi. Ce que le médiateur leur dit, ils l'ont trouvé quand on a préparé un travail sur une œuvre d'art en amont. Trop souvent on leur demande de restituer des connaissances à l'écrit alors qu'à l'oral, en situation, on s'aperçoit qu'ils savent mettre en œuvre une analyse. Et que cette compétence qu'ils ont acquise, on l'avait méconnue.

**L'US Mag : Au générique de fin du film, il est rappelé que la plupart des élèves ont réussi leur bac. Est-ce que selon vous, l'expérience de ce concours y est pour quelque chose ?**

**A. A. :** Ils ne me l'ont pas dit immédiatement. Ahmed dit que pour lui, ça a été décisif. Il s'est aperçu qu'il était capable d'aller au bout d'un projet, de travailler en équipe. Que les adultes pouvaient être fiers de lui. Quand les élèves se sont retrouvés au mois de décembre suivant pour recevoir le prix national, la rencontre avec d'autres classes, avec le secrétaire d'État aux Anciens Combattants et le ministre de l'Éducation nationale, pour eux ça a été l'entrée en République. Ça leur a donné le courage de penser qu'ils pouvaient réussir, y compris dans des entreprises qui leur auraient paru impossibles. C'est le cinéma pour Ahmed. Ça va être pour un autre élève l'organisation d'événements, de spectacles. Mélanie est en train de passer le concours de la gendarmerie nationale...

**« Le moment décisif a été la venue de Léon Zyguel (...). Les élèves ont tour à tour pleuré et ri »**

**L'US Mag : Quels sont vos projets avec vos classes ?**

**A. A. :** J'ai deux projets en Seconde. Un autour de Jérôme Bosch (1453-1516) et du 500<sup>e</sup> anniversaire de sa mort. C'est un projet dans un cadre européen, avec le MAC/VAL, le Louvre. D'autre part, les élèves suivent une exposition sur « La Thrace antique » qui va se tenir au Louvre. J'ai par ailleurs des Terminales, en HG, et là le projet, c'est d'avoir le bac. Donc de venir à bout de programmes qui demeurent très encyclopédiques. Et qui rendent difficiles la mise en œuvre de projets.

**L'US Mag : Quelles évolutions constatez-vous dans l'exercice du métier ?**

**A. A. :** C'est d'abord une révolution technologique, avec les TICE. Nous vivons ce qu'ont dû vivre les Humanistes quand ils ont découvert l'usage que l'on pouvait faire de l'imprimerie. Ce sont aussi des évolutions sur les prescriptions sur lesquelles on doit s'interroger. On ne fait pas de cours magistral. Et en même temps, on revient sur l'activité à tout prix, qui a été une sorte de dogme à un moment. On est maintenant sur une alternance de mise en activité des élèves et de reprise dans un cadre problématisé. Ce qui me convient assez bien.

Il y a un invariant, c'est le nombre d'élèves. On nous demande de travailler davantage l'oral, l'esprit critique des élèves. Mais les classes demeurent très chargées. Comment donner la parole à 35 élèves ? Et puis la lourdeur de nos programmes. On demande beaucoup aux enseignants, et on demande encore plus aux élèves, ce que je regrette.

Ce que me montre l'exercice de mon métier, c'est que nos élèves ont des soucis, leurs journées au lycée sont longues et en même temps ils progressent, ils réussissent et la classe de Seconde d'Ahmed l'a montré. Mais je dirais que tous les ans, les élèves nous le montrent. Ils ont leur bac et on ne le brade pas. On est même d'une exigence énorme envers les candidats au bac. ■

**Propos recueillis par Alain Tissier**

(1) MAC/VAL : Musée d'Art Contemporain du Val-de-Marne  
(2) MAC : Maison des Arts de Créteil

## Sélection de films récents

À L'ÉCOLE DE LOUISE MICHEL, réalisation : Marion Lary, 2007, France

ENTRE LES MURS, réalisation : Laurent Cantet, 2008, France

LES RÊVES DANSANTS, SUR LES PAS DE PINA BAUSCH, réalisation : Anne Linsel, Rainer Hoffmann, 2010, France

TEMPÊTE SOUS UN CRÂNE, réalisation : Clara Bouffartigue, 2012, France

D'UNE ÉCOLE À L'AUTRE, réalisation : Pascale Diez, 2013, France

LA COUR DE BABEL, réalisation : Julie Bertuccelli, 2014, France

LES HÉRITIERS, réalisation : Marie-Castille Mention-Schaar, 2014, France



**PIROSKA GALLÖ**, présidente du SEH, syndicat des enseignants de Hongrie, analyse quelques éléments de la politique éducative conduite par le gouvernement Orban réélu en juin 2014.

# Être prof au pays d'Orban

**L'US : Quelles sont les caractéristiques de la politique éducative conduite par le gouvernement Orban ?**

**Piroska Gallö :** Dès l'arrivée au pouvoir d'Orban, la restructuration globale du système éducatif a été un objectif important dans le but d'assurer l'influence exclusive de l'État. La gestion de l'ensemble du système dépend de l'État, qui, au-delà du contrôle de la mise en œuvre des règlements émis, décide également de l'emplacement des établissements scolaires et de leur rôle. Tous les établissements de Hongrie fonctionnent à présent sous l'égide d'un grand Office (Centre Klebelsberg) sans disposer d'un budget spécifique et sans que les chefs d'établissement puissent exercer le droit d'employeur. Les programmes d'enseignement sont définis au plan national avec une marge de liberté de 10 %. L'âge de la scolarité obligatoire est passé de 18 à 16 ans. L'État n'assume plus ses responsabilités à l'égard des élèves qui ont plus de 16 ans.

**L'US : Quelles sont les conséquences d'une telle politique ?**

**P. G. :** L'État décide du destin des élèves, faisant ainsi le tri

entre ceux qui peuvent suivre une formation en lycée général ou en lycée professionnel et ceux qui peuvent seulement acquérir une qualification professionnelle. Le niveau de formation dans les écoles professionnelles est très faible, il ne permet pas d'avoir une culture générale digne de ce nom. Des restrictions importantes ont été introduites pour les élèves qui poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur. Moins d'étudiants bénéficieront de la gratuité pour ce qui concerne les frais d'inscription. Et ceux qui ont été pris en charge auront

l'obligation de travailler en Hongrie pendant une période égale à leurs années d'études.

**L'US : Tous ces sujets ont-ils fait l'objet de discussions et de consultations ?**

**P. G. :** Il n'y a pas eu la moindre consultation.

« Une Chambre nationale des enseignants » a été constituée et tous les enseignants ont l'obligation d'y adhérer. La « Chambre » éditera d'ailleurs une charte déontologique pour les enseignants. L'élaboration de cette charte ne fera pas l'objet de discussions. Le dialogue

avec le ministère est réduit au minimum. La loi sur l'éducation ne mentionne pas pour le ministère l'obligation de procéder à des consultations avec les syndicats représentatifs dans la phase de préparation des textes relatifs aux personnels. En décembre 2014, le Parlement a même adopté un amendement à la loi sur l'éducation tout en éliminant les garanties concernant la sauvegarde des droits des syndicats face à la « Chambre nationale des enseignants ».

**L'US : Quid des conditions de travail ?**

**P. G. :** Les conditions d'emploi des personnels enseignants ont changé dans le sens d'une augmentation du nombre d'heures de cours à assurer et de temps de présence dans l'établissement. 30 heures au total par semaine. Pour ce qui est des rémunérations, toutes les indemnités liées à des qualifications ont été supprimées. Dans ces conditions, il est difficile d'exercer le métier pour assurer la réussite de tous les élèves. Une charge de travail de plus en plus forte pour les enseignants. ■

Propos recueillis par Odile Cordelier

## QUELQUES CHIFFRES SUR LES SALAIRES

La grille salariale des personnels enseignants en lycée comprend quatre catégories :

- les **stagiaires** : personnels en début de carrière ;
- les **enseignants I** : c'est la majeure partie des enseignants. Trois ans d'exercice et plus ;
- les **enseignants II** : au moins quatorze ans d'enseignement. 21 000 enseignants au total, pas de données concernant ceux qui exercent en lycée ;
- les **enseignants « Master »** : quatorze ans au moins dans le métier. 5 000 enseignants au total.

Le salaire moyen (mensuel net) était de 446 € en 2012, 490 € en 2013 et 554 € au premier semestre 2014.

**TROIS QUESTIONS À FELIPE VAN KEIRSBILCK**, ACV CSC Belgique

## « Le Manifeste d'Athènes sert de référence dans les débats »

**L'US : Après deux années d'existence, l'objectif initial de peser effectivement et ensemble sur le cours politique de l'Union européenne a-t-il été atteint ?**

**Felipe Van Keirsbilck :** Peser sur la politique européenne est une tâche énorme, tant les forces économiques qui impriment sa ligne sont puissantes. Pourtant, l'Alter Summit (AS) a permis de faire un pas important dans cette direction. Il a permis de créer un espace de discussion et de décision au niveau européen, entre mouvements sociaux, associations et organisations syndicales. Par ailleurs, le Manifeste d'Athènes sert de référence dans des débats sur la dette, les banques, la fiscalité. Il a notamment été largement commenté dans la campagne qui vient de s'achever en Grèce.

**L'US : Quels sont les acquis de l'AS et que reste-t-il à faire par rapport aux objectifs initialement fixés de lutte contre l'austérité et pour une démocratie véritable ?**

**F. V. K. :** Influencer concrètement sur la politique européenne exige du mouvement social plus que des discussions. Nous devons être capables d'organiser le rapport de force pour que nos revendications soient prises en compte, c'est-à-dire pouvoir mobiliser toute la force

de nos organisations sur des actions communes. Nous travaillons à cela mais ce n'est pas une mince affaire.

**L'US : Quel bilan fais-tu des différentes actions encouragées, si ce n'est menées, par l'AS ces derniers mois ?**

**F. V. K. :** Nous participons à toutes les initiatives de plus en plus nombreuses prises au niveau européen. Nous prenons part aux décisions quant aux contenus ou aux types d'actions. La coordination s'améliore. Par contre, nos capacités de mobilisation restent encore modestes. Mais le nouveau contexte pourrait favoriser une meilleure mobilisation au niveau européen, par exemple autour d'un soutien au peuple grec qui a courageusement décidé de s'opposer à l'austérité.

Nous avons participé à des mobilisations à Bruxelles lors de sommets européens, et à Francfort, siège de la Banque Centrale. L'enjeu identifié comme crucial est de pouvoir organiser des actions locales coordonnées et simultanées visant un objectif « central ». Le soutien transnational apporté à la « grève ibérique » du 14 novembre 2013 a été une expérience hélas difficile à reproduire jusqu'ici. En 2015 cette question sera surtout posée dans la lutte contre le traité transatlantique (TAFTA). ■

Propos recueillis par Henri Nouri



**SOUS L'ÉGIDE DE L'ONU**, les États entament une dernière phase de négociations pour définir les objectifs à atteindre à l'horizon 2030.

# Objectifs post-2015 : vers une éducation secondaire pour tous ?



En 2000, l'ONU avait déterminé une liste de huit « objectifs du millénaire pour le développement » à atteindre en 2015, le deuxième s'intitulant « assurer l'éducation primaire pour tous ». Depuis deux ans, les bilans se multiplient, contrastés. Le nombre d'enfants non scolarisés a par exemple été réduit de moitié. Il est acquis que de nouveaux objectifs doivent être définis. Il a été décidé que, cette fois, ils concerneraient l'ensemble des pays, et pas seulement ceux en développement. Mais surtout, afin de se donner davantage de chances d'atteindre les objectifs, le processus de définition a été voulu participatif. Tout au long de l'année 2014, un lourd processus de consultations a permis à la société civile de faire entendre sa voix. De manière

inégalement tout de même, puisque dans certains pays d'Afrique, aucune consultation n'a été organisée. En France, le ministère des Affaires étrangères a recueilli à plusieurs reprises les remarques et les propositions du réseau « Beyond 2015 », dont fait partie le SNES-FSU.

## Les moyens, ce détail...

Comme synthèse de ces consultations, le secrétaire général de l'ONU a produit en décembre un rapport intitulé « la dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète ». L'Éducation est le quatrième des 17 objectifs : « veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au

long de la vie ». Les semaines qui viennent vont être mises à profit pour le délicat travail de définition des cibles et des indicateurs. Dans ces négociations entre États où aucun intérêt convergent ne se dégage, cette nouvelle étape s'avère cruciale : que faire d'un objectif dont les indicateurs constitutifs ne feraient pas accord ? Mais le défi majeur reste sans aucun doute le financement des actions qui seront nécessaires pour atteindre ces objectifs. Qu'il s'agisse d'éducation, de santé, d'environnement, les défis sont colossaux. Les relever va requérir des investissements publics bien supérieurs à ce qu'ils sont actuellement. Les sociétés civiles doivent partout se mobiliser pour pousser à ce qu'il en soit ainsi. ■

**Florian Lascroux**

**OIT**

## Hausse continue du chômage

Le rapport annuel de l'Organisation internationale du travail (OIT), publié le 20 janvier, souligne que le chômage va continuer d'augmenter dans les années à venir, l'économie mondiale étant entrée dans une nouvelle période qui cumule croissance lente, amplification des inégalités et agitation sociale. En 2019, plus de 212 millions de personnes seront privées d'emploi, chiffre en hausse par rapport aux 201 millions actuellement recensés. Résumé du rapport « Perspectives pour l'emploi et le social dans le monde, tendances pour 2015 » disponible sur le site : [www.ilo.org](http://www.ilo.org).

**Accords commerciaux**

## Libéralisation des services publics

Dans un communiqué de presse en date du 14 janvier, le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) et la Fédération syndicale européenne des services publics insistent sur le fait qu'ils « demandent depuis de nombreuses années un agenda européen des services publics pour l'Europe sociale... Les gouvernements devraient concentrer leurs efforts sur des objectifs et des mesures visant à protéger et à améliorer l'accès de tout un chacun à une santé, une éducation et à d'autres services publics de grande qualité ». En ligne de mire, le TAFTA, le CETA (accord commercial négocié depuis 2009 entre le Canada et l'UE) et le TISA (accord sur le commerce des services).

**Congrès**

## Internationale de l'Éducation



L'IE tiendra son congrès statutaire, qui a lieu tous les quatre ans, sur le thème général « Une éducation de qualité pour un monde meilleur ».

# Les obligations de service des professeurs

Fin août 2014 est paru le nouveau décret modifiant les obligations réglementaires de service (ORS) des enseignants du second degré. Les anciens décrets, dits « de 1950 », devaient leur réputation protectrice à l'interprétation qui en était faite et ils étaient en cela susceptibles d'être remis en cause. Des dispositions, qui étaient jusque-là l'expression du rapport de force avec l'administration, sont désormais inscrites dans un texte réglementaire. Mais la mise en place du nouveau décret et les insuffisances que recèle le projet de décret indemnitaire appellent la vigilance de la profession.

## Maxima de service

**Vous avez dit 1607 heures?**

- ▶ Le service de tous les collègues est défini par un maximum horaire hebdomadaire. N'en déplaie à certains, aucune annualisation du temps de travail n'est envisageable !
- ▶ Le maximum des certifiés s'élève à 18 heures, celui des agrégés à 15 heures. Par disposition dérogatoire, le service des documentalistes correspond à 36 heures et se décompose en 30 heures « d'information et de documentation » et 6 heures consacrées aux « relations avec l'extérieur ».

## Devant élèves

**Toutes les heures comptent !**

- ▶ Le nouveau décret impose à l'administration de prendre en compte, dans la ventilation de service (VS), l'intégralité des heures effectuées devant élèves. Plus aucune distinction entre heure de cours, de TP, d'AP, de chorale... C'en est fini de la majoration de service pour effectifs faibles, qui figurait dans les décrets de 1950.
- ▶ Parallèlement, les heures

de cabinet d'histoire-géographie, de laboratoires en langues, en techno et en sciences relèvent des missions particulières. Elles peuvent être reconnues soit sous la forme d'une décharge soit sous la forme d'une indemnité. L'heure de préparation, dite « heure de vaisselle », est, elle, préservée en collègè sous forme de décharge.

## Pondération

- ▶ Une heure de cours en REP+ vaut 1,1 heure de service depuis la rentrée 2014. Le temps de travail en équipe n'ayant pas vocation à être comptabilisé, cette pondération ne peut pas être l'occasion d'imposer des réunions ou des tâches supplémentaires.
- ▶ En remplacement de l'heure de première chaire, une pondération identique sera instaurée en cycle terminal à partir de septembre 2015. Certains y perdront, mais d'autres collègues, plus nombreux, pourront enfin jouir d'une décharge horaire.
- ▶ La pondération BTS de 1,25 est, quant à elle, maintenue et étendue à toutes les heures de cours.

$$1 \text{ h} = 1,1 \text{ h}$$

## Indemnité

- ▶ Le service d'un enseignant peut également comporter des « missions particulières ». Leur attribution ne peut se faire que sur la base du volontariat.
- ▶ Outre l'entretien des laboratoires sont comprises dans ces missions complémentaires, ouvrant droit au versement d'une indemnité, les coordinations disciplinaires. Cinq taux de rémunération sont prévus en fonction de l'importance de la mission, si bien que les indemnités iront de 312,5 à 3 750 euros ! Le taux de base, correspondant à 1 250 euros, est compris entre les taux de l'heure supplémentaire d'un certifié et d'un agrégé.

**De 312,5 à 3 750 euros...**



### À consulter

Une publication du SNES-FSU traitant des nouvelles ORS, réalisée en septembre 2014, a été distribuée dans les salles des professeurs et une version PDF est également disponible

sur le site du syndicat à l'adresse suivante : [www.snes.edu/Publication-du-decret-sur-les-ORS.html](http://www.snes.edu/Publication-du-decret-sur-les-ORS.html)

### Le combat ne fait que commencer

Le décret instituant les indemnités pour les « missions particulières », encore en discussion, est inacceptable en l'état :

1. La liste ministérielle met sur le même plan les tâches qui devraient être effectuées obligatoirement dans tous les établissements (labos, coordinations) et celles qui relèvent des politiques éducatives (responsable de la liaison CM2-Sixième...).
2. Même si leur choix devra être présenté au CA, le texte actuel permet aux chefs de décider arbitrairement des missions qui seront assurées dans « leurs » établissements.
3. Le taux de base de « l'indemnité pour mission particulière » (IMP) est nettement insuffisant. Plus d'informations sur le site du SNES-FSU : [www.snes.edu/Projet-de-decret-indemnitare.html](http://www.snes.edu/Projet-de-decret-indemnitare.html)



## ENSEIGNEMENT EN LIGNE

# L'enseignement supérieur à l'heure de la « MOOC-mania »

Retourner à l'Université tout en restant chez soi pour y apprendre gratuitement et à son rythme ? Aujourd'hui les MOOC le permettent. Mais que sont-ils exactement ?

Initiés dès les années 2000, les programmes d'enseignement à distance de nombreuses universités américaines ont évolué pour aboutir en 2008 au développement de MOOC ("Massive open online course"). Traduits littéralement par « cours en ligne ouverts et massifs », les MOOC sont des plates-formes de cours gratuits accessibles et ouverts à tous. Portant sur des thématiques spécifiques, ils sont généralement limités dans le temps. Les participants peuvent donc avancer en toute autonomie, à leur rythme et prolonger leur réflexion via des forums. Aux États-Unis, le succès est tel que le *New York Times* qualifiait l'année 2012 d'« année des MOOC ». S'appuyant sur la loi du 22 juillet 2013, qui insiste sur le recours au numérique, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'est d'ailleurs saisi de cet engouement et a lancé, en octobre 2013, la première plate-forme numérique française de MOOC : la FUN (France université numérique).

## Démocratisation de l'accès au savoir...

L'accès gratuit et mondialisé à la connaissance que proposent les MOOC se révèle utile dans certains pays. En Afrique, face à une Université débordée (manque d'enseignants, locaux surchargés et vétustes), ces cours en ligne sont accueillis comme une opportunité. Encore nécessitent-ils une connexion internet et du matériel en état de fonctionnement.

Mais il ne faut pas oublier que si les MOOC facilitent l'accès au savoir et comptent un nombre important d'inscrits (parfois plusieurs milliers de personnes), beaucoup abandonnent en cours de route. Ainsi 5 à 10 % seulement des inscrits iraient jusqu'au bout de ces programmes de formation. En effet, chronophage, le suivi d'un MOOC demande un réel investissement et de l'assiduité de

la part des participants. Or, être seul devant son écran n'est pas toujours simple. Il ne suffit pas en effet de mettre une personne dans une posture de formation pour qu'elle se forme. L'accompagnement et les interactions directes avec un enseignant disparaissent avec le numérique. D'ailleurs, la majorité des personnes qui vont au bout d'un MOOC sont diplômées et salariées, et ont donc déjà « appris à apprendre ».

À cela s'ajoute la question de la validation des acquis, qui est compliquée à mettre en place à grande échelle. Les MOOC ne conduisent généralement pas à un diplôme, mais à une certification. Mais quelle reconnaissance celle-ci a-t-elle sur le marché de l'emploi ?

## ... ou marchandisation de l'enseignement supérieur ?

Les coûts d'investissement pour financer ces formations sont énormes pour les établissements. Certaines plates-formes de MOOC, financées par des investisseurs privés, mettent en place des stratégies pour vendre des services autour des cours, comme l'achat de certifications. Le risque est de faire des MOOC un produit d'appel pour attirer un maximum d'étudiants dans un souci de rentabilité. Aux États-Unis, un changement de modèle économique semble s'opérer de la part des plates-formes de MOOC, qui s'orientent de plus en plus vers le secteur privé. Ainsi la plate-forme Coursera met au point des partenariats avec Yahoo pour vendre les cours de ses universités partenaires. Le faible taux de réussite, les questions de propriété intellectuelle des contenus des cours, l'évaluation ainsi que les interrogations liées au modèle économique des plates-formes doivent faire l'objet de réflexions et interroger les usages de ces outils numériques que sont les MOOC. ■

## OUTIL POUR LE SECONDAIRE ?

Aux États-Unis, l'éducation est depuis longtemps un « objet » de consommation. Le développement des MOOC y est une variable d'ajustement économique pour les universités : économies pour les petites, guerre hégémonique pour les grandes. D'ailleurs, les MOOC les plus « commercialisés » sont ceux relatifs à des domaines très spécialisés. La certification obtenue pour un cours ainsi suivi coûte souvent très cher. Par ailleurs, ils n'existent pas dans le secondaire. Le système français n'est pas basé sur la certification, mais sur le diplôme. La finalité « éducative » est donc très différente.

Le MOOC se situe entre l'enseignement programmé et le cours inversé, et, le plus souvent, sans partie en présentiel. Il peut donc être un outil d'enseignement à utiliser parmi d'autres. Mais il nécessite la capacité de savoir travailler en autonomie. C'est en ce sens qu'il n'est absolument pas adapté pour l'enseignement dans le secondaire : car c'est alors qu'on apprend à apprendre et à être autonome. Ce n'est donc pas cet outil qui améliorera les performances de nos élèves qui ont besoin de se confronter entre eux pour valider la pertinence de leurs idées ou réponses, sous la direction d'un enseignant.

Jean-François Clair, SNES-FSU, secteur Contenus, groupe TICE



## Définition

### xMOOC ou cMOOC ?

On distingue deux types de MOOC :

- les xMOOC proposent des cours magistraux en vidéos sur des plates-formes appartenant à des entreprises privées et ont pour objectif de valider les compétences acquises par les participants en délivrant une certification ;
- les cMOOC (« c » pour « connectiviste ») sont, eux, basés sur une pédagogie ouverte, par les pairs, où chaque participant contribue au contenu de la formation.

## Chiffres

# 3 036

MOOC ont été recensés au 1<sup>er</sup> août 2014 dans le monde par Open Education Europa. Ce chiffre a progressé de 44 % en six mois.

# 80 %

des participants posséderaient déjà un diplôme de l'enseignement supérieur avant de s'inscrire à un MOOC.

En France, **FUN**, en un an, c'est : 400 000 personnes, 53 MOOC et 29 universités et grandes écoles partenaires.

## À lire



• Cisel M. & Bruillard E., « Chronique des MOOC », rubrique de la revue *STICEF*, vol. 19, 2012

(en ligne) : <http://sticf.org>.

• Mœglin Pierre, « L'enseignement supérieur au défi du numérique. MOOC : de l'importance d'un épiphénomène », *Futuribles* n° 398 (janvier-février 2014), pp. 5-21.



Rubrique réalisée par Caroline Gros

**Élèves étrangers**

**Un titre de séjour à 18 ans pour tous**

Lassana Bathily, ce héros, a été lycéen sans papiers. Arrivé en 2006 pour rejoindre son père qui travaille en France, il fait ses études au lycée Jean-Jaurès (Paris 19<sup>e</sup>) puis au lycée Guimard. Comme tant d'autres, il devient sans-papier à sa majorité. Il est alors accompagné par ses professeurs et par RESF et est parrainé à la mairie du 19<sup>e</sup>. Lassana obtient deux CAP, mais malgré tout la préfecture lui refuse un titre de séjour et veut l'expulser. Il est finalement régularisé en 2010 après vingt mois de lutte. Lassana représente parfaitement tous ces lycéens auquel l'État français refuse la possibilité de vivre et travailler légalement en France au mépris de l'enseignement qu'ils ont reçu et de l'avenir dont ils font de toute façon partie car la plupart resteront ici et finiront par être régularisés après un parcours souvent très difficile.

**Chiffre**

**8,5 millions**

C'est le nombre de personnes privées de logement ou mal logées en France, d'après le rapport annuel de la fondation Abbé-Pierre.

**Répression anti-syndicale**

**Réintégrez**

**Yann le Merrer**

Yann Le Merrer, militant SUD PTT à La Poste, dans les Hauts-de-Seine et fonctionnaire, a été révoqué.

Une exclusion définitive pour faits syndicaux. Que lui reproche-t-on ?

Tout simplement d'avoir fait son travail de syndicaliste : intrusions répétées pendant les heures de service dans plusieurs établissements postaux, prises de parole non autorisées, refus de quitter les locaux en dépit des injonctions. Le SNES, avec la FSU,

condamne cette sanction qui vise Yann Le Merrer, mais aussi tous les postiers qui aujourd'hui sont en lutte. Nous n'oublions pas que la politique de management dans cette entreprise a conduit nombre d'agents au suicide !



**ENSEIGNANTS SUSPENDUS APRÈS CHARLIE HEBDO**

**Puni-es pour avoir fait leur travail**

La mobilisation suite aux attentats des 7 au 9 janvier a redonné l'espoir, après le drame. Les rassemblements ont montré que les citoyens étaient capables de se mobiliser très fortement pour montrer leur indignation, manifester leur refus de la haine et de la violence, et leur attachement aux libertés. Mais cette unanimité en faveur de la liberté d'expression, des valeurs républicaines est en train d'être brisée.

Les enseignant-es ont répondu présent-es, malgré les difficultés rencontrées, notamment lors de la minute de silence et des échanges avec les élèves, se plaçant dans une perspective d'éducation et de dialogue.

Pourtant certains, recteurs, chefs d'établissement, ont tenté – par lâcheté ? – de sanctionner certain-es d'entre nous qui, avec courage, avaient tenté de dialoguer avec leurs élèves pour promouvoir la liberté d'expression. Très vite, nous avons assisté à une chasse aux incidents, qu'il fallait punir, voire à l'audition d'enfants de 8 ans, de 3 ans par la police. À Poitiers, le recteur, s'appuyant sur des « signalements » notamment de parents, annonce sur son site avoir « comptabilisé une trentaine » d'incidents. Suite à des dénonciations, deux professeurs d'école ont écopé d'un blâme et un professeur de philosophie d'une suspension de quatre mois et d'une menace de commission disciplinaire. Cette méthode expéditive et arbitraire favorise la délation, installe le malaise dans une profession qui a surtout besoin de sérénité et de confiance.

À Strasbourg, un collègue est accusé à tort,



condamné d'avance par le chef et le recteur, suspendu, avant d'être blanchi et réintégré. Loin de s'excuser, l'administration prétendra ensuite avoir agi pour « protéger » le collègue.

C'est pour le moins faire preuve d'un grand manque de courage politique que de laisser les enseignant-es seul-es face à l'injonction de transmettre et de défendre les valeurs républicaines, tout en brandissant la menace au moindre soupçon de difficulté. Le SNES-FSU demande la levée des sanctions et la réintégration des collègues.

Les libertés qui fondent notre démocratie ne sont jamais acquises, elles doivent être expliquées et défendues, en particulier dans l'École, tout comme doit l'être la laïcité. Redonnons de la voix pour l'éducation ! ■

**Aurélia Sarrasin**

**LUTTE CONTRE LES LGBT-PHOBIES À L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Circulez, y'a rien de nouveau !**

Le contexte semblait favorable lors de l'élection du nouveau gouvernement : une mission inter-ministérielle de lutte contre les LGBT-phobies était confiée à la ministre des Droits des femmes, aujourd'hui notre ministre de l'Éducation. À la suite de cela, un rapport, ambitieux, était écrit par Michel Teychené pour le ministre de l'Éducation, qui faisait un constat et une analyse juste de ce qu'il fallait faire. Ce rapport, Vincent Peillon l'avait assorti d'une belle déclaration : « *L'homophobie, qui contredit le droit à l'éducation* ». Depuis, il faut vraiment nous contenter de déclarations, qui tentent de cacher la réalité : la reculade du ministère. Entre temps, Belghoul et ses peurs délirantes, la manif pour « tous » et ses fantasmes moyenâgeux, et des déclarations peu courageuses et erronées sur le genre de responsables politiques que l'on croyait plus au fait que cela, sont passés par là. Arrêt brusque. L'homophobie doit moins contrevenir au droit à l'éducation en 2015 qu'en 2013, question de réchauffement climatique sans doute. Tout ce qui était prévu est arrivé... mais c'est hélas plutôt ce que veut la manif pour « tous » : recul sur

les ABCD de l'égalité, diffusion de la Ligne Azur reportée, groupes de travail au ministère préconisés dans le rapport – notamment sur le suicide des jeunes LGBT – qui ne se sont jamais réunis.

**Sortir du militantisme**

Heureusement, des actions ont toujours lieu dans les établissements, grâce aux personnels et aux associations de lutte contre les LGBTphobies. Mais des résistances sont toujours là, y compris de la part de collègues, par manque de formation et méconnaissance du sujet. Ainsi, un chef d'établissement a encore refusé il y a peu l'intervention d'une association de lutte contre les LGBTphobies, sous prétexte qu'il n'y aurait pas de problème d'homophobie dans son collège.

En donnant l'impression de reculer pendant deux ans sur le sujet, le ministère n'envoie pas un message favorable, et de soutien, aux collègues qui s'engagent. Il faut vraiment qu'il fasse en sorte que ce sujet devienne un élément de la culture professionnelle des collègues, notamment par la formation. ■

**Olivier Lelarge**



Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

## LOCATIONS

(33) Arcachon, F2 neuf, centre, 250 m plage. Tél. 06 04 07 98 41

(64) St-Jean-Luz, F2, centre 50 m plage, thalasso. Tél. 06 04 07 98 41

Bassin Arcachon-Claouey, maison 4-6 pers, cft, forêt/bassin/océan. Tél. 06 04 07 98 41

Berlin Charlottenburg, F2, 65m², 450 €/sem. cmouriaux@yahoo.fr

Corse Sud Conca, GR 20, 10 mn mer et rivière, loue maison village 4/5 pers. Tél. 06 07 10 52 22, h.r.

Venise et Rome, part. loue appts 2/6 pers. Centre ville. Tél. 04 73 33 55 95

Rome, appt. Tél. 06 75 87 71 53

Paris Montmartre, coll loue vac. scol. ou hors vac. Studio 24 m², 2 pers., calme, tt cft, 300 €/sem. Tél. 01 42 64 90 16

Narbonne cv. Gd appt, jard., piscine : 380 €/sem. Tél. 06 62 96 94 05

Bastille, studio 50 €/nuit. Tél. 01 43 46 67 63

Ile Oléron, maison calme, jardi.clos, confort du 11/7-25/7, 1 000 € brunobassi@free.fr

Syracuse, Sicile, appt 2 ch., salon cft, vieille ville Ortygie, 50 m de la mer/baign. Mai à oct. 500 à 600 €/sem., brunobassi@free.fr

Sicile, loue maison. Bord de mer, 5 couch. Tél. 04 94 13 01 42

## LOISIRS

Réduc' Snes et l'association chicokids proposent un circuit de randonnées :

- Avril 2015 aux Canaries et une découverte de l'Ouzbékistan.

- En août 2015 un circuit de 3 semaines au Tibet et au Népal.

Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31/05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

## IMMOBILIER

(34) St-Jean-de-Vedas, vds villa T4, 90 m² plain-pied, jard. arboré 535 m², proche tram : 270 U. Tél. 06 81 06 80 08, stjeanvedas@orange.fr

(83) Toulon, coup de cœur, vends appt. 3 p. Résidence sud, 10 mn port. Tél. 06 26 58 46 85

N'hésitez pas à commander en ligne sur [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu) rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !



### Une histoire de la lumière – La spectroscopie



D'abord utilisée pour comprendre la composition de la lumière, la spectroscopie va s'inviter dans de multiples disciplines pour percer les secrets de l'infiniment grand et de l'infiniment petit...

De quoi est faite la lumière ? D'où viennent les couleurs de l'arc en ciel ?

• Stéphane Legars, Coédition Vuibert/Adapt, 160 p., 18 €



### Débats citoyens en Rhône-Alpes

Échanger avec des personnalités du monde associatif, des universitaires, des élus, des journalistes... de thèmes actuels, sensibles, comme la désinformation, les enjeux migratoires, les réseaux sociaux, la mondialisation, le développement durable, Fukushima...

• Franck Thénard-Duvivier (coord.), coédition Adapt/Lycée Fauriel, 300 p., 12 euros.

### Histoire de la chimie en 80 dates

Un petit livre richement illustré qui, en 80 dates, nous plonge dans la grande aventure de la chimie tout en nous faisant comprendre combien celle-ci est partout dans la nature comme dans l'activité humaine.

Pigments, atomes ou encore chimie moléculaire, l'homme a toujours cherché à comprendre la nature et les propriétés de la matière. À travers plus de 80 fiches illustrées, cet ouvrage revient sur les grandes étapes, expériences ou inventions qui ont conduit à l'émergence de la chimie moderne.

• Alain Sevin & Christine Dezarnaud Dandine, Coédition Adapt-Snes / Vuibert, 2014, 192 p., 25 euros.



### Une brève histoire de la génétique humaine

La génétique humaine : entre science et idéologie. Dans chaque continent et dans chaque pays, elle montre un visage différent. Ce livre relate ces différentes histoires : personnalités et motivations individuelles, sources de financement, contextes culturels ou économiques, choix philosophiques.

L'eugénisme reste un enjeu éthique majeur en génétique. Le développement des connaissances en la matière est au cœur d'innovations biotechnologiques qui vont sensiblement modifier les pratiques médicales de demain.

• Laurence Perbal, Coédition Hermann / Vuibert, 200 p., 22 euros, octobre 2014.



### BON DE COMMANDE

Nom : ..... Prénom : ..... Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Adresse électronique : ..... @ .....


TITRE	QUANTITÉ	TARIF

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE : ..... Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ?  OUI  NON

À envoyer aux Éditions ADAPT : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit) ou à commander sur notre site : [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)



# Avec plus d'1 million de Sociétaires, on peut déplacer des montagnes



Quand une banque tire sa force de l'esprit coopératif, elle s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance. Créée par des enseignants, la CASDEN s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun.

Rejoignez-nous sur [casden.fr](http://casden.fr) ou contactez-nous au 01 64 80 64 80\*



L'offre CASDEN est disponible  
en Délégations Départementales et  
également dans le Réseau Banque Populaire

**casden** 

BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture